

# **Développement social Canada**

## **Rapport ministériel sur le rendement**

**pour la période se terminant le  
31 mars 2005**

Approuvé par :

---

l'honorable Ken Dryden, c.p., député  
Ministre de Développement social Canada



---

## Table des matières

<b>SECTION I – Aperçu.....</b>	<b>1</b>
Message de l'honorable Ken Dryden, ministre de Développement social Canada .....	1
Message de l'honorable Tony Ianno, ministre d'État (Famille et Aidants naturels) .....	2
Message de l'honorable Eleni Bakopanos, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social particulièrement chargée de l'économie sociale .....	3
Déclaration de la direction .....	4
Architecture des activités de programme.....	7
<b>SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique .....</b>	<b>19</b>
<b>SECTION III – Renseignements supplémentaires.....</b>	<b>59</b>
Renseignements organisationnels, 2004-2005 .....	59
Renseignements organisationnels au 31 mars 2005.....	60
<b>SECTION IV – Autres sujets d'intérêt.....</b>	<b>107</b>



---

**Message de l'honorable Ken Dryden,  
ministre de Développement social Canada****Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005**

En tant que Canadiens et Canadiennes, nous comprenons dans une certaine mesure ce que cela implique d'être Canadien, ce que nous attendons de nous et les attentes que nous avons pour nous, ce que nous attendons des autres et les attentes que nous avons pour les autres. En tant que Canadiens et Canadiennes, nous nous attendons à avoir une première et une seconde chance. Nous nous attendons à avoir la possibilité de vivre une vie enrichissante, pleine et gratifiante. Pour certains d'entre nous, cela ne se fait pas facilement en raison de la maladie ou d'un accident, d'une invalidité, de la pauvreté, de l'âge, de circonstances personnelles ou familiales, d'un événement qui nous fait prendre du retard au départ de la course ou pendant celle-ci.



Le travail de Développement social Canada consiste à aider à relever ces défis, à combler le fossé entre nos attentes et la réalité de notre vie. Le présent Rapport ministériel sur le rendement indique la mesure dans laquelle nous atteignons cet objectif.

Il souligne, entre autres, nos progrès dans les nouvelles initiatives importantes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les programmes de vie active et de sécurité de revenu des aînés et nos efforts pour renforcer l'assise du secteur bénévole et de l'économie sociale. Le Rapport indique également que, à Développement social Canada, nous sommes des participants cruciaux à Service Canada, qui a été créé récemment pour accroître l'accès des citoyens aux programmes et services du gouvernement du Canada.

Notre réussite repose sur la participation accrue des citoyens et des organismes communautaires à la formulation de nos politiques, ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation de nos programmes. Nous l'avons fait dans le passé; nous le ferons dans une plus grande mesure à l'avenir.

À Développement social Canada, nous avons fait des progrès au cours de l'année écoulée, mais il nous reste bien plus de choses à faire. En collaboration avec Tony Ianno, ministre d'État (Famille et Aidants naturels), et la secrétaire parlementaire Eleni Bakopanos, nous poursuivrons nos efforts, afin de réaliser ce que nous, les Canadiens et les Canadiennes, comprenons et attendons pour nous et de nous, ainsi que pour les autres et des autres.

---

*Ken Dryden, c.p., député  
Ministre de Développement social Canada*

**Message de l'honorable Tony Ianno,  
ministre d'État (Famille et Aidants naturels)**

**Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005**

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de renforcer les assises sociales du Canada. En tant que ministre d'État responsable de la Famille et des Aidants naturels, je suis fier de diriger la réponse du gouvernement à cet engagement.

À Développement social Canada, nous nous inspirons des programmes existants et nous cherchons de nouvelles méthodes pour aider les aînés et les aidants naturels non rémunérés, qui s'occupent d'un parent âgé, d'un membre de leur famille ou d'un ami handicapé ou qui souffre d'une maladie chronique. Au cours de l'année écoulée, j'ai eu la possibilité de me rendre dans diverses régions du pays pour écouter ce que les Canadiens et les Canadiennes avaient à dire au chapitre de la prestation de soins. Notre gouvernement s'engage à écouter la communauté des aidants naturels, nos homologues provinciaux et les Canadiens et les Canadiennes individuellement, ainsi qu'à échanger des idées avec eux, alors que nous déterminons les meilleures façons de soutenir les aidants naturels non rémunérés, à l'avenir. Nous demandons aux Canadiens et aux Canadiennes de participer à l'élaboration des politiques et programmes nécessaires pour que le gouvernement du Canada puisse satisfaire efficacement les besoins des aidants naturels au XXI<sup>e</sup> siècle.



Nous nous engageons également à offrir aux aînés du Canada un mode de vie et la dignité de la vie communautaire qu'ils méritent tant. En octobre 2004, nous avons lancé le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui appuiera un vaste éventail de projets communautaires partout au Canada, afin d'encourager l'activité et la participation chez les aînés. Par suite du succès retentissant de ce lancement, le gouvernement a annoncé dans le Budget de 2005 qu'il octroyait des crédits supplémentaires à cette initiative importante et a de ce fait offert des possibilités à bien plus d'organisations d'aînés de tout le pays au cours des années à venir. En outre, ce récent budget prévoyait aussi l'affectation de fonds à un Secrétariat national pour les aînés. Il s'agit d'un autre grand pas en avant, afin d'attirer suffisamment l'attention du gouvernement fédéral sur les questions importantes pour notre population croissante d'aînés. Enfin, le Budget de 2005 octroie également à nos aînés à faible revenu la plus forte augmentation du Supplément de revenu garanti depuis 1984.

Nous sommes inébranlables dans notre engagement à soutenir les aidants naturels et à mieux comprendre les besoins et les attentes de nos aînés. Nous continuerons d'élaborer des initiatives et de collaborer avec des partenaires pour veiller à assurer des chances accrues à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

---

*Tony Ianno, c.p., député  
Ministre d'État (Famille et Aidants naturels)*

**Message de l'honorable Eleni Bakopanos,  
secrétaire parlementaire du ministre du  
Développement social  
particulièrement chargée de l'économie sociale**

**Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005**

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent — et méritent — la meilleure qualité de vie qui soit. À titre de secrétaire parlementaire du ministre du Développement social particulièrement chargée de l'économie sociale, j'estime qu'il est essentiel de bâtir un réseau social fort et dynamique pour garantir cette qualité de vie.



Le gouvernement du Canada est conscient que les gens sont une extraordinaire ressource. Au cours de l'année écoulée, Développement social Canada a veillé à ce que l'économie sociale devienne un volet déterminant de la politique sociale du Canada. Le Ministère a plus précisément élaboré un cadre stratégique sur l'avenir de l'économie sociale. J'ai eu le privilège de piloter ces efforts en dirigeant les travaux de la Table ronde nationale sur l'économie sociale, une tribune qui permet de favoriser le dialogue entre les partenaires de premier plan et de présenter des recommandations à long terme.

De plus, nous avons travaillé à l'élaboration d'une politique et de programmes visant à appuyer les efforts des citoyens qui s'attachent, au sein des collectivités, à améliorer la vie des Canadiens et des Canadiennes. Nous entendons aussi continuer à faire progresser la politique sociale et les connaissances fondées sur des données probantes afin de promouvoir la mise en place d'initiatives efficaces en matière de développement social.

Je suis convaincue qu'en travaillant de concert avec les intervenants, nos partenaires et les collectivités, nous pourrions continuer de contribuer au mieux-être des Canadiens et des Canadiennes dans la société.

---

*Eleni Bakopanos, c.p., députée  
Secrétaire parlementaire du ministre du Développement social  
particulièrement chargée de l'économie sociale*

## **Déclaration de la direction**

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005 de Développement social Canada.

Le rapport a été rédigé conformément aux principes énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005*.

- ❖ Il se fonde sur la structure redditionnelle approuvée du Ministère, représentée dans sa Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR).<sup>1</sup>
- ❖ Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis.
- ❖ Il sert de base pour rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations accordées.
- ❖ Il fait état de la situation financière d'après des chiffres approuvés tirés du Budget des dépenses et des Comptes publics.

---

Nicole Jauvin  
Sous-ministre de  
Développement social Canada

---

<sup>1</sup> Les données financières de 2004-2005 ont été redressées en fonction des six résultats stratégiques exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

## Développement social Canada – Renforcer les assises sociales du Canada

Le présent rapport fait état des réalisations de Développement social Canada (DSC) au cours de son premier exercice financier complet.

DSC a pour mission d'aider le gouvernement du Canada à atteindre son but qui consiste à protéger et à renforcer les assises sociales du Canada, tout en respectant les sphères de compétences fédérales, provinciales et territoriales. La vision, la mission, les résultats stratégiques, les clients et les partenaires du Ministère sont décrits en détail dans le tableau qu'on trouvera plus loin dans cette section.

Issu de la réorganisation du gouvernement de décembre 2003, DSC a profité de l'année de transition que représentait l'exercice 2004-2005 pour se doter d'un nouveau mandat; mettre en place des structures de gouvernance; assurer la gestion de ses responsabilités en matière de reddition de comptes; élaborer des indicateurs appropriés; et poursuivre le travail de transformation du service qui a culminé par l'annonce, dans le Budget de 2005, de l'initiative Service Canada. Tout en menant ces activités à bien,

### Principales statistiques intéressant DSC, 2004-2005

Développement social Canada, qui a pour mandat d'assurer le leadership en matière de politique sociale, surveille l'évolution de nombreuses statistiques qui l'éclairent sur les tendances qui façonnent la vie des Canadiens et des Canadiennes et qui orientent les politiques, programmes et activités du Ministère.

#### Soutien du revenu (pour les aînés)

- ❖ Le ratio de dépendance (le nombre de personnes de 65 ans et plus en proportion du nombre de personnes de 15 à 64 ans), qui était de 18,6 % en 2002, atteindra 33,6 % d'ici 2026.
- ❖ La prévalence du faible revenu chez les aînés du Canada, soit 5,9 % en 2000, est la plus faible parmi les pays du G7 (Luxembourg Income Study: Relative Poverty Rates for the Total Population, Children and the Elderly, p. 1-4).
- ❖ La prévalence du faible revenu demeure élevée chez les femmes âgées seules, à 18,9 % (données de 2003, seuil de faible revenu selon le revenu après impôt. Statistique Canada, Le revenu au Canada 2003, p. 152).

#### Inclusion et participation (des personnes handicapées)

- ❖ Au Canada, une personne sur huit a une incapacité et environ une sur vingt a une incapacité grave ou très grave.
- ❖ La prévalence du faible revenu a reculé entre 1996 et 2003, passant de 30,4 % à 23,6 % des personnes de 16 à 64 ans qui affichent une incapacité les limitant dans leur travail.
- ❖ Le taux d'emploi des personnes handicapées (de 16 à 64 ans) était de 53,2 % en 2002, par rapport à 75,6 % chez les personnes sans invalidité.

#### Collectivités dynamiques

- ❖ En 2000, 18 % des aînés faisaient du bénévolat auprès d'un organisme et leur moyenne était de 269 heures de bénévolat par année. La même année, 26,7 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus faisaient du bénévolat et leur moyenne était de 162 heures par année.
- ❖ 68,0 % des Canadiens et des Canadiennes de 15 ans et plus éprouvaient un sentiment très fort ou assez fort d'appartenance à la collectivité, par rapport à 74,2 % chez les personnes de 65 ans et plus. Celles-ci éprouvaient un sentiment très fort d'appartenance à la collectivité dans une proportion de 27,9 %, par rapport à 19 % chez les 15 ans et plus.

#### Investissements dans les enfants et les familles

- ❖ Au Canada, en 2001, il y avait des places dans les garderies réglementées pour 24 % des enfants de moins de 6 ans dont la mère travaillait.
- ❖ Le nombre de familles à faible revenu ayant des enfants (d'après les seuils de faible revenu (SFR) après impôt) a diminué, passant de 663 000 en 1996 à 424 000 en 2003, soit une baisse de 239 000.
- ❖ En 2002, 72 % des enfants de moins de 16 ans vivant dans une famille à faible revenu provenaient d'une famille dont le principal soutien était un parent seul, un Autochtone vivant hors réserve, un immigrant récent ou une personne ayant une incapacité la limitant dans son travail.

#### Innovation en matière de service

- ❖ En 2004, et pour la quatrième année de suite, le Canada s'est classé au premier rang au chapitre des cotes de maturité en matière de gouvernement électronique, à 80, par rapport à 67 pour Singapour et pour les États-Unis.
- ❖ En mai 2003, 74 % de la population utilisait Internet, à partir d'un lieu ou d'un autre, mais il y avait de vastes différences selon l'âge, la scolarité, le revenu et la région.

DSC a continué de dispenser ses programmes et services à la population et d'assurer le leadership dans de nombreux dossiers de premier plan se rapportant à la politique sociale du gouvernement du Canada.

## **Le partenariat, un gage de succès**

DSC dispose d'un vaste éventail de partenaires, comme l'illustre le tableau qui suit. Ces partenariats jouent un rôle essentiel dans la concrétisation du mandat du Ministère, qui comprend deux grands objectifs, soit veiller à ce que les programmes sociaux de base soient protégés et adaptables à des besoins changeants, et répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes en élaborant des solutions novatrices reposant sur les valeurs canadiennes. Les défis sociaux sont complexes et interreliés et les solutions traversent les lignes de démarcation des ministères et des administrations. DSC travaille en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole, les organisations de l'économie sociale, les collectivités et le secteur privé pour élaborer des programmes et services intégrés. DSC aide également les particuliers, les familles et les collectivités à trouver leurs propres solutions à leurs problèmes. Conformément à cet engagement en matière de partenariats, les gouvernements doivent rendre des comptes à la population et ils doivent demander à des tiers de surveiller les progrès en matière sociale. Il apparaît également que la communication, la recherche, la connaissance et l'information sont essentielles. De nouveaux partenariats donneront de bons résultats s'ils sont fondés sur les valeurs et les convictions des Canadiens et des Canadiennes — collectivités partagées, égalité et justice, respect de la diversité et équilibre entre les droits et les responsabilités.

## Architecture des activités de programme

### Mandat de Développement social Canada

#### Vision

Un Canada pour tous, au sein duquel chacun apporte sa contribution et joue un rôle actif.

#### Mission

Renforcer les assises sociales du Canada en contribuant au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités, et en favorisant leur participation grâce à des politiques, des programmes et des services axés sur les citoyens. Nous atteindrons ces objectifs en réduisant les obstacles et en facilitant l'accès aux possibilités; en investissant dans les gens et en renforçant les capacités des collectivités; en offrant un service transparent, novateur et adapté aux besoins des clients, tant à l'interne qu'à l'externe; en collaborant avec des partenaires fédéraux, d'autres gouvernements et les collectivités; en aidant nos employés et employées; et en servant les Canadiens et Canadiennes avec intégrité et engagement.

	Soutien du revenu	Inclusion et participation	Collectivités dynamiques	Investissements dans les enfants et les familles	Innovation en matière de services
<b>Résultats</b>	Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorées et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables	Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée	Un Canada où des collectivités dynamiques et inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social	Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être	Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens
<b>Activités de programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de pensions du Canada - prestations de retraite, au survivant et de décès</li> <li>❖ Prestations</li> <li>❖ Administration</li> <li>Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti</li> <li>❖ Prestations</li> <li>❖ Administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de pensions du Canada, Invalidité</li> <li>❖ Prestations du RPC, Invalidité</li> <li>❖ Administration du RPC</li> <li>❖ Invalidité</li> <li>Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées</li> <li>❖ Ententes fédérales-provinciales-territoriales</li> <li>❖ Administration</li> <li>Fonds d'intégration des personnes handicapées</li> <li>❖ Contributions</li> <li>❖ Administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de partenariats pour le développement social<sup>2</sup></li> <li>❖ Subventions et contributions</li> <li>❖ Administration</li> <li>Initiative sur le secteur bénévole et communautaire</li> <li>Comprendre la petite enfance</li> <li>Nouveaux horizons pour les aînés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation nationale pour enfants</li> <li>Entente sur le développement de la petite enfance</li> <li>Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation du service pour les Canadiens - Recherche et développement</li> <li>Prestation des services à l'échelle de l'organisation</li> </ul>
Prestation des services et distribution des prestations selon des principes de gestion moderne					
Services ministériels et partagés					
Clients : Personnes âgées, personnes handicapées, collectivités, organismes communautaires, enfants, familles et individus					
Partenaires : Ordres de gouvernement, Canadiens et députés les représentant, employeurs, syndicats, fournisseurs de services, organismes communautaires, secteurs bénévole et sans but lucratif, organismes non gouvernementaux, partenaires de recherche, organismes internationaux					

<sup>2</sup> Les fonds de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire et de Comprendre la petite enfance sont administrés selon les modalités du PPDS.

## **Information financière**

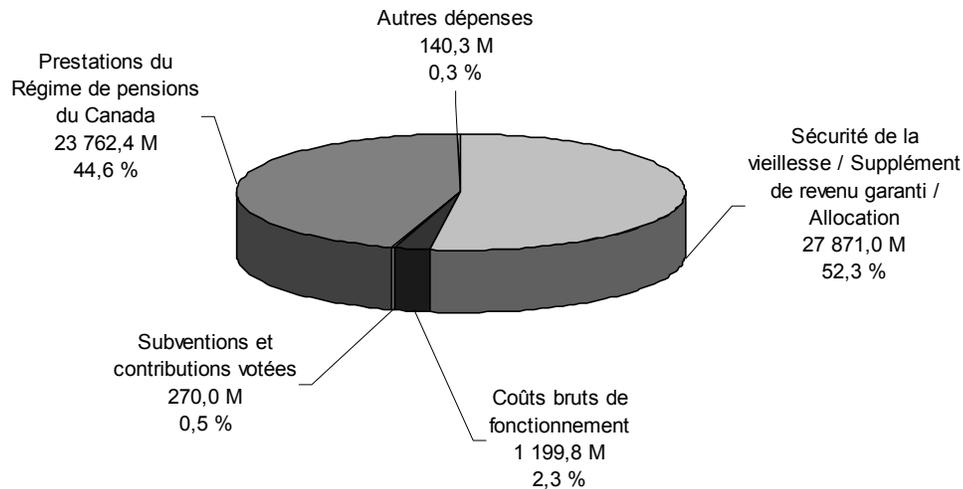
Au 31 mars 2005, DSC comptait quelque 12 000 employés qui assument la responsabilité de dépenses de l'ordre de 53 milliards de dollars au profit de la population canadienne. La composante la plus vaste, et de loin, est celle du soutien du revenu; en effet, 97 % des dépenses de DSC représentent les prestations accordées aux Canadiens et aux Canadiennes en vertu de lois adoptées par le Parlement. Ces prestations sont versées dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse, qui est financé à même les recettes fiscales générales, et de toute la gamme des prestations du Régime de pensions du Canada, programme à caractère contributif qui ne fait pas partie du Trésor. DSC finance ses autres programmes, initiatives et activités stratégiques à même ses fonds de fonctionnement et ses fonds discrétionnaires de subventions et de contributions.

## Profil des dépenses

### Profil des dépenses 2004-2005

DSC a des dépenses à l'égard des programmes et services de 53,2 milliards de dollars, dont 97 %, ou 51,6 milliards de dollars, bénéficient directement aux Canadiens par l'intermédiaire du Régime de pensions du Canada (RPC) et des programmes de la Sécurité de la vieillesse (SV).

**Total consolidé : 53 243,5 M\$**



#### Dépenses brutes de DSC

Coûts nets de fonctionnement	419,0
Ajouter les sommes recouvrées au titre des rubriques suivantes :	
Régime de pensions du Canada	220,2
Compte d'assurance-emploi	560,6 <sup>1</sup>
Coûts de fonctionnement	<b>1 199,8<sup>2</sup></b>
Subventions et contributions autorisées	<b>270,0</b>
<b>Total - Dépenses brutes</b>	<b>1 469,8</b>

#### Paiements de transfert législatifs

Sécurité de la vieillesse	21 364,0
Supplément de revenu garanti	6 038,2
Paiements d'allocation	468,8
<b>Total</b>	<b>27 871,0</b>

Autres - Coûts et montants recouverts du RPC **140,3<sup>3</sup>**

Prestations du Régime de pensions du Canada **23 762,4**

Total des paiements de transfert législatifs **51 633,4<sup>4</sup>**

1 Le compte d'assurance-emploi (a.-e.) fait partie du portefeuille de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) mais DSC recouvre des coûts pour des services rendus au Programme d'assurance-emploi tels que les services ministériels et les prestations de services.

2 Les coûts totaux de fonctionnement incluent les services de ressources humaines, les services financiers et administratifs, les services juridiques et les services de systèmes pour RHDCC.

3 Représente les frais d'administration ayant trait au RPC des autres ministères et exclut les frais d'administration du RPC de DSC qui font partis des coûts de fonctionnement.

4 Les Canadiens bénéficient directement de ce montant.

## **Revue de l'année**

### **Contexte de la politique et de la planification**

En 2004-2005, dans le cadre de son travail de planification, Développement social Canada s'est inspiré des facteurs à moyen et à long terme qui façonnent la société et l'économie du Canada — l'évolution démographique; les engagements changeants face au travail, à la famille et à la collectivité; l'état de pauvreté et d'exclusion sociale; les répercussions de la mondialisation; et les attentes de la population en matière de prestation de services et de reddition de comptes. Le Ministère a décrit ces facteurs et leurs conséquences pour sa planification dans son Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005; ceux-ci ont orienté ses politiques, ses programmes et ses activités tout au long de l'année.

La décision du gouvernement de se doter d'un plan d'action très dynamique en matière de politique sociale s'est révélée d'une grande importance par rapport aux priorités de DSC, car ce plan d'action englobait de nombreux dossiers dans lesquels DSC agit au premier chef au niveau fédéral. Le gouvernement a décidé qu'il voulait s'attaquer plus vigoureusement aux enjeux auxquels font face les aînés et les personnes handicapées. Il a accordé une priorité encore plus élevée à un soutien élargi en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il a décrété qu'il fallait mieux comprendre les besoins des aidants naturels et mieux y répondre, et renforcer le développement de l'économie sociale.

Dans ces dossiers et dans d'autres domaines, le gouvernement s'en est remis à Développement social Canada, étant donné son engagement à assurer un leadership en matière de politique sociale. DSC a été appelé à fournir des conseils et son soutien pour l'élaboration de politiques et de programmes, et pour transformer les engagements en mesures concrètes. Les contributions précises du Ministère se sont reflétées dans le discours du Trône d'octobre 2004, le Budget de 2005 et d'autres décisions du gouvernement; nous les examinerons de façon plus détaillée dans les pages qui suivent.

En 2004-2005, comme en témoignent les sections qui suivent, DSC a pris les mesures nécessaires pour établir les cadres formels en matière juridique et en matière de reddition de comptes et d'autres cadres dont il lui fallait se doter à titre de nouveau ministère. DSC a accompli des progrès dans la mise en place d'une assise à son leadership en matière de politique qui est au cœur de son mandat. Mais surtout, le Ministère s'est engagé activement à aider le gouvernement à s'acquitter de certains grands engagements qu'il avait pris envers les Canadiens et les Canadiennes en ce qui concerne la politique sociale, notamment :

- ❖ réaliser des progrès dans le dossier des nouvelles ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec les provinces et territoires;
- ❖ améliorer les programmes, les services et le soutien du revenu pour les aînés;
- ❖ mettre en œuvre de nouvelles ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées avec les provinces participantes;
- ❖ améliorer le Programme des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada pour permettre le rétablissement des prestations aux personnes qui ont retrouvé un emploi mais qui doivent le quitter à cause de la réapparition de leur incapacité.

## **Mettre en place les principales structures de Développement social Canada**

Ce contexte dynamique a coïncidé avec le travail essentiel nécessaire pour établir formellement DSC après sa création en 2003. À cette fin, le Ministère a mis en place les structures et les cadres nécessaires pour la réalisation des objectifs du gouvernement et ses propres objectifs ministériels, dont les suivants :

- ❖ soutenir le gouvernement en vue de l'adoption du projet de loi C-22, *Loi sur le ministère du Développement social*, qui établissait formellement le Ministère et qui a été adopté à la fin de l'exercice financier;
- ❖ veiller à mettre sur pied un cadre exhaustif de la mesure du rendement, qui permettra de faire le suivi des programmes et des progrès au chapitre des résultats stratégiques de DSC et de ses activités de programme;
- ❖ accomplir des progrès au chapitre d'une nouvelle architecture des activités de programme;
- ❖ transformer l'organisation du Ministère pour aligner ses structures sur ses responsabilités courantes et améliorer la coordination et les résultats.

## **Bâtir le fondement du leadership en matière de politique**

Les contributions apportées par DSC au plan d'action du gouvernement ont pris appui sur des capacités solides et élargies en matière de politique. Au cours de l'année, DSC a pris de nombreuses mesures pour renforcer ses capacités, à savoir :

- ❖ un cadre de politique global visant à orienter les travaux du Ministère en réponse aux besoins des Canadiens et des Canadiennes en matière de développement social;
- ❖ un plan des connaissances axé sur la création et la gestion des connaissances au sein du Ministère;
- ❖ une analyse du vieillissement de la population au Canada et de ses répercussions pour DSC;
- ❖ une exploration des enjeux émergents de la politique sociale et de l'innovation en matière de politique par l'entremise de conférences et d'autres événements;
- ❖ la tenue de consultations et d'activités de mobilisation auprès des citoyens, des collectivités et de parties prenantes clés afin de s'attaquer aux enjeux de la politique du développement social et de continuer de favoriser l'engagement des citoyens en tant que partie intégrante au cœur des activités du Ministère.

## **Obtenir des résultats à l'égard des engagements du gouvernement et du Ministère**

En 2004-2005, le Ministère a atteint les objectifs les plus importants qui avaient été exposés dans son Rapport sur les plans et les priorités, en plus d'obtenir des résultats se rapportant aux autres priorités que le gouvernement avait annoncées en 2004-2005 dans le discours du Trône et dans le Budget. La meilleure façon de le démontrer est de résumer les six résultats stratégiques formels de DSC.

**Résultat stratégique 1**

**Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorées et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, la mise en œuvre des programmes et la collaboration, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ dépasser la plupart des engagements en matière de service pour les 4,1 millions de bénéficiaires de prestations de la Sécurité de la vieillesse, les 1,5 million de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti, les 3,1 millions de bénéficiaires de pensions de retraite du Régime de pensions du Canada et les 945 000 bénéficiaires de prestations de survivant du RPC, ce qui comprend les efforts pour moderniser la prestation de services et pour joindre les bénéficiaires éventuels afin de les informer des prestations auxquelles ils pourraient avoir droit;
- ❖ soutenir le Groupe de travail du premier ministre sur la vie active et la dignité des personnes âgées, qui a proposé un plan d'action exhaustif et diversifié touchant de nombreux aspects des besoins des aînés du Canada;
- ❖ collaborer aux travaux d'analyse et de planification qui ont mené à la décision d'accroître le Supplément de revenu garanti, l'Allocation et l'Allocation de survivant afin de contribuer à répondre aux besoins des aînés les plus pauvres du Canada. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Supplément de revenu garanti augmentera de 18 \$ par mois pour les bénéficiaires seuls et de 29 \$ pour les couples. D'autres hausses égales à celles-ci entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007;
- ❖ appuyer le gouvernement relativement à l'engagement pris dans le Budget de 2005 de consacrer 13 millions de dollars sur cinq ans à la création d'un Secrétariat national pour les aînés qui constituera le point de convergence des efforts de collaboration visant à relever les nouveaux défis auxquels font face les aînés;
- ❖ lancer avec succès le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (pour plus d'information, voir le résultat stratégique 3);
- ❖ collaborer avec d'autres ministères et avec les provinces et territoires pour améliorer les services et l'information à l'intention des aînés, notamment en mettant sur pied le Chercheur de prestations du Canada, un service en ligne fournissant de l'information sur les programmes et services.

**Résultat stratégique 2**

**Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, la mise en œuvre des programmes et la collaboration, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ soutenir le gouvernement en vue d'obtenir l'approbation du Parlement et des provinces afin d'amender la législation régissant le Régime de pensions du Canada et autoriser le rétablissement automatique des prestations d'invalidité à l'intention des bénéficiaires qui doivent cesser de travailler à cause de la réapparition de leur incapacité. Cette mesure est entrée en vigueur le 31 janvier 2005;

- ❖ améliorer la coordination des services, comme le soutien aux bénéficiaires des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada face aux répercussions fiscales des prestations rétroactives et des paiements d'assurance invalidité de longue durée;
- ❖ procéder à l'examen des systèmes d'emploi qui porte sur les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le Fonds d'intégration et d'autres programmes d'emploi fédéraux et provinciaux destinés aux personnes handicapées. Cet examen a donné lieu à la mise en place d'un processus de réaménagement des programmes pour éliminer d'éventuels chevauchements et répondre à des besoins non satisfaits;
- ❖ appuyer le gouvernement relativement à l'engagement pris dans le Budget de 2005 d'accorder une subvention de 6 millions de dollars à l'Institut national canadien pour les aveugles à l'appui de la bibliothèque numérique pour les personnes aveugles, de 1 million de dollars par année pendant trois ans à Bibliothèque et Archives nationales et de 2,9 millions de dollars cette année à l'appui de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA);
- ❖ réaliser des comptes rendus et des recherches sur la situation des personnes handicapées au Canada et fournir des outils et du soutien pour améliorer l'élaboration des politiques et les services, notamment *Vers l'intégration des personnes handicapées 2004*, le deuxième rapport exhaustif du gouvernement du Canada sur l'incapacité au Canada; *Attitudes des Canadiens à l'égard de la condition des personnes handicapées*, un examen national de la sensibilisation et des attitudes du public envers les personnes handicapées au Canada; *Mesures et services de soutien pour les adultes et les enfants (de 5 à 14 ans) ayant une incapacité au Canada : Une analyse des données portant sur les besoins et les lacunes*; et une *Foire aux questions* au sujet des programmes et services visant à faciliter l'intégration des Canadiens et des Canadiennes qui ont une incapacité;
- ❖ Le 1<sup>er</sup> avril 2004, des ententes fédérales-provinciales sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) sont entrées en vigueur, remplaçant l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées.

---

**Résultat stratégique 3****Un Canada où des collectivités dynamiques et inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, la mise en œuvre des programmes et la collaboration, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ par suite de la fin officielle de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, prendre des mesures systématiques pour renforcer la capacité du secteur bénévole et aider le gouvernement à s'acquitter de ses engagements envers celui-ci;
- ❖ lancer avec succès le programme Nouveaux Horizons pour les aînés et financer 336 projets, en plus d'obtenir l'appui du gouvernement relativement à l'engagement pris dans le Budget de 2005 de faire passer le financement de 10 millions de dollars à 15 millions en 2005-2006, à 20 millions en 2006-2007 et à 25 millions en 2007-2008 et au-delà;
- ❖ lancer un premier appel de propositions en vertu de l'initiative Comprendre la petite enfance pour utiliser efficacement les fonds attribués dans le Budget de 2004;

- ❖ diriger les efforts fédéraux — en collaboration avec Industrie Canada — en vue d'appuyer l'économie sociale, en mettant d'abord l'accent sur le renforcement des capacités et le financement.

---

### **Résultat stratégique 4**

#### **Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, la mise en œuvre des programmes et la collaboration, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ mener les discussions avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires conformément à l'engagement pris dans le Budget de 2005 d'affecter 5 milliards de dollars sur cinq ans pour financer une nouvelle initiative concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et reposant sur quatre grands principes : qualité, universalité inclusive, accessibilité et développement;
- ❖ s'acquitter de ses engagements en matière de rapports en vertu de la Prestation nationale pour enfants et du Développement de la petite enfance ainsi que des ententes relatives au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

---

### **Résultat stratégique 5**

#### **Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, la mise en œuvre des programmes et la collaboration, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ appuyer le gouvernement relativement à l'engagement pris dans le Budget de 2005 de mettre en œuvre l'initiative Service Canada sur une période de cinq ans, initiative qui prendra appui sur les travaux effectués par DSC et d'autres ministères pour moderniser la prestation des services;
- ❖ améliorer l'infrastructure nationale de l'identité et de l'intégrité, de concert avec d'autres ministères fédéraux, pour aider à assurer l'identification, l'authentification et la validation systématiques des demandeurs de services;
- ❖ collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue d'améliorer les liens entre le Registre d'assurance sociale (RAS) et les statistiques provinciales et territoriales de l'état civil pour disposer de données plus exactes et plus complètes dans la base du RAS;
- ❖ collaborer avec d'autres ministères afin d'élaborer une formule rationalisée et intégrée pour la collecte, l'utilisation et la conservation de renseignements sur les listes de paye, le salaire et le revenu;
- ❖ mettre à l'essai des « bouquets de services » destinés aux aînés, aux personnes handicapées, aux jeunes et aux adultes d'âge actif qui intègrent l'information en fonction des besoins des citoyens plutôt que des structures des programmes;
- ❖ intégrer les activités des centres d'appel, ce qui a permis de répondre à 800 000 appels de plus en 2004-2005 qu'en 2003-2004, tout en améliorant la qualité du service et d'autres prestations;

- ❖ consolider plus de 170 sites Internet ministériels en seul canal Internet axé sur les citoyens qui compte deux sites (nombre de pages Web passé de 400 000 à 40 000);
- ❖ simplifier et rationaliser de nombreux services de DSC, y compris l'utilisation d'Internet.

---

**Résultat stratégique 6****Des services ministériels efficaces.**

En 2004-2005, outre les activités courantes, les réalisations du Ministère les plus visibles pour les Canadiens et les Canadiennes en vertu de ce résultat stratégique ont été les suivantes :

- ❖ mettre en œuvre un vaste éventail d'initiatives permettant de dispenser des services en matière de ressources humaines et de systèmes ainsi que des services juridiques, financiers et administratifs selon des formules qui réduisent les coûts;
- ❖ préparer la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique*;
- ❖ prendre des mesures pour répondre aux engagements en matière de langues officielles et pour satisfaire les attentes en matière de diversité;
- ❖ poursuivre les efforts pour renforcer la sensibilisation aux valeurs et à l'éthique et promouvoir l'apprentissage;
- ❖ renforcer la planification, la gérance et la reddition des comptes au sein du Ministère en améliorant la fonction de planification et en mettant en œuvre le cadre de responsabilisation de gestion;
- ❖ analyser le fonctionnement du Ministère pour répondre aux exigences de l'examen des dépenses, particulièrement par l'entremise de l'initiative Service Canada et de la décision de confier la responsabilité du recouvrement à l'Agence du revenu du Canada.

**Développement social Canada et *Le rendement du Canada***

*Le rendement du Canada* est un rapport annuel que le président du Conseil du Trésor soumet au Parlement. Il s'agit d'une analyse de la situation courante et des progrès accomplis dans la réalisation des grands résultats que le gouvernement s'est fixés pour la vie au Canada. Un grand nombre des contributions les plus importantes de Développement social Canada à la vie des Canadiens et des Canadiennes et de leurs collectivités peuvent être illustrées par l'éventail des contributions du Ministère à la réalisation de deux objectifs clés exposés dans *Le rendement du Canada* :

**La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens et les Canadiennes**

- ❖ DSC apporte une contribution significative à la sécurité du revenu d'un grand nombre d'ânés du Canada par le biais de pensions publiques comme la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, qui représentent 97 % de toutes les dépenses du Ministère.
- ❖ Les taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus ont diminué sensiblement au cours de la dernière décennie. Cependant, une minorité importante de personnes âgées demeure pauvre. DSC continue d'axer ses politiques, ses programmes et ses initiatives sur la réduction de la pauvreté chez les ânés et de chercher à mieux comprendre les facteurs qui sont à l'origine du faible revenu avant la retraite.

- ❖ DSC apporte une contribution significative à la sécurité du revenu des Canadiens et des Canadiennes qui ont une invalidité et de leur famille par l'entremise des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et de la Prestation pour enfants handicapés. Les prestations d'invalidité du RPC assurent un soutien important aux personnes handicapées pour les aider à retourner au travail dans la mesure où elles en sont capables.
- ❖ DSC, puisqu'il assume la responsabilité des ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, peut partager les coûts des programmes d'emploi et des programmes sociaux des provinces à l'intention des personnes handicapées.
- ❖ DSC, puisqu'il assume la responsabilité du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, peut aider les personnes handicapées à se préparer à l'emploi et à décrocher un emploi ou à s'établir à leur compte, ainsi qu'à acquérir les compétences nécessaires pour conserver leur nouvel emploi.
- ❖ DSC joue un rôle de premier plan dans le cadre des initiatives fédérales destinées aux enfants et aux familles et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, en particulier par le biais de la Prestation nationale pour enfants; de l'Entente sur le développement de la petite enfance; et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- ❖ DSC a la responsabilité de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux à la concrétisation de l'engagement pris dans le Budget de 2005 en faveur d'une nouvelle initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à partir de 2005-2006.

### **Une société inclusive qui favorise la diversité**

- ❖ L'un des pivots du rôle de leadership de DSC à l'échelle du gouvernement fédéral et auprès des provinces et territoires est de concrétiser la pleine participation des personnes handicapées dans le milieu du travail et dans la collectivité. Le soutien accordé aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées a pour objet de favoriser leurs efforts pour rendre la société plus inclusive.
- ❖ DSC a la responsabilité des stratégies globales du gouvernement du Canada ayant pour objet de renforcer les organismes du secteur bénévole et communautaires qui reflètent la diversité du Canada, ce qui comprend son rôle de premier plan au titre des travaux du gouvernement du Canada auprès du secteur bénévole dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Ces travaux aident DSC dans l'élaboration de ses propres politiques et renforcent les réseaux qui soutiennent la capacité du secteur bénévole et sa contribution à la société canadienne.
- ❖ DSC agit au premier chef au niveau fédéral lorsqu'il s'agit de favoriser la croissance de l'économie sociale au Canada, qui comprend les activités et les entreprises sans but lucratif qui exploitent les énergies civiques et entrepreneuriales au profit des collectivités.
- ❖ L'initiative Comprendre la petite enfance donne aux collectivités de l'information sur la capacité d'apprendre des enfants, peu importe le milieu dont ils proviennent.
- ❖ Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés appuie des activités qui encouragent les aînés à apporter une contribution à leur collectivité par l'entremise de la participation sociale et de la vie active.

### **Principaux indicateurs du rendement de DSC**

Développement social Canada a recours à des indicateurs pour évaluer son rendement et déterminer les secteurs où des améliorations s'imposent dans les services aux Canadiens et aux Canadiennes et le fonctionnement interne.

Indicateur	2004-2005		2003-2004		2002-2003	
	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif
<b>Rapidité du service</b>						
Pourcentage de décisions initiales au sujet des demandes de prestations d'invalidité du RPC qui sont rendues dans les 120 jours civils de la réception de la demande	70 %	75 %	82 %	70 %	<i>Pas de suivi</i>	
Pourcentage de décisions au sujet des demandes de réexamen d'une décision initiale concernant des prestations d'invalidité du RPC qui sont rendues dans les 120 jours civils de la réception de la demande	67 %	70 %	78 %	65 %	<i>Pas de suivi</i>	
Pourcentage des prestations de SV qui sont versées dès le premier mois d'admissibilité	93 %	90 %	<i>Pas de suivi</i>		<i>Pas de suivi</i>	
Pourcentage des appels téléphoniques auxquels un agent de la prestation des services répond dans un délai de trois minutes	95,5 %	95 %	99 %	95 %	96,3 %	95 %
<b>Qualité du service</b>						
Plaintes en matière de langues officielles – service au public <sup>3</sup>	11					
Plaintes en matière de langues officielles – langue de travail <sup>4</sup>	5					
Production en temps opportun des dossiers de versement pour tous les paiements aux Canadiens et aux Canadiennes <sup>5</sup>	99,7 %	95 %	99,4 %	95 %	99,6 %	95 %
Accessibilité de modes de service automatisés (voir la note 5)	97,8 %	94 %	95,6 %	94 %	96,5 %	94 %
<b>Recouvrement (millions de \$)</b>						
Assurance-emploi	280 155 \$	271 900 \$	301 179 \$	290 630 \$	291 930 \$	262 210 \$
Programmes d'emploi	10 943 \$	4 445 \$	13 524 \$	6 155 \$	6 947 \$	5 875 \$
Dossiers inactifs du RPC et de la SV	12 293 \$	10 100 \$	12 066 \$	10 365 \$	12 187 \$	10 515 \$
Prêts en souffrance du Programme canadien de prêts aux étudiants	175 899 \$	163 000 \$	152 342 \$	142 100 \$	130 410 \$	118 000 \$
<b>Total</b>	<b>479 290 \$</b>	<b>449 445 \$</b>	<b>479 111 \$</b>	<b>449 250 \$</b>	<b>441 474 \$</b>	<b>396 600 \$</b>
<b>Indicateurs de la représentativité de l'effectif<sup>6</sup></b>	<b>Représentation actuelle</b>		<b>Disponibilité selon le recensement de 2001<sup>7</sup></b>		<b>Disponibilité selon le recensement de 1996</b>	
	Représentation des minorités visibles		10,1 %		9,0 %	
	Représentation des Autochtones		2,4 %		3,1 %	
	Représentation des personnes handicapées		3,6 %		7,1 %	
	Représentation des femmes		57,8 %		64,8 %	

<sup>3</sup> Seuls les résultats réels sont signalés pour cet indicateur. Ces chiffres représentent les premières données de référence pour DSC.

<sup>4</sup> Seuls les résultats réels sont signalés pour cet indicateur. Ces chiffres représentent les premières données de référence pour DSC.

<sup>5</sup> Données concernant DSC et RHDCC.

<sup>6</sup> Ces cibles ont été établies pour DRHC en 2003-2004 à partir d'estimations nationales de la disponibilité dans la population active. Elles pourront être révisées pour DSC en fonction des données sur la disponibilité dans la population active recueillies dans le cadre du nouveau recensement.

<sup>7</sup> Les cibles de l'équité en emploi ont été établies pour DSC en 2004-2005 à partir d'estimations de la disponibilité dans la population active faites par l'AGRHFPC en 2001.

## **SECTION I – Aperçu**

---

Cette année, les résultats obtenus au chapitre des prestations d'invalidité du RPC sont inférieurs à la cible car la plupart des centres de traitement avaient terminé l'exercice précédent aux prises avec un arriéré. Le volume de travail s'est accru pour diverses raisons, notamment un conflit de travail à l'automne que les offres de la direction n'ont pas permis de régler. Un plan national détaillé pour rattraper le retard a été mis en place et a permis de constater des améliorations dans tous les centres au premier trimestre de 2005-2006; il est prévu que l'arriéré sera éliminé d'ici novembre 2005. Les grands indicateurs du rendement à l'échelle nationale devraient être atteints systématiquement d'ici janvier 2006.

**Résultat stratégique 1**

**Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorées et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables.**

**Description**

Le gouvernement du Canada a commencé à jouer un rôle en matière de sécurité sociale des personnes âgées en 1927, lorsque la pension de vieillesse est entrée en vigueur. Aujourd'hui, DSC apporte une contribution particulièrement importante à la vie des aînés du Canada en leur versant plus de 50 milliards de dollars à titre de soutien financier direct par l'entremise de deux des éléments fondamentaux du régime de revenu de retraite du Canada, le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV).

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a reconnu que pour répondre efficacement aux besoins des aînés, qui constituent un segment démographique en croissance rapide, il faut des stratégies, des politiques et des programmes qui permettront d'améliorer leur qualité de vie. En 2004-2005, DSC est devenu le ministère fédéral agissant au premier chef pour les questions concernant les aînés, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires. Par conséquent, DSC s'occupe désormais d'un plus vaste éventail d'activités stratégiques, de recherches et de programmes qui lui permettront de concrétiser ce résultat stratégique. DSC a également forgé des relations de collaboration pour améliorer l'efficacité des programmes et l'accès des aînés à des prestations, services et programmes dans les diverses administrations.

**Liens avec les programmes, les ressources et les résultats****Activité de programme :**

**Régime de pensions du Canada :** Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme fédéral-provincial d'assurance sociale qui offre aux cotisants et à leur famille une protection de base en cas de cessation de la rémunération à la suite de la retraite, d'une invalidité ou d'un décès. Financé dans une large mesure par les cotisations obligatoires des employeurs et des employés, le RPC assure les travailleurs — y compris les travailleurs autonomes — de partout au Canada, sauf au Québec où les prestations sont versées en vertu du Régime de rentes du Québec.

**Sécurité de la vieillesse :** Les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) assurent un revenu de base aux citoyens et résidents canadiens qui répondent à certains critères en matière d'âge, de résidence et de statut juridique. La SV, qui est indexée trimestriellement en fonction de l'inflation, est financée à même les recettes fiscales générales du gouvernement du Canada. Compte tenu des difficultés financières auxquelles font face beaucoup de personnes âgées, la SV verse aux bénéficiaires à faible revenu des prestations supplémentaires calculées en fonction de leur revenu; il peut s'agir du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'Allocation ou de l'Allocation au survivant. Le SRG est une prestation mensuelle offerte aux prestataires de la SV qui n'ont pratiquement aucun autre revenu. Son montant est calculé en fonction de la situation de famille, de certains critères

## SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique

de résidence et du revenu. L'Allocation est offerte à l'époux/l'épouse ou le conjoint/la conjointe de fait des prestataires de la SV/du SRG qui ont entre 60 et 64 ans et qui répondent aux critères d'admissibilité. L'Allocation au survivant est offerte aux personnes âgées à faible revenu qui ont entre 60 et 64 ans, dont l'époux/l'épouse ou le conjoint/la conjointe de fait est décédé et qui ne se sont pas remariés ou ne se sont pas engagés dans une union de droit commun.

### Indicateurs de programme :

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Changement en pourcentage — mesuré par rapport à l'année précédente — du nombre d'aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG) qui ont produit une déclaration d'impôt mais qui ne touchent pas le SRG	❖ -31 % <sup>8</sup>

### Ressources<sup>2</sup>

#### Résultat stratégique 1 :

Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorés et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables.

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes	232,1	213,8	205,9
Paiements de transfert législatifs :			
Sécurité de la vieillesse	27 940,0	27 871,0	27 871,0
Prestations du Régime de pensions du Canada <sup>3</sup>	20 401,4	20 620,0	20 584,7
Total	48 573,5	48 704,8	48 661,6
Équivalents temps plein	3 055	2 744	2 744

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Ces données comprennent les 1 768 ÉTP et les 107,6 millions de dollars liés aux services par téléphone, Internet et courrier fournis par les PSR, qui servent aussi à appuyer les résultats stratégiques 2 et 5. Pour obtenir des précisions sur les avantages que procurent ces ressources aux Canadiens, voir le résultat stratégique 5 : Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens.

3 Ces prestations ont été réduites de leur part estimée des paiements excédentaires.

<sup>8</sup> Les bénéficiaires de la SV doivent présenter une demande de SRG. L'objet des mesures visant l'inscription au SRG était de veiller à ce que les personnes ne sachant pas qu'elles y étaient admissibles reçoivent de l'information sur le SRG. DSC détermine leur admissibilité à partir des renseignements figurant sur leurs déclarations de revenu. Cette diminution de 31 % signifie que le nombre d'aînés admissibles qui ne reçoivent pas le SRG a diminué de 31 % — il s'agit d'un grand progrès, qui montre que DSC joint un tiers de tous les aînés admissibles de plus que l'année précédente.

### Liens avec les résultats :

#### *Grande priorité 1 : Dispenser systématiquement un service uniforme à la population canadienne (priorité courante)*

Au cœur de cette priorité, on retrouve la responsabilité du Ministère de verser une pension de l'État à des millions de Canadiens et de Canadiennes. En 2004-2005, Développement social Canada a administré des prestations pour 4,1 millions de bénéficiaires de la SV, pour 1,5 million de bénéficiaires du SRG, pour 3,1 millions de bénéficiaires de la pension de retraite du RPC et pour 945 000 bénéficiaires de la pension de survivant du RPC.

Le tableau des principaux indicateurs du rendement de la section précédente montre que DSC est allé au-delà de ses engagements en matière de service se rapportant aux pensions publiques destinées aux aînés. Ces indicateurs mesurent la rapidité du service à la clientèle. Ils comprennent les prestations de retraite du RPC et les prestations de base de la SV versées à temps, ainsi que les appels auxquels on a répondu dans un délai de trois minutes.

Développement social Canada s'est également employé à faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes disposent de l'information dont ils ont besoin au sujet des pensions publiques et de leur admissibilité éventuelle à ces pensions<sup>9</sup>. Pour répondre à cet objectif, le Ministère a adopté une vision élargie de ses activités d'approche, qui prévoit la mise sur pied de nouveaux partenariats et renforce son engagement face aux citoyens et aux partenaires. Cet engagement englobe dorénavant l'apport des citoyens et des partenaires lorsqu'il s'agit de façonner et d'adapter ses politiques pour répondre aux besoins des aînés.

Le Ministère a poursuivi ses efforts afin de moderniser la fourniture des prestations, y compris en ayant recours à des services en ligne. DSC a pu ainsi franchir une autre étape de la simplification de la fourniture de la SV/du RPC, ce qui permettra d'adopter de nouvelles politiques et d'apporter des changements dans la législation pour mettre en œuvre des processus rationalisés pour les prestations de retraite du RPC, la SV et le SRG.

#### **L'histoire d'une réussite : Veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes touchent les prestations qu'ils méritent**

La clause d'exclusion pour élever des enfants (CEEE) du RPC peut avoir pour effet d'augmenter le montant de la pension de retraite en reconnaissant qu'une personne qui s'occupe de jeunes enfants peut afficher un revenu moins élevé. Conformément à l'examen de la CEEE, qui a été amorcé en 2002, DSC passe en revue les comptes des bénéficiaires du RPC pour déterminer s'ils pourraient profiter de la CEEE.

En 2004-2005, DSC a posté des trousseaux de demande de CEEE simplifiés à 26 000 bénéficiaires du RPC susceptibles d'y être admissibles. Il a reçu en retour plus de 12 500 demandes.

<sup>9</sup> Cette information figure sur le site <http://www.aines.gc.ca>.

### ***Grande priorité 2 : Influencer les plans d'action stratégiques du Canada et d'autres pays pour ce qui concerne la sécurité du revenu, le vieillissement et les personnes âgées, à l'échelle de toutes les administrations et de tous les gouvernements (priorité courante)***

Étant donné le vieillissement de la population du Canada et d'autres pays et l'évolution constante du profil démographique des aînés, il est important de veiller à ce que les programmes gouvernementaux continuent d'être conçus de façon à répondre aux besoins des personnes âgées. En 2004-2005, les travaux de DSC en ce sens se sont déroulés sous quatre contextes, et étaient de plus en plus axés, dans chacun d'eux, sur certains enjeux de premier plan : la réponse aux besoins des aînés à faible revenu; les questions de justice et d'équité; la transition travail-retraite; l'évolution des relations sociales; et l'administration simple et efficace des programmes de la sécurité du revenu.

Le premier contexte au sein duquel DSC a exercé ses activités est celui de ses programmes et responsabilités. À cet égard, il convient de signaler particulièrement les travaux du Ministère pour soutenir le gouvernement dans sa décision de relever le Supplément de revenu garanti à l'intention des aînés à faible revenu, conformément aux engagements qu'il avait pris dans le discours du Trône d'octobre 2004 et le Budget de 2005. Cette augmentation de 36 \$ pour les personnes seules et de 58 \$ pour les couples — qui entreront en vigueur en deux étapes, en janvier 2006 et en janvier 2007 — rehaussera la réputation internationale du Canada à titre de pays qui a à cœur d'améliorer le revenu des aînés.

Le deuxième contexte concerne le rôle de DSC au sein du gouvernement du Canada, du fait qu'il soit devenu, en 2004-2005, le ministère fédéral agissant au premier chef dans les dossiers concernant les aînés. DSC a contribué à la production du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur la vie active et la dignité des personnes âgées intitulé *Créer un plan d'action national pour les aînés*<sup>10</sup>. Ce rapport a fait ressortir l'importance d'adopter un plan d'action national pour les aînés, en prévision des changements démographiques qui se profilent à l'horizon, tout en soulignant la nécessité de faire converger dans la même direction les efforts de tous les ministères destinés aux personnes âgées. En conséquence, des travaux sont actuellement en cours en vue de mettre sur pied un Secrétariat national pour les aînés, qui constituera le point de convergence des efforts du gouvernement fédéral concernant les aînés. Le rapport contenait aussi des recommandations visant l'augmentation du SRG pour les aînés à faible revenu, le logement, l'intégration sociale et la reconnaissance des contributions des aînés à la vie au Canada.

DSC a aussi forgé des relations de travail avec nombre d'autres ministères et organismes fédéraux qui dispensent des programmes et services aux aînés. Cette coopération a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie de services aux aînés qui s'inscrit dans le cadre de la Vision du service pour les Canadiens, et qui aidera le Ministère à améliorer les services aux aînés à l'échelle du gouvernement.

---

<sup>10</sup> Ce document figure sur le site [http://www.tonyianno.parl.gc.ca/documents/seniors\\_f\\_final.pdf](http://www.tonyianno.parl.gc.ca/documents/seniors_f_final.pdf).

Le troisième contexte a trait au rôle de leadership que joue dorénavant le ministre du Développement social en qualité de ministre fédéral agissant au premier chef au titre du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables des personnes âgées. DSC a collaboré avec ses homologues des provinces et territoires pour définir les enjeux d'importance pour les aînés que les ministères pourraient adopter comme priorités communes. Il s'agit de vieillir en santé, réduire l'isolement social, et veiller à améliorer la prestation des programmes et services destinés aux aînés de sorte que les diverses administrations travaillent dans le même sens, pour favoriser le mieux-être des aînés.

Le Ministère a travaillé à des ententes d'échange d'information entre administrations, pour veiller à ce que les aînés puissent toucher plus facilement les prestations, qu'elles soient administrées par DSC ou par les provinces et territoires. Ces ententes sont le complément d'initiatives comme le Chercheur de prestations du Canada<sup>11</sup>, service en ligne qui fournit de l'information sur l'admissibilité aux programmes et services selon les administrations, et qui aide à faire ressortir les lacunes et les chevauchements dans les politiques et services pour les aînés d'une administration à l'autre.

Autre initiative intergouvernementale : les travaux de DSC de recherche et d'analyse sur les enjeux pertinents pour l'examen triennal du Régime de pensions du Canada. Il s'agit d'un examen mené tous les trois ans par le ministre fédéral et les ministres provinciaux des Finances, et dont l'objet est d'évaluer la santé financière du RPC. Le processus a débuté en décembre 2004 par un rapport de l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada confirmant la viabilité financière du RPC. Le Ministère a également fait un suivi de l'examen que le gouvernement du Québec a effectué au sujet du Régime de rentes du Québec (RRQ), pour veiller à ce que soient évaluées les répercussions éventuelles sur le RPC de toute modification apportée au RRQ. Par ailleurs, et toujours à l'appui de l'examen, DSC a examiné des questions comme la transition entre le travail et la retraite et les défis stratégiques à plus long terme pour la gérance de la SV et du RPC.

Le dernier contexte concerne les travaux du Ministère accomplis à l'échelle internationale, dont l'un des thèmes systématiques est celui des accords de sécurité sociale que le Canada conclut avec d'autres pays<sup>12</sup>. Ces accords facilitent la détermination de l'admissibilité aux prestations des bénéficiaires qui ont travaillé ou vécu au Canada ou dans un des 45 autres pays concernés, ainsi que de leur époux ou conjoint de fait survivant. En 2004-2005, DSC a entamé des négociations formelles avec le Japon et a mené des discussions avec la Turquie au sujet de la mise en œuvre d'un accord qui a été ratifié et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le Ministère a aussi signé des accords avec l'Estonie et avec le Maroc qui ne sont cependant pas entrés en vigueur au cours de l'exercice 2004-2005. Des accords avec la Lettonie et la Lituanie sont prêts à être signés en 2005-2006.

---

<sup>11</sup> Se trouve sur le site <http://www.prestationduCanada.gc.ca>.

<sup>12</sup> Ce document figure sur le site <http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/psr/piae/accordsoc.shtml&hs=sya>.

### **Leçons tirées de l'expérience : Travailler avec d'autres gouvernements et parties prenantes**

Les travaux préliminaires effectués par le Ministère sur les questions intéressant les aînés ont fait ressortir l'importance des partenariats et de la collaboration entre tous les ministères fédéraux aussi bien qu'avec d'autres ordres de gouvernement lorsqu'il s'agit de réaliser des progrès face à la croissance rapide du nombre d'aînés. Les travaux initiaux avec les parties prenantes ont eux aussi montré la nécessité de faire participer ces groupes et les aînés. Ces leçons orienteront les efforts du Ministère pour l'élaboration d'un plan d'action exhaustif qui répondra aux besoins des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain, tout en leur permettant d'exploiter les occasions qui leur sont offertes.

---

### **Résultat stratégique 2**

#### **Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée.**

Les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, dont DSC a la responsabilité, existent depuis 1970, mais ce n'est que dans les années 1980 que le gouvernement du Canada a véritablement commencé à se concentrer sur des politiques, des programmes et des partenariats conçus pour renforcer la pleine participation des personnes handicapées à la vie au Canada. En 1998, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux ont publié un document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*<sup>13</sup>, qui expose la vision et les orientations stratégiques à long terme propres à promouvoir la citoyenneté à part entière des personnes handicapées dans tous les aspects de la société canadienne. S'inspirant de ce document, le gouvernement du Canada a défini des priorités pour ses ministères et organismes, et en collaboration avec les provinces et territoires, avec la collectivité des personnes handicapées et avec d'autres partenaires, pour assurer des progrès soutenus vers la réalisation de cet objectif de la citoyenneté à part entière des personnes handicapées.

De nombreux ministères et organismes du gouvernement du Canada fournissent des services et des soutiens qui bénéficient aux personnes handicapées. Toutefois, Développement social Canada est le ministère qui agit au premier chef et qui assume la responsabilité des politiques et programmes s'adressant aux personnes handicapées, du développement des connaissances ainsi que de l'établissement et du maintien de partenariats durables avec d'autres ordres de gouvernement et la collectivité des personnes handicapées. Les responsabilités de DSC en vertu de cet objectif stratégique sont centrées sur la sécurité du revenu et les politiques et programmes à l'intention des 3,6 millions de personnes handicapées que compte le Canada, y compris le soutien de l'inclusion, ainsi que la formation et l'emploi pour les personnes handicapées dans leur

---

<sup>13</sup> Le document se trouve à [http://www.socialunion.ca/pwd/unison/unison\\_f.html](http://www.socialunion.ca/pwd/unison/unison_f.html).

collectivité. Une grande partie de ce travail passe par la collaboration avec les provinces et territoires et les organismes au service des personnes handicapées, ainsi que par le soutien des initiatives qu'ils mettent en œuvre.

### Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

#### Activité de programme :

**Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada :** Les prestations d'invalidité du RPC sont versées mensuellement aux cotisants qui satisfont aux exigences minimales en matière de cotisations et dont l'invalidité est « grave et prolongée », selon la définition de la loi. Une prestation mensuelle uniforme peut également être versée aux enfants du cotisant qui ont moins de 18 ans ou moins de 25 ans s'ils fréquentent l'école à plein temps.

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Nombre d'appels concernant les prestations d'invalidité du RPC qui sont interjetés devant deux tribunaux indépendants (Bureau du Commissaire des tribunaux de révision et Commission d'appel des pensions)	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Bureau du Commissaire des tribunaux de révision (BCTR) : 3 916</li><li>❖ Commission d'appel des pensions (CAP) : 1 034</li></ul>

#### Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) :

Au 1<sup>er</sup> avril 2004, les ententes fédérales-provinciales sur le marché du travail visant les personnes handicapées ont remplacé l'initiative Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). En vertu d'ententes bilatérales de deux ans avec toutes les provinces, le gouvernement du Canada verse des fonds aux programmes et services provinciaux dont l'objet est d'améliorer la situation d'emploi des Canadiens et des Canadiennes handicapés en rehaussant leur employabilité, en augmentant les possibilités d'emploi à leur intention et en exploitant leurs connaissances.

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Nombre de participants aux programmes et aux services en vertu des EMTPH, par province</li><li>❖ Nombre de participants qui terminent un programme ou se prévalent d'un service en vertu des EMTPH, dans les cas où l'intervention a une durée déterminée, par province</li><li>❖ Nombre de participants qui ont obtenu ou conservé un emploi en vertu des EMTPH dans les cas où cela correspond à l'objet du programme ou du service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ces indicateurs pour la première année des EMTPH (2004-2005) seront publiés en décembre 2005</li></ul>

**Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (FI) :** Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées est un programme contributif conçu pour aider les personnes handicapées à se préparer à l'emploi et à décrocher un emploi ou à s'établir à leur compte, ainsi qu'à acquérir les compétences nécessaires pour conserver leur nouvel emploi. En outre, le FI administre les contributions consenties à des projets nationaux et

## SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique

régionaux qui soutiennent des partenariats et des démarches novatrices visant à intégrer les personnes handicapées à l'emploi ou au travail autonome et à éliminer les obstacles à leur participation au marché du travail.

**Le Programme de partenariats pour le développement social – Composante personnes handicapées (PPDS-PH) :** Le Programme de partenariats pour le développement social – Composante personnes handicapées est un programme de subventions et de contributions pluriannuelles de vaste portée dont l'objet est de promouvoir le plan d'action pour les personnes handicapées du gouvernement du Canada en favorisant la pleine participation des Canadiens et des Canadiennes handicapés à l'apprentissage, au travail et à la vie communautaire par l'entremise de projets et d'organismes dans la collectivité des personnes handicapées. La Composante personnes handicapées du Programme appuie des recherches visant à promouvoir la sensibilisation aux enjeux qui touchent les personnes handicapées et leur famille. Le PPDS-PH soutient également l'acquisition, la diffusion et l'application du savoir, des solutions novatrices et des pratiques exemplaires. C'est le Bureau de la condition des personnes handicapées qui administre la Composante personnes handicapées. Il en sera fait état plus en détail sous le résultat stratégique 3.

Les **Initiatives pour l'intégration communautaire** relèvent du PPDS-PH. Deux organismes promoteurs, soit l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et Des personnes d'abord du Canada, reçoivent du financement pour appuyer des projets communautaires de petite envergure qui répondent aux lignes directrices nationales. Les projets ont pour objet d'aider les collectivités à acquérir les capacités nécessaires pour bien intégrer les personnes ayant une déficience intellectuelle.

### Ressources

#### Résultat stratégique 2 :

Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée.

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes	64,6	63,4	59,0
Subventions et contributions non législatives <sup>2,3</sup>	248,7	243,6	235,8
Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada <sup>4</sup>	3 168,1	3 186,0	3 177,7
Total	3 481,4	3 493,0	3 472,5
Équivalents temps plein	870	736	736

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Les autorisations totales pour les subventions et contributions non législatives ont été redressées de leur niveau original de 248,7 millions de dollars afin de refléter les réallocations internes.

3 Ceci exclut les ressources des subventions et contributions liées à la composante d'invalidité du programme de partenariats pour le développement social. Ces ressources sont incluses dans le résultat stratégique 3.

4 Ces prestations ont été réduites de leur part estimée des paiements excédentaires.

### Liens avec les résultats :

#### *Grande priorité 1 : Assurer le leadership au nom du gouvernement fédéral dans les dossiers touchant les personnes handicapées (priorité courante)*

Développement social Canada est le ministère agissant au premier chef au niveau fédéral dans les dossiers touchant les personnes handicapées. Grâce à une importante collaboration avec les ministères les plus directement concernés par les enjeux de l'invalidité et avec des représentants du secteur bénévole, DSC s'emploie à améliorer la cohérence des politiques et des programmes fédéraux. De concert avec ses partenaires, DSC a pris diverses mesures pour élargir les connaissances au sujet des enjeux de l'invalidité, notamment la publication du deuxième rapport exhaustif du gouvernement du Canada sur les personnes handicapées, *Vers l'intégration des personnes handicapées 2004*. Ce rapport mesurait les progrès réalisés au chapitre de l'intégration des Canadiens et des Canadiennes handicapés par rapport à d'autres Canadiens et Canadiennes.<sup>14</sup> DSC a également publié les résultats d'un sondage d'opinion commandé en 2003-2004 sur les attitudes de la population face aux enjeux de l'invalidité.<sup>15</sup>

En collaboration avec Statistique Canada, DSC a progressé dans les préparatifs de la deuxième Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA 2006), qui sera réalisée dans le cadre du recensement de 2006. Il a travaillé avec nombre de partenaires pour déterminer les données à recueillir, puisque les résultats de l'enquête aideront les gouvernements, la collectivité des personnes handicapées et d'autres intéressés à mieux comprendre et à mieux satisfaire les besoins des personnes handicapées.

DSC a élaboré des questions et réponses, sous la forme d'une *Foire aux Questions*, au sujet des principaux programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées, à leurs aidants et à d'autres personnes qui s'intéressent aux enjeux de l'invalidité<sup>16</sup>. Il a de plus publié la nouvelle *Trousse d'outils pour l'accès et l'inclusion*, que les ministères et organismes fédéraux peuvent utiliser pour élaborer des politiques, des programmes et des services reposant sur des démarches d'inclusion et qui tiennent compte du point de vue des personnes handicapées.

La collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, dans des dossiers comme l'amélioration de la coordination des services et programmes destinés aux personnes handicapées, est demeuré un élément central de la responsabilité de DSC à titre de ministère fédéral agissant au premier chef dans les dossiers concernant les personnes handicapées. Ainsi, DSC a travaillé avec ses partenaires pour produire *Mesures de soutien et services pour les adultes et les enfants handicapés au Canada : Une analyse des besoins et des lacunes*, qui a été publié en décembre 2004.<sup>17</sup> DSC et ses homologues des provinces et territoires se sont ensuite inspirés de cette recherche pour explorer des

---

<sup>14</sup> Ce document figure sur le site [http://www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav\\_haut/programme/bcph.shtml](http://www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/bcph.shtml).

<sup>15</sup> Ce document figure sur le site <http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/documents/sondageAttitudes/index.shtml&hs=pyp>.

<sup>16</sup> Voir le site <http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/documents/versIntegration04/index.shtml&hs=pyp>.

<sup>17</sup> Ce document figure sur le site [http://www.socialunion.ca/pwd\\_f.html](http://www.socialunion.ca/pwd_f.html).

améliorations qui pourraient être apportées au revenu et aux soutiens des personnes handicapées.

Au niveau international, DSC a collaboré avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et des organismes nationaux de personnes handicapées pour préparer la contribution du Canada au projet de Convention des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Afin de mieux comprendre le système de revenu des personnes handicapées du Canada et d'être en mesure de le comparer aux programmes d'autres pays, le Ministère et l'Administration de la sécurité sociale des États-Unis ont organisé conjointement, en mai 2004, un colloque international réunissant 25 experts des politiques de huit pays qui ont discuté de la politique du revenu des personnes handicapées. DSC prend appui sur les actes de ce colloque dans ses travaux systématiques d'analyse et d'élaboration de politiques sur des questions comme les mesures efficaces d'incitation au travail et les soutiens à l'emploi. Le Canada a été invité à fournir des conseils spécialisés au gouvernement de la Pologne qui veut relever les défis stratégiques que pose son programme de soutien du revenu des personnes handicapées, ce qui témoigne de notre réputation à l'étranger.

### ***Grande priorité 2 : Bâtir des partenariats stratégiques (priorité courante)***

Même si une grande partie du rôle de leadership que joue DSC en vertu de la priorité précédente passe par la mise sur pied de partenariats stratégiques, un grand nombre de ces partenariats lui ont aussi permis de travailler avec les provinces pour combler les lacunes en matière d'études et d'acquisition de compétences pour les personnes handicapées. En particulier, DSC a collaboré à la mise en œuvre des nouvelles ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH)<sup>18</sup>, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004.<sup>19</sup> Grâce au financement supplémentaire de 30 millions de dollars annoncé dans le Budget de 2004, le soutien du gouvernement du Canada aux EMTPH atteint maintenant 223 millions de dollars par année.

La reddition des comptes est un élément important des EMTPH. Les gouvernements se sont engagés à présenter des rapports publics et à réaliser des évaluations pour rendre compte des résultats et témoigner des progrès accomplis au chapitre de l'amélioration de la situation d'emploi des personnes handicapées. Les premiers rapports seront publiés en décembre 2005, mais le 3 décembre 2004, les gouvernements ont publié des rapports de référence qui serviront à de futures analyses.

---

<sup>18</sup> Voir le site [http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/08\\_cadreMultilateral.shtml&hs=pyp](http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/08_cadreMultilateral.shtml&hs=pyp).

<sup>19</sup> Le gouvernement du Québec, bien qu'il souscrive aux principes généraux du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, n'a pas participé à son élaboration. Toutefois, il apporte une contribution en échangeant de l'information et des pratiques exemplaires. Le gouvernement du Québec entend continuer à travailler dans ce dossier de manière bilatérale avec le gouvernement fédéral. Toutes les références aux positions conjointes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le présent document n'incluent pas le gouvernement du Québec.

Les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont confirmé qu'ils appuient les principes et l'orientation du Cadre multilatéral. Ils continueront d'offrir des programmes du marché du travail pour les personnes handicapées, et participeront aux travaux relatifs au Cadre multilatéral à l'avenir si les questions en suspens au sujet des arrangements fiscaux sont réglées. Cette situation ne représente pas de changement pour les territoires, qui n'ont pas participé à l'AEPH.

L'examen des systèmes d'emploi dans le cadre des programmes fédéraux d'emploi pour les personnes handicapées, y compris le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et les EMTPH, a été un autre élément de première importance des partenariats stratégiques du Ministère. DCS a en effet travaillé avec d'autres ministères, des organismes centraux et la collectivité des personnes handicapées pour déterminer les possibilités d'améliorer la coordination et la cohérence de ces activités ainsi que des programmes provinciaux d'emploi pour les personnes handicapées et des programmes d'emploi en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*. À l'issue de cet examen, le Fonds d'intégration a été prolongé jusqu'à la fin de l'exercice 2006-2007, ce qui laisse le temps de le revoir pour régler les problèmes éventuels de chevauchement et répondre aux besoins qui demeurent insatisfaits.

En 2004-2005, le Fonds d'intégration a servi à fournir des services se rapportant à l'emploi à 4 507 personnes handicapées admissibles, par l'entremise de 701 ententes de contributions et d'autres ententes conclues directement avec des personnes handicapées admissibles. Parmi ces clients, 4 085 (91 %) ont vu leur employabilité s'améliorer et 1 231 (27 %) ont trouvé un emploi ou se sont installés à leur compte. Ces données se comparent favorablement à celles de 2003-2004.

Plusieurs initiatives ont eu pour objet d'améliorer les mécanismes de coordination afin d'offrir un meilleur service aux clients mutuels des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC-I) et des programmes provinciaux d'aide sociale ou des régimes privés d'assurance-invalidité de longue durée. Par exemple, les gouvernements examinent les possibilités de rationalisation administrative centrées sur les clients et les possibilités de collaboration dans le cadre des initiatives de retour au travail. Ces mesures ont déjà donné lieu à la détermination des pratiques exemplaires dans certaines administrations et à la promotion de leur adoption auprès d'autres administrations. Un nouveau projet d'échange d'information avec l'Agence du revenu du Canada vise à réduire le risque que les clients handicapés qui touchent à la fois des prestations d'invalidité du RPC-I et des prestations imposables d'un régime d'assurance-invalidité de longue durée paient de l'impôt par inadvertance sur la partie rétroactive des prestations d'invalidité du RPC-I. En complément, DSC a également commencé à expédier une fiche détaillée d'information fiscale et des lettres plus détaillées pour expliquer les répercussions fiscales.

### ***Grande priorité 3 : Renforcer la capacité des collectivités à l'égard des personnes handicapées (priorité courante)***

Une grande partie du travail de DSC en vertu de cette priorité a été de continuer à administrer la Composante personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS-PH) et le Fonds d'intégration.

En 2004-2005, DSC disposait d'une allocation de base de 11 millions de dollars pour le PPDS-PH, à laquelle il a ajouté 5 millions de dollars provenant d'autres programmes, ce qui lui a permis de soutenir 42 initiatives gérées par 35 organismes. Le travail de DSC auprès de 30 organismes de la collectivité des personnes handicapées pour amorcer une évaluation des Initiatives pour l'intégration communautaire a été une activité importante. DSC a aussi consulté des organismes nationaux de personnes handicapées au sujet des activités qu'il conviendrait d'appuyer par l'entremise du Fonds d'intégration.

Conformément à son engagement de travailler en collaboration avec la collectivité des personnes handicapées, DSC a organisé des tables rondes au niveau ministériel à St. John's et à Vancouver. Le Ministère a aussi travaillé avec le ministère du Patrimoine canadien aux initiatives du Budget de 2005 qui ont permis de verser des subventions de six millions de dollars à l'Institut national canadien pour les aveugles pour sa bibliothèque numérique et d'un million de dollars par année pendant trois ans à Bibliothèque et Archives nationales.

### ***Grande priorité 4 : Remplir les engagements pris devant le Parlement au sujet des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (nouvelle priorité)***

Le gouvernement a pris une série d'engagements concrets en réponse au rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, *À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada*, engagements pour lesquels DSC a assumé la principale responsabilité.

L'un de ces engagements consistait à modifier le Régime de pensions du Canada de façon à autoriser le rétablissement automatique des prestations d'invalidité. Le rétablissement automatique est une mesure de protection pour les personnes qui ne touchent plus de prestations d'invalidité parce qu'elles sont retournées au travail, qui pourront voir ces prestations rétablies si une récurrence de l'invalidité ou l'apparition d'une invalidité connexe les oblige à cesser de travailler dans un délai d'au plus deux ans. Le consentement des provinces était nécessaire pour apporter ce changement et il a été obtenu.

Le rétablissement automatique est maintenant offert aux clients qui signalent un retour au travail et qui ont cessé de toucher des prestations le 31 janvier 2005 ou après. Ce changement devrait être particulièrement utile pour les clients qui ont une invalidité épisodique ou récurrente, et il représentera une incitation à retourner au travail pour les bénéficiaires.

De plus, DSC a donné suite à l'engagement de collaborer avec les provinces pour définir des changements raisonnables à envisager dans les prestations d'invalidité du RPC qui touchent les clients vulnérables. À cette fin, un nouveau processus fédéral-provincial-territorial a été établi pour l'examen des grands enjeux exposés dans le rapport du Comité, en commençant par les effets des exigences en matière de cotisations sur les cotisants de longue date et l'élimination possible de la période d'attente de quatre mois pour les demandeurs en phase terminale.

Dans le cadre du travail qui est accompli pour régler ces questions, le Ministère a revu les dossiers de cotisants de longue date à qui des prestations d'invalidité du RPC avaient été refusées parce qu'ils n'avaient pas cotisé au cours de quatre des six années précédentes, selon les exigences de la loi. L'analyse qui en résultera donnera un profil de ce groupe de cotisants et permettra de mieux comprendre la façon dont le resserrement récent des exigences concernant les cotisations influe sur leur admissibilité.

Une autre étude a porté sur les bénéficiaires du RPC-I en phase terminale; son objet était de comprendre la situation de fin de vie de ce groupe vulnérable et les répercussions de la période d'attente de quatre mois. Une recension de la littérature et des consultations auprès d'experts ont aussi été entreprises afin de déterminer les besoins de fin de vie des malades en phase terminale.

Le Comité permanent a recommandé qu'une évaluation du RPC-I soit amorcée plus tôt que prévu en 2004-2005. Les travaux ont été amorcés, comme DSC s'y était engagé; le Ministère a établi un cadre d'évaluation qui servira de point de départ au processus d'appel d'offres qui devrait avoir lieu à l'automne de 2005.

### **Leçons tirées de l'expérience : S'inspirer des rétroactions des parties prenantes pour améliorer la prestation des programmes**

Par le dialogue, le travail avec les collectivités, l'utilisation des rétroactions des parties prenantes et évaluations, DSC continue de travailler à l'amélioration de la prestation des programmes et services du Fonds d'intégration et du PPDS-PH, afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des personnes handicapées.

---

### **Résultat stratégique 3**

#### **Un Canada où des collectivités dynamiques et inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social.**

##### **Description**

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a reconnu le rôle précieux des organismes communautaires lorsqu'il s'agit de trouver des solutions locales pour relever les défis et exploiter les possibilités. Il considère désormais ces organismes comme des partenaires stratégiques pour la réalisation des priorités qu'ils partagent et comme des éléments essentiels de collectivités en santé.

En sa qualité de ministère jouant un rôle de leadership en matière de politique sociale, DSC a adopté le présent objectif stratégique afin de cibler ses efforts visant à renforcer les capacités des collectivités et à soutenir les organismes sans but lucratif et bénévoles. DSC fait des investissements stratégiques qui permettent d'acquérir des connaissances, de faciliter l'échange d'information et d'appuyer les pratiques efficaces du développement communautaire. Le Ministère agit également au premier chef pour les efforts du gouvernement fédéral visant à favoriser la croissance de l'économie sociale au Canada — les nombreuses activités et entreprises sans but lucratif qui exploitent les énergies civiques et entrepreneuriales au profit des collectivités.

##### **Liens avec les programmes, les ressources et les résultats**

###### **Activité de programme :**

**Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) :** Le Programme de partenariats pour le développement social est un programme national de subventions et de contributions qui finance un vaste éventail d'organismes sans but lucratif et bénévoles par le biais de divers volets de financement, dont l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les collectivités de langue officielle en situation minoritaire, l'intégration sociale

## SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique

---

et le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat. Le programme finance des organismes pour soutenir des initiatives plus vastes que les précédentes, comme le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les personnes handicapées (pour plus d'information, voir le résultat stratégique 2) ainsi que l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire et Comprendre la petite enfance. Les objectifs globaux du programme sont les suivants :

- ❖ accroître la capacité du secteur sans but lucratif à répondre aux besoins et aux aspirations en matière de développement social des personnes handicapées, des enfants et des familles ainsi que des membres d'autres groupes vulnérables ou exclus au Canada;
- ❖ améliorer la qualité et la pertinence des politiques et des programmes sociaux du gouvernement.

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
❖ Nombre de subventions et de contributions consenties à des organismes	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 38 pour le volet Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)</li><li>❖ 14 pour le volet Intégration sociale (IS)</li><li>❖ 13 subventions à des organismes nationaux sans but lucratif pour les deux volets (voir la note 1)</li></ul>
❖ Nombre de collectivités jointes	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 41 organismes ont reçu du financement en 2004-2005</li><li>❖ 27 organismes ont répondu à l'appel de propositions en 2005 (voir la note 2)</li></ul>
❖ Augmentation du nombre de partenariats, selon le genre	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 1 nouveau bénéficiaire (autochtone) de subvention (voir la note 3)</li></ul>
❖ Nombre de projets, selon le genre, qui contribuent à satisfaire les besoins de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Selon la nature et le thème, les projets peuvent contribuer directement ou indirectement à satisfaire les besoins de la collectivité</li></ul>

**Note 1 :** En 2004-2005, le PPDS a versé en tout 52 contributions : 38 pour l'AGJE et 14 pour l'IS, et a accordé des contributions à 13 organismes nationaux sans but lucratif pour les deux volets.

**Note 2 :** Un maximum de 27 nouvelles contributions seront recommandées à l'issue du récent appel de propositions pour l'AGJE et l'IS, et le financement sera versé en 2005-2006 et 2007-2008.

**Note 3 :** Une première subvention a été approuvée pour la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada; il s'agit d'un montant total de 450 000 \$ pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

**Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) :** L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, dont le mandat officiel a pris fin en mars 2005, était une initiative quinquennale unique en son genre dont l'objet était de renforcer les relations entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et d'améliorer la capacité du secteur de répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Les indicateurs du programme sont en train d'être élaborés.

**Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) :** Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui a été lancé en 2004-2005, vise à accorder des fonds à des organismes communautaires pour le financement de projets qui sont dirigés par les aînés ou qui font appel à la participation des aînés et qui encouragent ces derniers à apporter une contribution à leur collectivité par l'entremise de la participation sociale et de la vie active. Un examen préliminaire de la mise en œuvre du programme est en cours.

### Indicateurs de programme : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
❖ Nombre de participants aux projets financés	❖ Environ 80 000
❖ Nombre de partenariats, selon le genre	❖ 552 (voir la note 1)
❖ Nombre de collectivités jointes	❖ 231 collectivités ont reçu du financement
❖ Nombre de projets, selon le thème, qui contribuent à satisfaire les besoins de la collectivité	❖ 336 projets (voir la note 2)
❖ Nombre de personnes touchées par les projets	❖ Les données ne sont pas encore disponibles (voir la note 3)

Note 1 : 72 % des projets financés font appel à des partenaires, comme des organismes sans but lucratif, d'autres programmes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et le secteur privé.

Note 2 : Le nombre de projets approuvés au titre du Voici les thèmes des projets du PNHA, selon le thème, est le suivant : participation sociale (111); contribution à la collectivité (90); vie active pour les aînés (114); et établissement de partenariats (16). Les projets financés doivent avoir pour objet de répondre aux besoins de la collectivité.

Note 3 : Comme la première série d'activités financées n'est pas encore terminée, nous ne disposons pas encore d'un rapport final sur leurs répercussions sur les particuliers et les collectivités.

**Comprendre la petite enfance (CPE) :** L'initiative Comprendre la petite enfance fournit du financement et des outils aux collectivités qui veulent recueillir de l'information sur la capacité d'apprendre des enfants, les facteurs familiaux qui influencent le développement des enfants et l'accessibilité de ressources locales pour les familles qui ont de jeunes enfants. L'initiative favorise également la mobilisation de la collectivité et la prise de mesures, en fonction de l'information recueillie, visant l'amélioration des conditions.

## SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique

---

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
❖ Nombre de sites CPE parrainés (depuis le début)	❖ 12 sites pilotes ❖ Jusqu'à 100 autres sites en vertu de la nouvelle initiative CPE
❖ Nombre de collectivités poursuivant des programmes se rapportant à CPE une fois le parrainage terminé	❖ À déterminer
❖ Nombre d'ententes de CPE conclues	❖ 12 sites pilotes : dans la série des 5 premières collectivités, les ententes de contribution prennent fin à l'été de 2005; dans la série des 7 autres collectivités, au cours de l'exercice 2006-2007 ❖ Jusqu'à 100 autres ententes en vertu de la nouvelle initiative CPE d'ici à 2011
❖ Mise sur pied du réseau du savoir CPE	❖ En cours
❖ Collecte de données dans chaque collectivité CPE au sujet de la préparation à l'apprentissage des enfants; les familles (composition, revenu, scolarité des parents) et les ressources communautaires à la disposition des familles qui ont de jeunes enfants	❖ Terminée dans les 12 sites pilotes ❖ Les premiers sites de la nouvelle série (nombre estimatif : 22) commenceront la collecte des données au début de 2006
❖ Rapports préparés par chaque collectivité CPE, y compris un plan d'action, le profil de la communauté et un rapport intégré de données	❖ Terminés dans les 5 premiers sites pilotes ❖ Seront terminés en 2006-2007 dans les 7 autres sites pilotes

---

## Ressources

### Résultat stratégique 3 :

Un Canada où des collectivités dynamiques et inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social.

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes	9,3	8,7	8,6
Subventions et contributions non législatives <sup>2,3</sup>	37,2	34,8	34,2
Total	46,5	43,5	42,8
Équivalents temps plein	54	73	73

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Les autorisations totales pour les subventions et contributions non législatives ont été redressés de leur niveau original de 29,7 millions de dollars afin de refléter les réallocations internes.

3 Ceci inclut les ressources des subventions et contributions liées à la composante d'invalidité du programme de partenariats pour le développement social. Ceux-ci sont discutés dans le résultat stratégique 2.

### Liens avec les résultats :

***Grande priorité 1 : Assurer leadership, supervision et coordination au nom du gouvernement fédéral pour le renforcement de la capacité du secteur des organismes sans but lucratif à caractère social et du secteur bénévole (nouvelle priorité)***

En vertu de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) (2000 à 2005), le gouvernement du Canada et le secteur bénévole ont collaboré à nombre d'initiatives conçues pour renforcer leurs relations et améliorer la capacité du secteur<sup>20</sup>.

Les principaux résultats attendus en 2004-2005 étaient les suivants :

- ❖ détermination, en collaboration avec le secteur sans but lucratif et bénévole, de priorités futures pour les travaux conjoints avec le gouvernement du Canada;
- ❖ détermination d'enjeux communs, de bonnes pratiques et de thèmes à même les leçons apprises de la collaboration au sein du volet Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles de l'ISBC;
- ❖ investissement dans le portail du secteur bénévole<sup>21</sup> par trois ministères fédéraux, Industrie Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et DSC, par la voie d'une seule entente de contribution administrée par DSC;
- ❖ meilleure connaissance de l'importance, tant physique qu'économique, du secteur sans but lucratif et bénévole au Canada et dans le monde, par le biais de l'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif* et du rapport de l'Université Johns Hopkins intitulé *Canadian Non-Benefit and Voluntary Sector in Comparative Perspective*;

<sup>20</sup> Pour un complément d'information, voir le site de l'ISBC à <http://www.vsi-isbc.ca>.

<sup>21</sup> Voir le portail communautaire à <http://www.portailcommunautaire.ca>.

## **SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique**

---

- ❖ achèvement de projets concernant les ressources humaines dans le secteur bénévole, pour constituer l'assise d'un éventuel conseil des ressources humaines du secteur bénévole;
- ❖ élaboration d'une formule de solution de problèmes en collaboration avec le secteur bénévole pour les enjeux qui découleront de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes;
- ❖ parachèvement de l'évaluation des processus de l'ISBC et du volet Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles.

De concert avec ses partenaires, DSC s'est employé à renforcer la collaboration entre le secteur sans but lucratif, le secteur bénévole, le secteur privé et le secteur public et à élaborer de nouveaux mécanismes de collaboration, pour soutenir le développement socioéconomique et l'innovation en matière sociale dans les collectivités. Le Ministère a notamment établi l'assise des travaux du Groupe de travail sur les investissements communautaires, qui examinera les politiques et les pratiques du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'utilisation des paiements de transfert et les initiatives de financement à l'appui des investissements communautaires.

Développement social Canada est devenu le chef de file des efforts du gouvernement fédéral visant l'économie sociale en 2004-2005. Ces efforts ont compris le soutien de la secrétaire parlementaire du ministre du Développement social particulièrement chargée de l'économie sociale dans son rôle de présidente de la Table ronde nationale sur l'économie sociale, ainsi que la collaboration avec Industrie Canada et les agences de développement régional sur la façon d'améliorer l'accès au financement pour les entreprises de l'économie sociale et de renforcer les capacités de ces dernières. DSC a aussi amorcé des travaux qui devraient normalement mener à l'adoption d'un cadre stratégique fédéral à long terme en matière d'économie sociale.

### ***Grande priorité 2 : Élaborer, concevoir et mettre en œuvre le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (nouvelle priorité)***

En 2004-2005, DSC a collaboré avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole, les collectivités et des parties prenantes, y compris des organismes de personnes âgées, pour veiller à la mise en œuvre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), annoncé dans le Budget de 2004. Le gouvernement avait alors consenti 8 millions de dollars en 2004-2005 et 10 millions par année ensuite pour le fonctionnement et les subventions aux termes du programme.

Le PNHA est officiellement entré en vigueur le 22 octobre 2004. Le premier appel de demandes de financement s'est étalé du 25 octobre au 13 décembre 2004. Pendant cette période, DSC a reçu 1 452 demandes, dont 336 ont pu être financées à même le plein montant consacré aux subventions en 2004-2005, 5 millions de dollars.

Devant cette demande, le gouvernement a annoncé dans le Budget de 2005 l'ajout de 5 millions de dollars au financement prévu en 2005-2006, 10 millions de dollars en 2006-2007 et 15 millions en 2007-2008, portant ainsi le budget annuel du programme à 25 millions de dollars les années suivantes, ce qui permettra d'accroître sensiblement le soutien aux projets communautaires dirigés par les aînés.

**Exemples de projets financés en vertu du programme Nouveaux Horizons en 2004-2005**

***Services aux aînés de la ville de Medicine Hat – Programme Seniors Bus Buddy***

Ce projet appaiera des aînés qui sont des usagers expérimentés du transport en commun et des aînés à risque qui ont besoin d'effectuer des déplacements locaux. Élaboré et mis en œuvre par des aînés bénévoles, le programme améliorera la mobilité des aînés, contribuera à un mode de vie actif et exposera les aînés isolés aux programmes et aux services offerts dans la collectivité. Le projet fait appel à l'intervention active de partenaires communautaires comme le Senior Citizens Advisory Committee, le Transit Advisory Committee, CHAT TV et les services de transport en commun et services aux aînés de la ville de Medicine Hat.

***Le Centre polyvalent des aînés francophones de Port Colborne – Club d'artisanat Marie-Rose***

Le Club d'artisanat Marie-Rose est un projet francophone dans une collectivité majoritairement anglophone s'adressant aux aînés qui présentent des risques d'isolement social. Les aînés seront incités à participer au projet en enseignant l'artisanat aux jeunes en partenariat avec une école secondaire francophone locale.

***Page One Writers – Pathways through the Ages***

Le projet Page One Writers réalisera une histoire de l'évolution de la collectivité de Deer Lake grâce à des entrevues avec des aînés, complétées par des recherches contextuelles. Le produit final prendra la forme d'une histoire audiovisuelle de la ville et sera utilisé comme scénario le long d'un futur sentier de marche proposé. Les aînés auront l'occasion de partager leurs compétences, leur expérience et leur sagesse en laissant un patrimoine durable et vivant de la ville de Deer Lake aux générations futures. La Page One Writers Organisation a établi un partenariat avec une association commerciale locale.

***Grande priorité 3 : Élargir l'initiative Comprendre la petite enfance (nouvelle priorité)***

Les collectivités utilisent l'information recueillie dans le cadre de l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) pour élaborer des plans d'action qui serviront de fondement à des politiques, des programmes et des investissements permettant aux jeunes enfants de partir d'un bon pied. Cette initiative, qui était un projet pilote à l'origine, sera élargie, passant de 12 à 100 collectivités; l'annonce en a été faite dans le discours du Trône de février 2004.

En 2004-2005, DSC a procédé à la planification de l'initiative élargie et a défini les meilleurs moyens d'utiliser le financement annoncé de 68 millions de dollars sur sept ans. L'exercice s'est achevé sur le lancement du premier appel de propositions. Les activités de CPE seront étendues à 25 nouvelles collectivités par année en moyenne au cours des 4 prochaines années. Le programme prendra fin progressivement au cours de 2009-2010 et de 2010-2011

### **L'histoire d'une réussite : Comprendre la petite enfance**

La région South Eastman du Manitoba participe à l'initiative Comprendre la petite enfance. La région compte plus de 80 collectivités, chacune unique en son genre, sur un territoire de 10 000 kilomètres carrés. Sa population est de quelque 57 000 personnes. Le projet CPE South Eastman est parrainé par South Eastman Health; il a le soutien d'une coalition parents-enfants et se déroule en partenariat avec cinq districts scolaires de la région. Depuis 2001, le projet CPE South Eastman recueille de l'information auprès des familles, des enseignants et des fournisseurs de programmes et de services pour aider les collectivités à mieux comprendre la situation des enfants d'âge préscolaire et à définir les efforts supplémentaires à consentir pour améliorer leurs résultats développementaux. La recherche montre également les points forts des collectivités.

La recherche a révélé que les enfants de South Eastman obtenaient de bons résultats sur plusieurs échelles, y compris la santé physique, les compétences sociales, la maturité affective ainsi que la communication et les connaissances générales. Elle a toutefois permis de constater que les scores des enfants étaient sensiblement inférieurs à ceux d'autres enfants canadiens aux chapitres de l'alphabétisation et du développement du langage.

La collectivité s'est mobilisée pour s'attaquer à ces problèmes. Le projet a organisé un atelier intersectoriel de deux jours pour discuter d'alphabétisation et présenter les résultats de la recherche, qui faisaient ressortir l'importance de l'alphabétisation pendant les premières années de la vie et sa corrélation positive avec la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu. Un groupe de travail composé de bénévoles a été constitué et chargé de mettre en œuvre le plan d'action communautaire en matière d'alphabétisation.

Les initiatives *Baby Steps* et *Little Learner Bags* sont des exemples concrets de mesures prises pour améliorer l'alphabétisation des enfants. Depuis janvier 2004, tous les bébés nés dans la région de South Eastman et tous les enfants inscrits à la maternelle reçoivent un sac contenant des livres, des jouets, des articles concernant la préparation à l'apprentissage et des cahiers d'information sur les moyens de renforcer l'apprentissage précoce.

### ***Grande priorité 4 : Continuer d'offrir le Programme de partenariats pour le développement social (priorité courante)***

Le Programme de partenariats pour le développement social continue d'être un instrument important pour la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère, par le biais du financement des organismes du secteur sans but lucratif et du secteur bénévole qui œuvrent à l'acquisition et la diffusion de connaissances, à l'établissement de partenariats, au renforcement des capacités communautaires et au dialogue sur les politiques. Des investissements ont été faits dans le cadre des divers volets de financement et les priorités consistaient principalement à améliorer les résultats des personnes handicapées, des enfants et des familles et d'autres membres de groupes vulnérables ou exclus.

Depuis 2003, le PPDS affecte des fonds pour améliorer la capacité des organisations non gouvernementales (ONG) d'acquérir et de diffuser des connaissances et de favoriser des partenariats qui renforceront des activités de développement de la petite enfance pertinentes sur les plans culturel et linguistique pour les enfants et leurs familles dans les collectivités de langue officielle en situation minoritaire, et favoriseront le dialogue sur les politiques connexes avec les gouvernements. La mise en valeur des capacités des ONG est l'une des deux initiatives gérées par DSC dans le cadre des mesures concernant le développement de la petite enfance en vertu du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

### **Leçons tirées de l'expérience : Favoriser la collaboration**

De nombreuses leçons ont été tirées de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) et elles favoriseront le succès de vastes initiatives horizontales et transversales que les ministères fédéraux mettront en œuvre à l'avenir, entre eux et avec des organismes de l'extérieur. Les résultats de l'ISBC montrent que la collaboration permet d'apprendre à mieux comprendre le processus d'élaboration des politiques et d'établissement de priorités partagées et de renforcer la confiance qu'il inspire. Les lignes directrices qui suivent se sont révélées utiles pour l'établissement de collaborations fructueuses.

1. Il est important d'établir soigneusement les paramètres de la collaboration et de fixer des objectifs stratégiques réalistes. Les calendriers d'exécution doivent aussi être réalistes et prévoir suffisamment de temps pour forger des relations et consulter des clientèles plus vastes.
2. Il faut faire preuve de transparence et communiquer clairement le mandat de la collaboration aux clientèles plus vastes qui pourraient éventuellement participer au dialogue sur les politiques ou à d'autres consultations.
3. La structure importe et doit être planifiée, et comporter notamment des mécanismes efficaces de coordination, de gouvernance et de reddition des comptes. Les parties doivent établir ensemble des structures de gouvernance ayant des liens solides avec leurs propres processus décisionnels.
4. Le processus est important. Les délais et le financement doivent être suffisants pour que les participants puissent forger des relations et apprendre à travailler ensemble. Toutefois, ils doivent aussi être convaincus que le processus donnera des résultats concrets par rapport aux objectifs initiaux.
5. Toutes les parties doivent veiller à la transparence des rapports financiers au sein d'une structure décentralisée où les collaborateurs contrôlent leurs propres budgets.

### **Leçons tirées de l'expérience : Le mieux-être de la collectivité**

La recherche et la pratique révèlent de plus en plus souvent que les efforts visant à améliorer le mieux-être de la collectivité profitent d'un vaste partenariat de personnes et d'organismes. Ainsi, les premiers résultats de Comprendre la petite enfance, initiative dans le cadre de laquelle du financement et des outils sont fournis à des collectivités pour les aider à recueillir de l'information sur la préparation à l'apprentissage des enfants, montrent l'importance d'une vaste coalition de participants, d'un solide leadership local, de données locales de grande qualité au sujet des atouts et de la situation de la collectivité, d'un financement gouvernemental souple et du temps nécessaire pour bâtir des liens de confiance parmi les partenaires communautaires et renforcer leurs capacités lorsqu'ils se concertent pour apprendre et élaborer des stratégies à long terme. Les programmes qui fournissent des fonds pour régler un seul problème et qui prévoient des résultats rapides ne seront pas nécessairement propices à la mise en place des processus qui favoriseront la réussite de la collectivité. De plus, étant donné la grande diversité des collectivités, des résidents et des atouts locaux, il n'y a pas de solution unique à tous les besoins.

---

### **Résultat stratégique 4**

**Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être.**

#### **Description**

En 1999, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et territoires, a entrepris d'élaborer un Plan d'action national pour les enfants qui expose une vision : faire en sorte que tous les enfants canadiens aient les meilleures possibilités de réaliser leur potentiel et de devenir des adultes en santé, qui réussissent et qui contribuent à la société. Parallèlement, on a assisté à l'émergence d'un solide corpus de recherche montrant que c'est au cours de la première enfance que se bâtit l'assise des compétences et de la capacité d'adaptation qui influenceront l'apprentissage, le comportement et la santé plus tard au cours de la vie. S'inspirant de cette recherche, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont décidé que le développement de la petite enfance serait un champ d'action de premier plan; et plus récemment, ils se sont concentrés sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les gouvernements reconnaissent que le mieux-être des enfants est un élément crucial d'une société dynamique et productive. Par le biais d'investissements dans des initiatives clés, les gouvernements participants ont convenu d'objectifs stratégiques précis qui renforceront le mieux-être des enfants. Développement social Canada assure le leadership fédéral pour ces initiatives, en plus de participer activement au soutien de l'apprentissage et à la communication des résultats par rapport à celles-ci.

## **Liens avec les programmes, les ressources et les résultats**

### **Activité de programme :**

Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et territoires à trois grandes initiatives de soutien des enfants et de leur famille.

L'initiative de la **Prestation nationale pour enfants (PNE)** est un partenariat entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations. Ses objectifs sont de prévenir la pauvreté chez les enfants et d'en réduire l'étendue; de promouvoir la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler; et de réduire le chevauchement et le double emploi par une plus grande harmonisation des objectifs et des prestations de programme et par la simplification de l'administration. Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada fournit un soutien financier aux familles à faible revenu qui ont des enfants, par le biais du Supplément de la PNE, qui est versé parallèlement à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Quant aux provinces et territoires et aux Premières nations, ils ont la souplesse nécessaire pour rajuster les paiements d'aide sociale ou les prestations pour enfants d'un montant équivalent à celui du Supplément de la PNE. Ainsi, les familles bénéficiaires de l'aide sociale continuent de toucher des prestations dont le niveau demeure inchangé, tandis que les provinces et territoires peuvent améliorer leurs programmes à l'intention des familles à faible revenu qui ont des enfants ou en mettre sur pied de nouveaux. Le gouvernement a annoncé, dans le Budget de 2003, un plan d'investissement pour la PNE aux termes duquel 965 millions de dollars par année seraient ajoutés au Supplément de la PNE d'ici 2007, dont 150 \$ par enfant en juillet 2003, 185 \$ par enfant en 2005 et en 2006, pour les familles à faible revenu qui ont des enfants. Pour une famille à faible revenu ayant deux enfants, cela représentera une hausse de 146 % des prestations fiscales pour enfants accordées par le gouvernement fédéral depuis 1997.

En vertu de l'**Entente sur le développement de la petite enfance (DPE)**, les autorités fédérales, provinciales et territoriales se sont engagées à améliorer et à élargir les soutiens destinés au développement de la petite enfance pour les jeunes enfants (de la conception à 6 ans) et leurs parents. Le gouvernement du Canada consent 500 millions de dollars par année aux provinces et territoires, par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, pour qu'ils améliorent et élargissent leurs programmes et leurs services dans quatre domaines de premier plan, soit la promotion de la santé au cours de la grossesse, de la naissance et de la première enfance; l'amélioration du soutien aux parents et aux familles; le renforcement du développement et de l'apprentissage des jeunes enfants ainsi que des soins qu'on leur prodigue; et le renforcement du soutien aux collectivités.

Les objectifs de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale du **Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** sont de promouvoir le développement des jeunes enfants et d'appuyer la participation des parents à l'emploi ou à la formation en améliorant l'accès à des programmes et services abordables et de qualité pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. En 2003-2004, le gouvernement du Canada a commencé à verser des transferts qui s'élèveront à 1,05 milliard de dollars sur cinq ans, par l'entremise

## SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique

du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, pour soutenir les investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Budget de 2005 annonçait un financement suivi de 350 millions de dollars par année aux provinces et territoires à l'appui d'investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les investissements peuvent servir aux dépenses de capital ou d'exploitation, aux subventions pour les frais, à l'amélioration des salaires, à la formation, au perfectionnement professionnel et au soutien, à l'assurance de la qualité, et aux services d'information et d'aiguillage pour les parents.

Le gouvernement fédéral, dans son Budget de 2005, prenant appui sur les ententes de développement de la petite enfance et sur le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, s'est engagé à fournir aux provinces et territoires un financement supplémentaire de 4,8 milliards de dollars sur cinq ans pour une nouvelle initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

DSC participe aussi à des initiatives et des activités précises relevant de la compétence du gouvernement du Canada.

L'Agence du revenu du Canada verse la **Prestation pour enfants handicapés (PEH)** aux familles à faible revenu qui ont un enfant gravement handicapé, à titre de supplément mensuel de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et des allocations spéciales pour enfants. DSC a contribué à la mise au point de cette prestation et participe à sa mise en œuvre.

DSC a versé des prestations du **Régime de pensions du Canada (RPC)** à 84 500 enfants de personnes décédées qui avaient cotisé au régime. En plus des prestations du RPC pour les personnes handicapées (qui ont été décrites sous le résultat stratégique 2), des paiements ont été versés à 89 300 enfants de ces bénéficiaires

Le Ministère joue également un rôle important, au nom du gouvernement du Canada, dans la création et l'échange de connaissances, d'information et de pratiques exemplaires relativement aux enfants et à leur famille.

### Ressources

#### Résultat stratégique 4 :

Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être.<sup>2</sup>

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes	2,4	2,4	1,6
Total	2,4	2,4	1,6
Équivalents temps plein	10	10	10

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Les coûts de fonctionnement pour ce résultat sont minimes pour DSC. Le Programme de prestations nationale pour enfants est offert par l'Agence du revenu du Canada. Le gouvernement du Canada soutient principalement l'Accord sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants par l'intermédiaire de transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires.

### Liens avec les résultats

#### ***Grande priorité 1 : Veiller à la mise en œuvre efficace de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (priorité courante)***

La mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et l'efficacité de l'initiative lorsqu'il s'agit d'atteindre ses objectifs font l'objet d'un suivi par l'entremise des rapports d'étape de la PNE — dont le cinquième a été publié en mars 2005 — et d'évaluations fédérales-provinciales-territoriales conjointes.

Les données les plus récentes sur les répercussions de ces investissements ont été publiées dans le *Rapport d'étape 2003 sur la PNE*, qui est paru en mars 2005, et dans un rapport complémentaire intitulé *Incidence de la Prestation nationale pour enfants sur le revenu des familles avec enfants : Analyse de simulation*. Ainsi, en 2001, la PNE a permis d'empêcher que quelque 40 700 familles comptant 94 800 enfants vivent dans une situation de faible revenu —selon la définition que donne Statistique Canada du seuil de faible revenu après impôt —, ce qui a représenté une réduction de 8,9 % du nombre de familles à faible revenu. Ces familles avec enfants ont vu leur revenu disponible s'accroître en moyenne de près de 2 200 \$ ou 9,2 %, et ce résultat est directement attribuable à la PNE. Celle-ci a également contribué à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, car les familles à faible revenu qui ont des enfants ont vu leur revenu se rapprocher de 12,3 % du seuil de faible revenu en moyenne.

Le rapport fédéral-provincial-territorial conjoint *Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse* démontre lui aussi que la PNE s'est révélée efficace, notamment pour promouvoir la participation des parents au marché du travail, en faisant en sorte que le travail soit plus avantageux que l'aide sociale. En fait, des recherches réalisées à partir de données administratives de plusieurs provinces montrent que la PNE a réussi à abaisser le « mur de l'aide sociale » et à faciliter la transition de l'aide sociale au travail. Le rapport montre également que la PNE réduit le chevauchement et le double emploi en assurant la coordination et l'intégration fédérale-provinciale-territoriale du versement des prestations pour enfants. La collaboration des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à la conception de la PNE et à la mise sur pied de processus plus transparents en matière d'acquisition, d'échange et de compte rendu des données a permis l'amélioration du programme.

#### **L'histoire d'une réussite : La Prestation nationale pour enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants**

Anne est mère monoparentale de deux enfants, Sébastien, 6 ans, et Émile, 4 ans. Elle travaille d'arrache-pied pour faire vivre sa famille, mais réalise que son salaire ne suffit pas pour répondre à ses besoins et à ceux de ses garçons. Son besoin d'aide est devenu encore plus évident lorsque les médecins ont diagnostiqué chez Sébastien le trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention et ont prescrit un médicament à prendre tous les jours.

Par l'entremise du Supplément de la Prestation nationale pour enfants, Anne reçoit le supplément de revenu dont elle a besoin pour continuer de travailler et subvenir aux besoins de sa famille. Elle profite également du programme de réinvestissements de la PNE, en vertu duquel les frais de médicaments et les frais de garde d'enfants sont subventionnés.

### ***Grande priorité 2 : Veiller à la mise en œuvre efficace de l'Entente sur le développement de la petite enfance (priorité courante)***

DSC a continué d'agir au premier chef au nom du gouvernement du Canada à la mise en œuvre, en collaboration avec les provinces et territoires, de l'Entente sur le développement de la petite enfance, notamment pour ce qui est des rapports qui doivent être produits en vertu de l'entente. Un portail Web fédéral-provincial-territorial conjoint relatif au développement de la petite enfance et à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été lancé à l'automne de 2004 pour rendre compte à la population de ces deux initiatives<sup>22</sup>.

En février 2005, le gouvernement du Canada publiait son rapport annuel, *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance, Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, qui présente en détail les dépenses du gouvernement du Canada dans le domaine du développement de la petite enfance conformément au cadre de rapport établi par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. En complément, les provinces et territoires participants publient des rapports annuels sur leurs activités et dépenses dans le domaine du développement de la petite enfance. Ces rapports montrent que les transferts du gouvernement du Canada et les mesures complémentaires des provinces et territoires permettent d'offrir d'importants programmes de développement de la petite enfance partout au pays, dont des initiatives de prévention des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et des programmes d'alphabétisation et de garde des jeunes enfants. DSC a continué de travailler avec les provinces et territoires à l'amélioration des rapports produits en vertu de l'entente en s'attaquant aux lacunes dans les données sur les jeunes enfants et en échangeant de l'information sur les pratiques exemplaires, les recherches, l'acquisition des connaissances et les évaluations se rapportant au développement de la petite enfance.

### ***Grande priorité 3: Veiller à la mise en œuvre efficace du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (priorité courante)***

En 2004-2005, DSC a continué d'agir au premier chef au nom du gouvernement du Canada à la mise en œuvre, en collaboration avec les provinces et territoires, du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, notamment pour ce qui est des rapports qui doivent être produits en vertu du cadre et de la collaboration avec les provinces et territoires pour améliorer la qualité des rapports au fil du temps. Tous les gouvernements participants ont convenu de présenter un rapport annuel faisant état de leurs activités et dépenses dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants selon un modèle commun. Pour sa part, le gouvernement du Canada a publié son propre rapport annuel, *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants – Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*, en février 2005.

Les rapports fédéraux, provinciaux et territoriaux produits jusqu'à maintenant ont montré des améliorations aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans

---

<sup>22</sup> On trouve dans le portail, à <http://www.ecd-elcc.ca>, tous les rapports fédéraux, provinciaux et territoriaux dont il est question sous ce résultat stratégique.

tout le pays grâce à des initiatives comme l'augmentation des subventions pour les frais, des soutiens pour les services de garde inclusifs et des subventions pour l'amélioration des immobilisations.

DSC et des représentants de sept provinces ont élaboré un cadre conjoint pour l'évaluation des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de répondre à l'engagement exposé dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

### ***Grande priorité 4 : Veiller à la mise en œuvre efficace de la Prestation pour enfants handicapés (nouvelle priorité)***

Afin de pourvoir aux besoins spéciaux des familles à revenu faible ou modeste ayant un enfant gravement handicapé, le budget fédéral de 2003 proposait l'instauration de la Prestation pour enfants handicapés (PEH). En 2004-2005, DSC a contribué à un processus qui a mené à l'annonce, dans le Budget de 2005, de l'augmentation de la PEH, qui passait de 1 681 \$ à 2 000 \$ par enfant à compter de juillet 2005.

#### **Leçons tirées de l'expérience : Bâtir une collaboration fédérale-provinciale-territoriale en vue d'une nouvelle initiative pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**

Le ministre fédéral et les ministres provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux ont depuis longtemps établi une solide et productive collaboration en ce qui concerne les initiatives s'adressant aux enfants et à leur famille. Par le biais d'initiatives comme l'Entente sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les gouvernements ont découvert la valeur des objectifs partagés à long terme, de solides mécanismes de reddition de comptes à la population et des efforts conjoints par rapport aux connaissances et pratiques exemplaires aux fins de veiller à ce que les enfants prennent le meilleur départ possible dans la vie.

Les gouvernements s'inspirent de ces leçons pour mettre sur pied une nouvelle initiative pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui servira de complément à la vaste gamme des soutiens qu'ils offrent déjà.

Dans le Budget de 2005, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir un financement supplémentaire de 5 milliards de dollars aux provinces et territoires qui l'investiront dans des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dont 700 millions de dollars qui seront confiés à une fiducie administrée par des tiers et dont les provinces et territoires pourront retirer des fonds au prorata de leur population en 2004-2005 et en 2005-2006, et un autre montant de 4,1 milliards de dollars sur quatre ans à partir de 2006-2007.

Cet engagement a permis au gouvernement du Canada de poursuivre avec les provinces et territoires les discussions qui ont abouti à la signature de plusieurs ententes de principe au printemps de 2005. D'autres suivront.

**Résultat stratégique 5**

**Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens.**

**Description**

Le gouvernement du Canada s'est fixé comme priorité de dispenser des services à la population de façon plus efficace et plus judicieuse. Les ministères sont censés offrir un service davantage axé sur les citoyens et qui répond bien aux besoins des particuliers, tout en contrôlant les coûts et en exploitant efficacement les nouvelles technologies. En sa qualité de ministère responsable de certains des plus grands programmes gouvernementaux de prestations de revenu, Développement social Canada est au premier rang lorsqu'il s'agit de trouver des moyens nouveaux et améliorés de répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, tout en veillant à verser les prestations adéquates aux bons bénéficiaires de la façon la plus appropriée possible.

En 2004-2005, le mandat de DSC en matière de prestation de services a évolué rapidement. Tout au long de l'année, le Ministère a dispensé des services à l'appui de ses programmes et de ceux de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). DSC a également été un participant de premier plan de l'initiative pangouvernementale Service Canada. De plus, il s'est occupé de l'administration des numéros d'assurance sociale (NAS) et du Registre d'assurance sociale (RAS).

**Liens avec les programmes, les ressources et les résultats**

**Activité de programme :**

En 2004-2005, les ressources consacrées à ce résultat stratégique ont été centrées sur la responsabilité de DSC de gérer :

- ❖ les services par téléphone par l'entremise d'un réseau de centres d'appel;
- ❖ les services par Internet;
- ❖ les services par la poste fournis par les centres de traitement du Ministère qui reçoivent et traitent particulièrement les formulaires de demande de prestations et de services du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, les appels interjetés et d'autres situations concernant le service à la clientèle.

**Ressources<sup>2</sup>**

**Résultat stratégique 5 :**

Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens.

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes <sup>3</sup>	37,3	100,1	95,5
Total	37,3	100,1	95,5
Équivalents temps plein	654	1 142	1 142

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Ces données ne comprennent pas les 1 768 ÉTP et les 107,6 millions de dollars liés aux services par téléphone, Internet et courrier fournis par les PSR, qui servent à appuyer ce résultat stratégique et les résultats stratégiques 1 et 2. Ces ressources découlent de prestations légales (RPC et SV) et sont visées par le résultat stratégique 1.

3 DSC procure des services sans frais à RHDCC à un coût approximatif brut de 9,7 millions de dollars en support des programmes de RHDCC.

**Liens avec les résultats :**

Même si l'initiative de la Modernisation du service pour les Canadiens (MSC) n'est liée expressément à aucune grande priorité de ce résultat stratégique, les progrès réalisés par DSC dans ce cadre ont constitué l'assise de nombre des mesures prises à l'égard du résultat stratégique. L'objectif de la MSC est de *transformer les services aux Canadiens et aux Canadiennes en se concentrant sur les besoins des citoyens de façon à soutenir leur pleine participation au milieu de travail et à la collectivité*. Elle a donné lieu à des mesures visant à mettre à la disposition des citoyens un « guichet unique » qui simplifie l'accès aux services.

Le projet de la MSC, venu à terme en décembre 2004, a permis de jeter les bases d'un nouveau modèle de prestation des services pour DSC et de certains changements précis. Ceux-ci ont constitué l'assise d'une décision annoncée dans le Budget de 2005, soit la constitution de Service Canada; ce nouvel organisme assumera les responsabilités de DSC en matière de prestation de services dans le cadre d'un guichet unique — par téléphone, par Internet, en personne et par la poste — d'accès facile pour tous les programmes et services fédéraux, notamment ceux de prestations sociales. Il aura aussi pour mandat de renforcer l'intégrité des programmes de prestations sociales.

***Grande priorité 1 : Apporter des améliorations à l'infrastructure nationale de l'identité et de l'intégrité (priorité antérieure)***

En 2004-2005, DSC a élaboré des politiques sur l'intégrité et l'identité pour l'ensemble du Ministère, et il est actuellement en train de mettre en œuvre un mécanisme exhaustif de gestion du risque, pour assurer l'identification, l'authentification et la validation systématiques des personnes qui demandent des services.

DSC a collaboré avec un réseau d'autres ministères fédéraux à l'adoption de protocoles standard pour régir l'utilisation et l'échange de données par l'entremise d'une infrastructure sécurisée au sein du gouvernement du Canada. De plus, le Ministère a travaillé avec les gouvernements provinciaux à l'amélioration des liens entre le Registre d'assurance sociale (RAS) et les bases provinciales et territoriales de données comme les naissances et les décès. Ces liens contribueront à améliorer l'exactitude, l'actualité et l'intégralité des données du RAS, tout en favorisant des modes de prestation de services intégrés et transparents pour les Canadiens et les Canadiennes. Ces efforts ont également donné lieu à l'élaboration d'un modèle national définissant les paramètres techniques, juridiques et financiers de l'échange sécurisé de données de l'état civil entre le RAS et les provinces et territoires. En outre, près d'un million de numéros d'assurance sociale délivrés à des résidents temporaires ont expiré depuis l'adoption, en avril 2004, d'une date d'expiration établie selon la durée du séjour autorisé au Canada.

Compte tenu de la popularité croissante des services en ligne, DSC a créé un modèle ministériel d'inscription et d'authentification afin de pouvoir utiliser les NAS et le RAS pour vérifier une partie des données d'identité des particuliers. Une première mesure a consisté à déterminer la faisabilité d'exploiter le RAS pour valider la date de naissance des demandeurs du RPC et de la SV. En outre, le Parlement a modifié la législation régissant le RPC et la SV afin de donner au ministre du Développement social le pouvoir d'autoriser l'utilisation du RAS comme outil de validation. Les préparatifs devraient être terminés d'ici l'automne 2005 et le RAS pourra servir pour tous les programmes et modes de prestation des services, que ce soit en ligne, par téléphone, par la poste ou en personne.

***Grande priorité 2 : Adopter une formule rationalisée et intégrée à l'échelle gouvernementale pour la collecte, l'utilisation et la conservation de renseignements sur les listes de paye, le salaire et le revenu (priorité antérieure)***

DSC, l'Agence du revenu du Canada et RHDC ont reconnu que s'ils collaboraient pour la collecte, l'utilisation et la mise à jour de l'information sur la paye, les salaires et le revenu, les processus seraient rationalisés et les employeurs aussi bien que le gouvernement du Canada réaliseraient des économies. L'agence et les deux ministères ont continué de travailler ensemble et avec d'autres partenaires à toute une gamme d'initiatives dans ce domaine. De plus, à l'issue de l'examen des dépenses, DSC a accepté de confier à l'ARC la responsabilité du recouvrement des trop-payés.

***Grande priorité 3 : Poursuivre l'élaboration d'une stratégie de service et de bouquets de services (priorité antérieure)***

Les « bouquets de services » reposent sur la notion qu'il faut s'éloigner des modes classiques de prestation des services tournant autour d'un seul programme pour privilégier une démarche plus exhaustive et plus intégrée dont l'objet est de répondre aux besoins des citoyens et d'atteindre les objectifs stratégiques. En 2004-2005, DSC a fait des progrès dans ce dossier en mettant l'accent sur des clientèles précises (p. ex., les aînés, les personnes handicapées, les jeunes et les adultes d'âge actif) et s'est concentré sur les moyens d'améliorer la façon dont ces groupes obtiennent de l'information sur les programmes. Il s'est également occupé de nouveaux bouquets de services électroniques comme *Mon compte*, que les Canadiens et les Canadiennes pourront utiliser comme guichet unique d'accès à de nombreux services gouvernementaux.

Par ailleurs, DSC a dirigé les travaux visant à améliorer le site *Prestations du Canada*, qui est un guichet unique d'accès à des services et à de l'information au sujet des prestations gouvernementales. On y trouve des renseignements coordonnés sur les programmes et services des diverses administrations, présentés selon les besoins des clients. Le site s'est vu décerner des prix soulignant son efficacité et les Canadiens et les Canadiennes qui l'utilisent en ont une impression extrêmement favorable.

***Grande priorité 4 : Offrir à l'échelle de l'organisation des services à la clientèle par Internet et par téléphone pour Développement social Canada (DSC) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) (priorité antérieure)***

Dans le cadre de son initiative d'harmonisation des centres d'appel, DSC a intégré 23 centres d'appel indépendants qui traitaient de tous les grands programmes de prestations, soit le RPC, la SV et l'assurance-emploi. Ainsi, en 2004-2005, les agents ont répondu à 800 000 appels de plus qu'en 2003-2004; la qualité du service s'est améliorée; le nombre de blocages a diminué de moitié; et le nombre de numéros sans frais est passé de 1 200 à 600. De plus, par rapport à 2003-2004, le système de réponse vocale interactive (RVI) a traité 40 % d'appels de plus et le nombre d'appels à l'assurance-emploi bloqués qui ont été traités par le système de RVI a diminué, passant de 12 millions à 4,7 millions.

DSC a consolidé plus de 170 sites Internet ministériels en seul canal Internet axé sur les citoyens qui compte deux sites; le nombre de pages Web est passé de 400 000 à 40 000, ce qui a simplifié l'accès pour les Canadiens et les Canadiennes.

DSC a aussi terminé le remplacement de son ancien réseau de kiosques réservés en installant dans les bureaux locaux de services gouvernementaux des ordinateurs individuels gérés à distance, moins coûteux, appelés postes d'accès Internet pour les citoyens (PAIC). Grâce à cette mesure, les Canadiens et les Canadiennes disposent d'une interface standard facile d'utilisation pour de nombreux services gouvernementaux.

### **L'histoire d'une réussite : Accès facile par Internet**

DSC continue de faciliter la tâche des Canadiens et des Canadiennes qui veulent avoir accès en ligne à l'information et aux services personnels dont ils ont besoin. Les produits et outils en ligne les plus populaires à l'heure actuelle sont les suivants : feuillets de renseignements fiscaux; demande en ligne de l'État de compte du cotisant au RPC; formulaire de demande de prestations de retraite du RPC; Calculatrice du revenu de retraite canadienne; Chercheur de prestations; Relevé d'emploi sur le Web; déclaration électronique du prestataire; et Appli-Web, qui permet de remplir une demande de prestations d'assurance-emploi.

### **L'histoire d'une réussite : Reconnaissance de l'excellence du service**

Le travail accompli par DSC pour améliorer les services en ligne destinés à la population a été reconnu lors de la Conférence/Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC); le Ministère y a en effet remporté une médaille d'or et une médaille d'argent soulignant l'innovation dont il a fait preuve dans la prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Récemment, à l'issue d'un sondage annuel sur l'environnement électronique dans les administrations publiques, *Accenture* a classé le Canada au premier rang à l'échelle mondiale en matière de prestation de services gouvernementaux. DSC gère la Passerelle des Canadiens, [http://www.canada.gc.ca/cdns/indiv\\_f.html](http://www.canada.gc.ca/cdns/indiv_f.html), sur le site du Canada, [canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca).

### ***Grande priorité 5 : Simplifier et rationaliser les prestations et la fourniture des services (priorité courante)***

Les travaux de DSC pour simplifier et rationaliser la fourniture des services et des prestations afin d'améliorer le service à la population et de réduire les coûts ont revêtu de nombreuses formes en 2004-2005.

Le Ministère a simplifié les formulaires et les fiches d'information du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse : réduction du nombre de pages, de 28 à 11 pages; usage du texte en clair; et reconfiguration. On peut désormais trouver les formulaires sur Internet en version imprimable et avec interface intelligente (avec des menus déroulants qui permettent de les remplir plus facilement et rapidement). Les formulaires peuvent être remplis en ligne, imprimés, signés puis postés pour traitement.

En outre, DSC a conçu et mis en place un formulaire de demande de pension de retraite du RPC qui peut être transmis par Internet. Le client suit un processus simple expliqué étape par étape pour remplir le formulaire, puis imprime, signe et poste une page de signature accompagnée des documents nécessaires. Il s'agit de la première étape de la réalisation de l'objectif visant à l'établissement en ligne de l'ensemble des demandes.

DSC a travaillé à l'élaboration d'une réglementation visant à soustraire les clients dont les données sur l'âge, l'identité et la situation de famille figurent déjà dans le Registre d'assurance sociale ou d'autres bases de données fédérales à l'obligation de fournir des preuves à ces effets. Le Ministère a établi un ensemble de mesures réglementaires dans le but de donner au ministre du Développement social le pouvoir de valider l'âge, l'identité et la situation familiale des demandeurs, grâce à un processus d'échange d'information avec le RAS. Ces mesures, si elles sont approuvées, permettront à DSC de simplifier et de rationaliser encore plus ses processus d'établissement des demandes.

Le Ministère a signé un protocole de transfert de dossiers avec l'Agence du revenu du Canada qui servira de fondement à un processus pratiquement intégré et sans papier pour les demandes de Supplément de revenu garanti. Cette mesure permettra d'améliorer le service pour la majorité des retraités à faible revenu les plus démunis du Canada.

DSC a posté plus de 100 000 demandes de SRG préremplies à des bénéficiaires de la SV, ce qui lui a permis de rejoindre 64 000 nouveaux clients du SRG. De plus, le Ministère a posté des formulaires de demande de pension de retraite du RPC à plus de 58 000 clients admissibles.

DSC a lancé un nouveau service par Internet pour la production de feuillets de renseignements fiscaux concernant le RPC et la SV; il est offert en ligne à la plupart des clients, ce qui a permis d'améliorer le service tout en réduisant les frais d'impression et de poste. Il devrait normalement obtenir des résultats semblables pour deux autres services dont il a pratiquement terminé la mise en œuvre au cours de l'exercice, soit les fonctions de visualisation/mise à jour des renseignements sur la pension et de visualisation de l'État de compte du cotisant. Celles-ci permettront aux Canadiens et aux Canadiennes de vérifier en ligne les renseignements personnels les concernant; DSC pourra ainsi éviter les frais des appels téléphoniques, de l'impression, de l'expédition et du traitement. Le service de visualisation de l'État de compte du cotisant sera utile pour les plus de 13 millions de Canadiens et de Canadiennes qui cotisent au RPC.

Les travaux effectués par rapport aux systèmes de DSC visant à appuyer le service de Relevé d'emploi sur le Web (RE Web) de l'assurance-emploi ont permis d'améliorer le produit, de renforcer la confiance des clients et d'augmenter l'utilisation qu'ils en font. Cette année, quelque 525 000 RE ont été délivrés en ligne par environ 10 400 employeurs, comparativement à 482 employeurs l'année précédente. D'autres améliorations aux systèmes ont permis d'appuyer l'application Appli-Web de l'assurance-emploi, grâce à laquelle les citoyens peuvent dorénavant soumettre en ligne une demande de prestations de compassion ou une demande de prestations ordinaires. Approximativement 2 millions de clients ont eu recours à Appli-Web en 2004-2005, soit une hausse de plus de 65 % par rapport à l'année précédente.

Les prestataires de l'assurance-emploi sont plus nombreux à utiliser un service de déclarations en ligne amélioré qui est géré par les systèmes de DSC. Les déclarations des prestataires transmises en ligne au cours du dernier trimestre de 2004-2005 étaient en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente.

### ***Grande priorité 6 : Élaborer une stratégie et un plan d'action pour la fourniture des services dans les régions (nouvelle priorité)***

Développement social Canada a analysé les pratiques les plus courantes pour la fourniture des services en région et a élaboré des critères de configuration future du réseau des services en personne, dont l'objet sera d'accroître la présence fédérale et de joindre un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes dans les collectivités mal desservies. Le Ministère a aussi établi les concepts initiaux de la configuration physique qui faciliterait l'accès pour les citoyens et améliorerait l'accès au libre-service et au service assisté. Des modèles de coût ont été établis afin de faciliter l'élaboration de scénarios de prestation des services, et ces travaux ont été intégrés à l'expansion prévue de la présence fédérale pour l'initiative Service Canada.

### **Leçons tirées de l'expérience : Améliorer l'intégrité des programmes au moyen de démarches fondées sur le risque**

Pour renforcer davantage l'intégrité du Registre d'assurance sociale (RAS), DSC a fait des recherches et des analyses exhaustives des politiques, procédures et pratiques se rapportant aux NAS/RAS, qui ont donné lieu à l'adoption de démarches fondées sur le risque pour les fonctions demande, attribution et enquête concernant le NAS, et à la désactivation de plus de 650 000 NAS qui n'avaient pas été utilisés depuis cinq ans. Ces travaux de recherche et d'analyse ont également servi à orienter l'élaboration de bouquets de services (demande de NAS en direct, fonction intégrée d'enregistrement de la naissance et fonction intégrée d'avis de décès), qui contribueront à transformer le service pour les Canadiens et les Canadiennes ainsi qu'à renforcer l'intégrité du RAS et de tous les programmes du gouvernement du Canada qui utilisent le NAS.

---

### **Résultat stratégique 6**

#### **Des services ministériels efficaces.**

#### **Description**

Les services ministériels de Développement social Canada contribuent à la réalisation de tous ses résultats stratégiques, y compris à celui de répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes ainsi que du Parlement, particulièrement en ce qui a trait à l'intendance et à la gestion des ressources et des fonds publics.

### **L'histoire d'une réussite : Le projet pilote Accueil électronique**

Les directions des services partagés de DSC ont collaboré à la mise sur pied d'un site intranet d'accueil pour les nouveaux membres du personnel. Il s'agit d'un guide électronique qui explique aux nouveaux employés ce qu'il importe de savoir et les procédures administratives auxquelles ils devront se soumettre pendant leurs premiers jours. On y trouve des détails d'ordre administratif, des formulaires, des comptes et de l'information qui faciliteront l'adaptation des employés à leur nouveau milieu de travail. Le projet pilote, qui est actuellement en cours à l'administration centrale, sera évalué en 2005-2006.

#### **Liens avec les programmes, les ressources et les résultats**

En 2004-2005, les services ministériels de DSC se trouvaient au sein de deux types de directions générales : Orientation stratégique et Affaires publiques et ministérielles, qui a dispensé ses services exclusivement aux autres DG du Ministère, et, Services financiers et administratifs, Systèmes, Ressources humaines et Services juridiques, qui exercent leurs activités selon un modèle de services partagés pour la prestation de services à DSC et à Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). La formule des services partagés a pour but de fournir des services homogènes et de grande qualité aux deux ministères, tout en réduisant au minimum la prolifération des infrastructures ainsi que les coûts que représenteraient ces services s'ils étaient fournis séparément par chacun des ministères.

**Ressources**

**Résultat stratégique 6 :**

Des services ministériels efficaces.

Dépenses brutes (en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement brutes <sup>2</sup>	776,2	844,6	829,2
Total	776,2	844,6	829,2
Équivalents temps plein	5 614	6 696	6 685

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 DSC procure des services en ressources humaines, services financiers et administratifs, services juridiques et en systèmes ministériels pour RHDCC. Ces services ont été effectués sans frais à RHDCC à un coût approximatif brut de 592,8 millions de dollars dont 9,7 millions de dollars sont attribuables au résultat stratégique 5 et \$583,1 millions de dollars au résultat stratégique 6.

**Liens avec les résultats**

En 2004-2005, à titre de nouveau ministère, DSC devait prendre des décisions fondamentales au sujet de ses structures de gouvernance, les faire approuver et les mettre en œuvre. Il a dû, à cet effet, transférer des postes et réorganiser des directions générales afin de favoriser l'intégration des efforts et la réalisation d'économies. En complément, il a pris des mesures pour intégrer la planification opérationnelle ministérielle. Outre ces activités, DSC avait pris des engagements à l'égard d'un certain nombre de priorités dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

***Grande priorité 1 : Dispenser à DSC et à RHDCC des services ministériels partagés efficaces dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs et des systèmes intégrés (nouvelle priorité)***

L'objectif des services partagés était d'offrir un service uniforme et de réaliser des gains d'efficacité. En 2004-2005, DSC s'est concentré sur des dossiers précis à cette fin.

Par exemple, DSC a joué un rôle important dans l'établissement d'une bibliothèque canadienne des sciences sociales en collaboration avec diverses parties prenantes — des ministères du gouvernement fédéral, des universités, des organismes de recherche et le secteur privé. Tous ces partenaires ont conjointement déterminé des mesures visant à améliorer l'accès aux données et à l'information concernant les sciences sociales au Canada et à les préserver.

DSC a élaboré un plan stratégique à long terme pour les locaux qui permettra aux deux ministères de réaliser des gains au chapitre de l'efficacité et du rapport coût-efficacité. Le Ministère a consolidé ses services financiers et administratifs : il a adopté un modèle commun pour la fourniture des services en région et a créé 17 postes génériques à l'échelle nationale — il existait 300 postes différents auparavant — pour assurer un service plus uniforme et moins coûteux.

L'engagement en matière de services partagés a également donné lieu à des changements dans la fourniture des services et les stratégies. Ainsi, DSC a défini une nouvelle stratégie de fourniture des services qui a été adoptée par toutes les régions et qui a servi de base aux efforts interministériels. DSC a aussi élaboré des ententes sur le niveau des services et des protocoles pour clarifier les services qu'il dispense à d'autres directions générales et a mis sur pied une section de services de recouvrement à l'échelle de l'organisation pour intégrer ces services.

Étant donné l'importance des systèmes d'information pour les employés et pour les services aux Canadiens et aux Canadiennes, DSC y a apporté des améliorations. Le Ministère a notamment perfectionné le système commun pour les subventions et contributions, grâce auquel les 4 500 usagers dans les deux ministères peuvent désormais gérer tous les aspects des programmes de subventions et de contributions.

DSC a poursuivi la mise en œuvre de son projet de renouvellement de la TI (RTI) des Programmes de sécurité du revenu (PSR), qui se traduira par le remplacement d'un grand nombre d'applications administratives désuètes du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et des ententes réciproques de sécurité du revenu que le Canada a conclues avec d'autres pays. Dans un récent rapport, le Secrétariat du Conseil du Trésor a évalué un échantillon de grands projets de TI à l'échelle du gouvernement et a cité le projet de RTI des PSR comme pratique exemplaire.

Le Ministère a aussi mis en place de nouveaux produits et services en ligne pour réduire les frais d'administration et accroître la qualité de l'information aux fins de la gestion et de la vérification. Le nouveau système de documents électroniques permet aux bureaux locaux d'obtenir les rapports de traitement électroniquement dans l'intranet plutôt que sur copies papier en provenance des centres de calcul. Les délais s'en trouvent considérablement réduits, ainsi que les coûts d'impression, d'expédition et d'entreposage.

### ***Grande priorité 2 : Soutenir un effectif dynamique (priorité courante)***

Étant donné l'importance d'un personnel qualifié et d'un milieu de travail représentatif où les valeurs et l'éthique sont valorisées et concrétisées, DSC a pris des mesures dans divers domaines.

Des progrès ont été réalisés, grâce à une étroite collaboration avec les syndicats, au chapitre de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Les comités de consultations patronales-syndicales ont été cités comme une pratique gouvernementale exemplaire. En outre, DSC a élaboré un modèle de gestion informelle des conflits inspiré des résultats d'une enquête diagnostique, des discussions au sein de groupes de réflexion et de consultations avec les agents négociateurs et la haute direction. Ces mesures ont permis de respecter les exigences obligatoires dont la mise en place était fixée au 31 mars 2005 et leur application intégrale dans les deux ministères d'ici décembre 2005 est en bonne voie de se réaliser.

DSC a également accompli des progrès par rapport à ses engagements en matière de langues officielles, particulièrement en ce qui a trait à l'augmentation du nombre d'employés bilingues dans le groupe de la haute direction et les groupes de relève. À la fin de 2004-2005, le pourcentage de cadres de direction qui satisfont au profil

bilingue de leur poste avait augmenté à DSC, passant de 84 % à 90 %. Des hausses semblables ont été affichées dans les groupes de relève de la haute direction dans les deux ministères et dans le nombre de personnes ayant droit à la prime de bilinguisme. Aux fins d'atteindre ces résultats, 1 100 membres du personnel ont suivi une formation linguistique au cours de l'exercice et les nouvelles politiques sur les langues officielles ont été mises en œuvre. Ces mesures ont contribué à la création d'un milieu de travail respectueux et à faciliter la fourniture des services dans la langue des clients.

L'initiative Faire place au changement de DSC a été conçue pour améliorer la représentation de membres des minorités visibles au sein de la fonction publique, et particulièrement dans des rôles de leadership. Le Ministère a progressé en matière d'équité. Il a directement axé ses travaux sur l'amélioration de la situation au niveau de la direction, dans l'optique de favoriser un changement de culture.

DSC a notamment mis en place un processus de sélection visant à recruter 10 membres de groupes désignés sous-représentés pour des postes EX, et est finalement parvenu à faire 12 nominations. Au vu de ce succès, la Commission de la fonction publique (CFP) a fait appel aux services de DSC afin d'établir un processus de sélection semblable pour des candidats et candidates de minorités visibles. Le plan de sélection élaboré en vertu du Plan d'équité en matière d'emploi de DSC afin d'accroître le nombre de cadres de direction provenant des groupes désignés a été reconnu comme une *pratique exemplaire* par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et a été mentionné par la présidente de la CFP devant le Comité sénatorial des droits de la personne.

### **L'histoire d'une réussite : Indicateurs de la représentativité de l'effectif**

- ❖ DSC n'est qu'à 1,1 % de son objectif en matière de représentation des membres de minorités visibles.
- ❖ DSC a dépassé ses objectifs en matière de représentation des Autochtones et des femmes.
- ❖ Le taux de représentation des personnes handicapées a atteint le double de la disponibilité.

DSC continue de renforcer les valeurs et l'éthique comme fondement de son activité. À cette fin, il a mis en place un cadre en quatre volets — modelage des comportements, rafraîchissement des connaissances, approche équilibrée et clarification des conséquences — pour ses processus opérationnels concernant les ressources humaines. Le Ministère a élaboré et distribué des outils se rapportant aux valeurs et à l'éthique comme des communiqués et des messages à l'ensemble du personnel tout au long de l'exercice, a organisé des ateliers pour les gestionnaires et les employés et intégré ces questions aux séances d'orientation, cours de perfectionnement des gestionnaires et ententes de rendement et d'apprentissage pour le personnel ne faisant pas partie de la haute direction.

La nouvelle approche de la gestion des ressources humaines (GRH) en train d'être adoptée à l'échelle du gouvernement a amené DSC à actualiser les outils d'apprentissage en matière de GRH offerts aux gestionnaires. Pour répondre à la demande en ce qui concerne les compétences les plus solides possible en matière de gestion financière chez les gestionnaires et le personnel ayant des responsabilités financières, le Ministère a élaboré un plan de formation en gestion financière pour l'exercice.

Le leadership est considéré comme important au sein de DSC, étant donné en particulier le rythme des changements dans les milieux de travail. Le Ministère a donc lancé des initiatives et proposé des outils à ses gestionnaires et à son personnel pour les aider à appuyer la gestion du changement. Il a également mis en place un processus de gestion du rendement pour le personnel ne faisant pas partie de la haute direction dans les deux ministères qui comprend un volet d'ententes d'apprentissage et de rendement.

### ***Grande priorité 3 : Assurer une intendance et une reddition de comptes efficaces (priorité courante)***

En 2004-2005, DSC a pris les mesures fondamentalement nécessaires pour faire en sorte de pouvoir répondre aux exigences à l'échelle du gouvernement en matière d'efficacité administrative et de reddition des comptes. L'une des plus importantes de ces mesures a été la mise en œuvre des structures de gouvernance de DSC qui a permis, outre de structurer le Ministère pour qu'il soit en mesure de relever efficacement les défis, d'établir des processus pour confirmer les responsabilités en matière de reddition de comptes, et notamment de créer un cadre de gestion du rendement. Toutes ces mesures ont été renforcées par le respect de l'exigence de nommer des contrôleurs professionnels chargés d'approuver toutes les nouvelles initiatives de dépenses.

Au cœur des efforts de DSC en matière de gérance et de reddition de comptes, on retrouve la mise sur pied d'une fonction de planification ministérielle et d'un cadre de responsabilisation de gestion (CRG). DSC a adopté une approche pour l'élaboration du CRG visant à assurer qu'il soit coordonné avec d'autres mécanismes de rapports et de transmission de données, notamment aux fins du Rapport ministériel sur le rendement. Le Ministère a aussi défini des mesures, méthodes de transmission de données et mécanismes efficaces.

La fonction de planification ministérielle a permis au Ministère de se concentrer sur son orientation à court, à moyen et à long terme – définition d'initiatives aux fins du plan stratégique de 2005-2006, préparation de l'analyse de l'environnement de 2004-2005, rédaction du Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006, réponse au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) au sujet de l'évaluation du cadre de responsabilisation de gestion, notamment pour ce qui est des pratiques de gestion et des priorités en matière d'améliorations à apporter.

DSC s'est adapté rapidement à des changements d'envergure qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Le Ministère a joué un rôle particulièrement important dans les efforts de planification d'une transition sans heurts vers l'initiative Service Canada qui a été annoncée dans le Budget de 2005. Il a fallu notamment élaborer un cadre de financement, analyser les répercussions sur l'organisation et produire du matériel de breffage et de communication à l'appui des annonces dans le Budget.

## **SECTION II – Analyse du rendement par résultat stratégique**

---

Diverses initiatives ont porté sur la gérance et la reddition de comptes, par exemple, DSC a mis en œuvre des systèmes de divulgation de tous les marchés de biens et services d'une valeur de plus de 10 000 \$, d'où la nécessité de valider l'exactitude des systèmes et de passer en revue un échantillon de marchés pour vérifier le respect des exigences des politiques. Cette information est affichée trimestriellement sur le site Web du Ministère.

Les groupes chargés des services ministériels de DSC ont grandement contribué à la réussite de l'*Examen des dépenses du gouvernement du Canada*, notamment en recueillant et analysant l'information nécessaire pour élaborer des scénarios et en donnant des conseils relativement aux répercussions des options de réduction sur les ressources financières et humaines.

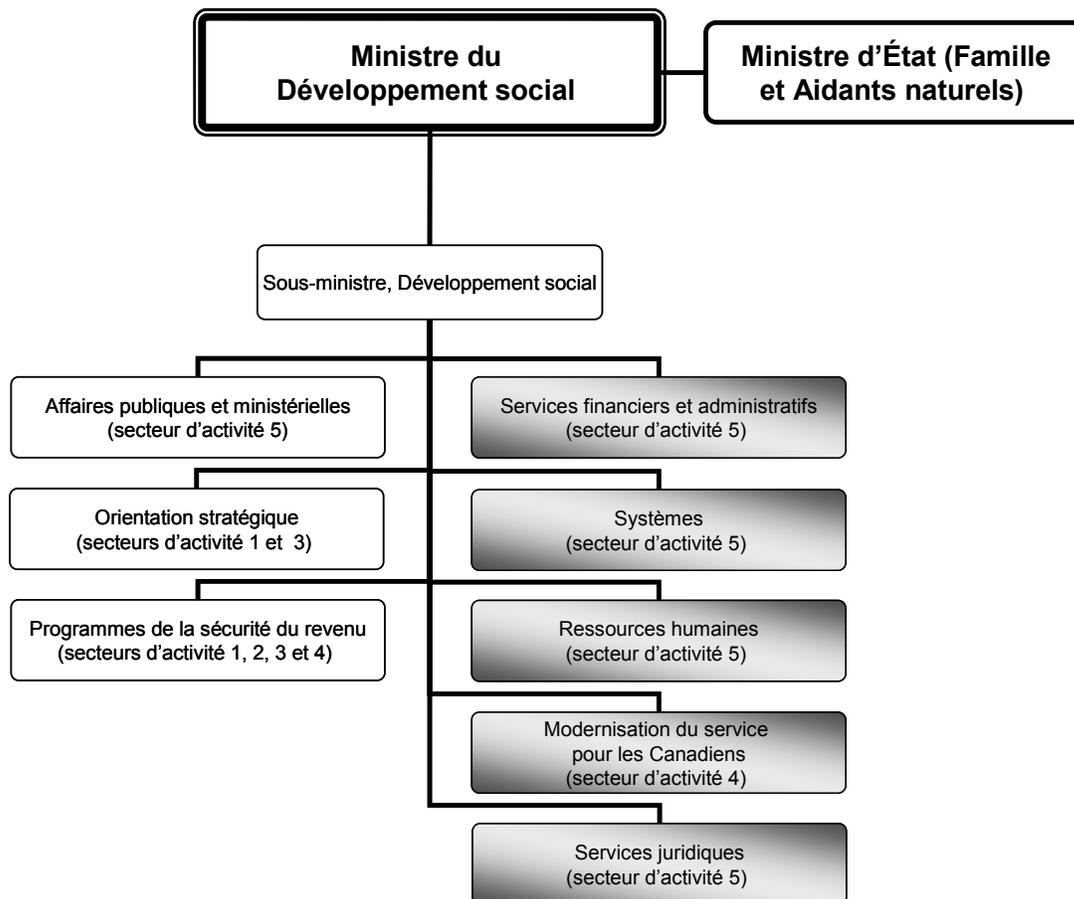


## Renseignements organisationnels, 2004-2005

### Selon le secteur d'activité

Le modèle organisationnel de Développement social Canada pour 2004-2005 consiste en une structure reposant sur des directions générales dont chacune se concentre sur la réalisation d'un ou de plusieurs résultats stratégiques et est dotée de ressources et de responsabilités correspondant à un ou plusieurs secteurs d'activité.

Il y a cinq secteurs d'activité à DSC : 1) Politique du développement social, 2) Programmes de la sécurité du revenu, 3) Partenariats sociaux, 4) Fourniture de services et versement de prestations et 5) Services ministériels. Certains se rapportent expressément à un résultat stratégique en particulier, tandis que d'autres appuient la réalisation de multiples résultats stratégiques.



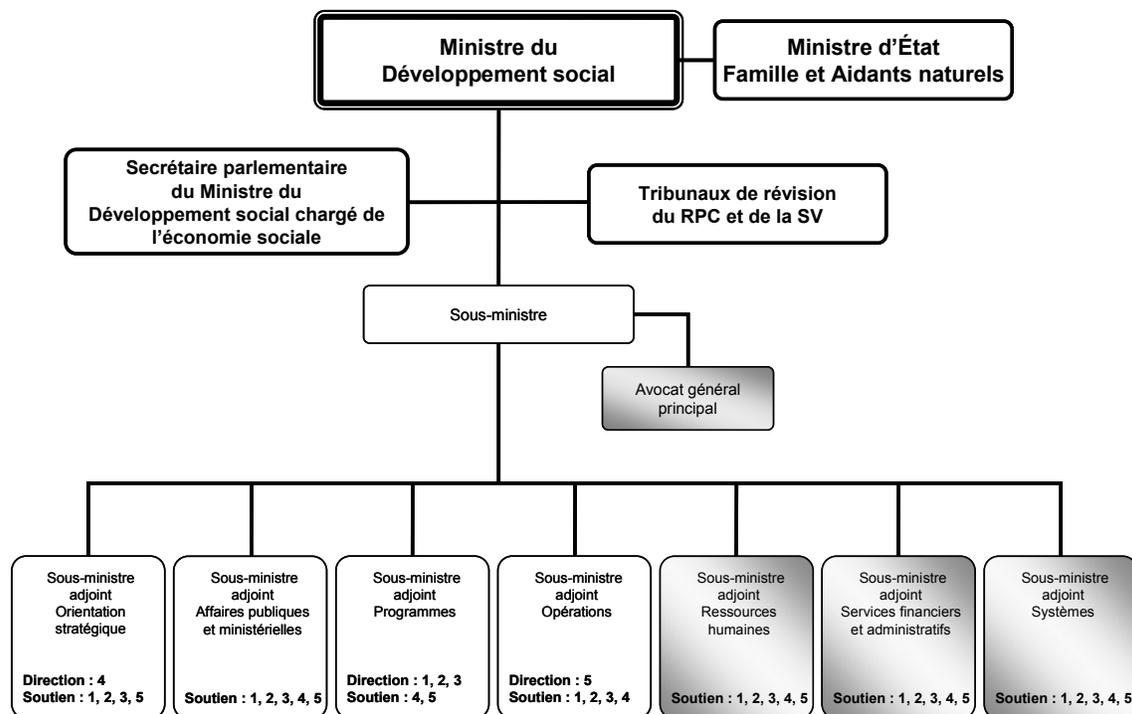
 Ces cases indiquent les directions générales qui fournissent également des services à Ressources humaines et Développement des compétences Canada

**Renseignements organisationnels au 31 mars 2005**

**Selon les objectifs stratégiques**

Le modèle organisationnel de DSC a subi de profondes transformations depuis l'élaboration de l'Architecture des activités de programme (AAP) et la transition. L'organigramme illustre la structure reposant sur des directions générales dont chacune se concentre sur les moyens de réaliser une ou plusieurs activités de programme, en dirigeant les activités en question, en fournissant du soutien à leur égard, ou les deux, et en gérant les ressources et les responsabilités qui lui sont confiées. À la fin de l'exercice 2004-2005, la structure de fonctionnement de DSC correspondait à son AAP. Ce modèle encourage la collaboration entre directions générales et la concentration des activités sur l'obtention de résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le modèle organisationnel continuera d'évoluer après le 31 mars 2005, car le Ministère est une nouvelle organisation.



Les chiffres renvoient aux objectifs stratégiques. Les cases ombrées indiquent les directions générales qui fournissent également des services à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. DSC a la responsabilité de la fourniture de services ministériels partagés (DSC et RHDC) dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs et des systèmes intégrés.

**Tableau 1 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

(en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>			
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Soutien du revenu	28 158,7	28 172,1	28 084,8	28 076,9
Inclusion et participation	273,3	313,3	307,0	294,8
Collectivités dynamiques	28,9	46,5	43,5	42,8
Investissements dans les enfants et les familles	1,5	2,4	2,4	1,6
Innovation en matière de services	36,8	37,3	100,1	95,5
Services ministériels efficaces	773,5	776,2	844,6	829,2
<b>Dépenses brutes</b>	<b>29 272,7</b>	<b>29 347,8</b>	<b>29 382,4</b>	<b>29 340,8</b>
Moins: Recettes disponibles	(718,7)	(739,7)	(793,6)	(780,8)
<b>Total des dépenses budgétaires nettes</b>	<b>28 554,0</b>	<b>28 608,1</b>	<b>28 588,8</b>	<b>28 560,0</b>
<b>Comptes à fins déterminées</b>				
Régime de pensions du Canada		23 962,6	24 198,5	24 148,8
Frais recouvrables sur le Compte de l'assurance-emploi		511,6	562,3	560,6
Régime ministériel des avantages sociaux des employés recouvrables au RPC		(26,7)	(25,8)	(25,9)
<b>Total pour DSC</b>		<b>53 055,6</b>	<b>53 323,8</b>	<b>53 243,5</b>
<i>Plus:</i>				
<i>Coût des services offerts par d'autres ministères</i>		12,9	17,4	12,2
Coût net pour le Ministère		53 068,5	53 341,2	53 255,7
Équivalents temps plein	9 870	10 257	11 401	11 390

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

**Points saillants :**

En 2004-2005, le Ministère a été autorisé à dépenser 28 589 millions de dollars, soit 19 millions de dollars de moins que les dépenses prévues de 28 608 millions de dollars. Cela est principalement attribuable à une diminution nette de 76 millions de dollars des paiements de transfert liée principalement aux changements dans les prestations mensuelles moyennes et du nombre de bénéficiaires escompté de la Sécurité de la vieillesse. Ce montant a été contrebalancé par une augmentation nette de 57 millions de dollars au chapitre des ressources nettes de fonctionnement reçues pour les différentes obligations du Ministère, comme les paiements législatifs versés à des agences privées de recouvrement et le transfert de fonds de Ressources humaines et Développement des compétences Canada en appui à la relation de services partagés entre les deux ministères.

Les dépenses réelles de 28 560 millions de dollars ont été de 29 millions de dollars de moins que le total des autorisations retraitées de Développement social Canada de 28 589 millions de dollars. Cette différence est principalement attribuable à des montants nets de fonctionnement inutilisés de 20 millions de dollars résultant du gel de ressources et de 8 millions de dollars en dépenses en subventions et en contributions de moins que les dépenses initialement prévues en raison des exigences réduites en vertu des ententes relatives au marché du travail visant les personnes handicapées.

**SECTION III – Renseignements supplémentaires**

Secteurs d'activité		Résultats stratégiques						Total
		Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorés et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables	Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée	Un Canada où des collectivités inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social	Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être <sup>1</sup>	Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens	Des services ministériels efficaces	
<b>1. Politique du développement social</b>	ÉTP	0	0	0	10	0	694	704
	M\$	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	50,6	52,2
<b>2. Programmes de la sécurité du revenu</b>	ÉTP	916	665	0	0	0	50	1 631
	M\$	27 962,1	51,4	5,0	0,0	0,0	4,2	28 022,7
<b>3. Partenariats sociaux</b>	ÉTP	0	71	73	0	0	0	144
	M\$	0,0	243,4	37,8	0,0	0,0	0,0	281,2
<b>4. Prestations de services et versements de prestations</b>	ÉTP	1 828	0	0	0	1 142	2 748	5 718
	M\$	114,8	0,0	0,0	0,0	95,5	335,6	545,9
<b>5. Services ministériels</b>	ÉTP	0	0	0	0	0	3 193	3 193
	M\$	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	438,8	438,8
<b>Total partiel</b>	ÉTP	2 744	736	73	10	1 142	6 685	11 390
	M\$	28 076,9	294,8	42,8	1,6	95,5	829,2	29 340,8
Prestations du RPC		20 584,7	3 177,7	0,0	0,0	0,0	0,0	23 762,4
<b>Total</b>		<b>48 661,6</b>	<b>3 472,5</b>	<b>42,8</b>	<b>1,6</b>	<b>95,5</b>	<b>829,2</b>	<b>53 103,2</b>
<b>Autres coûts :</b>								
Coûts du RPC (frais d'administration d'autres ministères)								140,3
<b>Total DSC</b>								<b>53 243,5</b>

<sup>1</sup> Les frais de fonctionnement de DSC pour cet objectif sont négligeables. L'initiative de la Prestation nationale pour enfants relève de l'Agence du revenu du Canada et le gouvernement du Canada remplit les objectifs de l'Entente sur le développement de la petite enfance et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants principalement par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et territoires. Ces ressources ont été expressément attribuées à l'initiative de la Prestation nationale pour enfants. Au fil du temps, la charge de travail que représentent ces ressources s'est élargie pour inclure les activités se rapportant au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et aux ententes sur le développement de la petite enfance.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

### Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

2004-2005<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

Activité de programme	ÉTP	Fonctionnement	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes	Subventions et contributions législatives <sup>2</sup>	Total : dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total : dépenses nettes
Soutien du revenu	2 851	218,7	-	218,7	27 940,0	28 158,7	(127,3)	28 031,4
	<b>3 055</b>	<b>232,1</b>	-	<b>232,1</b>	<b>27 940,0</b>	<b>28 172,1</b>	<b>(138,8)</b>	<b>28 033,3</b>
	2 744	213,8	-	213,8	27 871,0	28 084,8	(118,7)	27 966,1
	2 744	205,9	-	205,9	27 871,0	28 076,9	(113,5)	27 963,4
Inclusion et participation	696	54,5	218,8	273,3	-	273,3	(26,6)	246,7
	<b>870</b>	<b>64,6</b>	<b>248,7</b>	<b>313,3</b>	-	<b>313,3</b>	<b>(35,1)</b>	<b>278,2</b>
	736	63,4	243,6	307,0	-	307,0	(34,9)	272,1
	736	59,0	235,8	294,8	-	294,8	(30,3)	264,5
Collectivités dynamiques	53	6,2	22,7	28,9	-	28,9	-	28,9
	<b>54</b>	<b>9,3</b>	<b>37,2</b>	<b>46,5</b>	-	<b>46,5</b>	-	<b>46,5</b>
	73	8,7	34,8	43,5	-	43,5	-	43,5
	73	8,6	34,2	42,8	-	42,8	-	42,8
Investissements dans les enfants et les familles	-	1,5	-	1,5	-	1,5	(1,0)	0,5
	<b>10</b>	<b>2,4</b>	-	<b>2,4</b>	-	<b>2,4</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,9</b>
	10	2,4	-	2,4	-	2,4	(0,2)	2,2
	10	1,6	-	1,6	-	1,6	(0,1)	1,5
Innovation en matière de services	650	36,8	-	36,8	-	36,8	(24,0)	12,8
	<b>654</b>	<b>37,3</b>	-	<b>37,3</b>	-	<b>37,3</b>	<b>(24,6)</b>	<b>12,7</b>
	1 142	100,1	-	100,1	-	100,1	(70,8)	29,3
	1 142	95,5	-	95,5	-	95,5	(70,8)	24,7
Des services ministériels efficaces	5 620	773,5	-	773,5	-	773,5	(539,8)	233,7
	<b>5 614</b>	<b>776,2</b>	-	<b>776,2</b>	-	<b>776,2</b>	<b>(539,7)</b>	<b>236,5</b>
	6 696	844,6	-	844,6	-	844,6	(569,0)	275,6
	6 685	829,2	-	829,2	-	829,2	(566,1)	263,1
<b>Total</b>	9 870	1 091,2	241,5	1 332,7	27 940,0	29 272,7	(718,7)	28 554,0
	<b>10 257</b>	<b>1 121,9</b>	<b>285,9</b>	<b>1 407,8</b>	<b>27 940,0</b>	<b>29 347,8</b>	<b>(739,7)</b>	<b>28 608,1</b>
	11 401	1 233,0	278,4	1 511,4	27 871,0	29 382,4	(793,6)	28 588,8
	11 390	1 199,8	270,0	1 469,8	27 871,0	29 340,8	(780,8)	28 560,0

**Légende :**

**Pour chaque secteur d'activité :**

Première ligne Budget principal des dépenses

Deuxième ligne **Dépenses prévues**

Troisième ligne *Autorisations totales*

Quatrième ligne Dépenses réelles

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 Exclut les Comptes à fins déterminées.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

### Tableau 3 : Postes votés et législatifs

2004-2005					
(en millions de dollars)		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Poste voté ou législatif	Libellé pour le poste voté ou législatif				
1	Dépenses de fonctionnement	265,5	271,8	313,5	293,3
5	Subventions et contributions	241,5	285,9	278,4	270,0
(L)	Ministre de Développement des Ressources Humaines - Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Versements de la Sécurité de la vieillesse	21 553,0	21 553,0	21 364,0	21 364,0
(L)	Versements du Supplément de revenu garanti	5 949,0	5 949,0	6 038,2	6 038,2
(L)	Versements d'Allocations	438,0	438,0	468,8	468,8
(L)	Paiements aux agences privées de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	-	-	14,8	14,8
(L)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés <sup>1</sup>	106,9	110,3	110,7	110,7
(L)	Dépenses du produit de la cession de biens excédentaires de l'État	-	-	0,3	0,1
(L)	Remboursement de montants crédités aux recettes au cours des exercices précédents	-	-	-	-
<b>Total du Ministère</b>		<b>28 554,0</b>	<b>28 608,1</b>	<b>28 588,8</b>	<b>28 560,0</b>

1 Cet élément législatif comprend les contributions du gouvernement en tant qu'employeur à divers régimes d'avantages sociaux tels le Compte de pensions de retraite de la fonction publique, le Compte de prestations de décès de la fonction publique, le Compte de l'assurance-emploi ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Ce montant est partiellement recouvrable du compte de l'a.-e. et du RPC.

**Tableau 4 : Coût net pour le Ministère**

(en millions de dollars)	2004-2005
Dépenses réelles	28 560,0
Plus : Comptes à fins déterminées <sup>1</sup>	24 683,5
<b>Total DSC</b>	<b>53 243,5</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	11,5
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	0,6
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,1
	12,2
<b>Coût net pour le Ministère en 2004-2005</b>	<b>53 255,7</b>

<sup>1</sup> Inclut le Régime de Pensions du Canada, les Frais recouvrables sur le Compte d'assurance-emploi, les dépenses au titre du Régime d'avantages sociaux des employés du Ministère, recouvrables à même le Régime de pensions du Canada.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

### Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Revenus disponibles					
(en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>				
	Recettes réelles 2003-2004 <sup>2</sup>	Budget principal des revenus	Recettes prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Soutien du revenu					
Recouvrement du RPC		127,3	138,8	118,7	113,5
Inclusion et participation					
Recouvrement du RPC		26,3	34,8	34,9	30,3
Recouvrement de l'a.-e.		0,3	0,3	-	-
Investissements dans les enfants et les familles					
Recouvrement du RPC		0,9	1,4	-	-
Recouvrement de l'a.-e.		0,1	0,1	0,2	0,1
Innovation en matière de services					
Recouvrement du RPC		0,7	0,7	1,8	1,8
Recouvrement de l'a.-e.		23,3	23,9	69,0	69,0
Services ministérielles efficaces					
Recouvrement du RPC		52,9	52,4	75,9	74,6
Recouvrement de l'a.-e.		486,9	487,3	493,1	491,5
<b>Total des revenus disponibles</b>	<b>804,8</b>	<b>718,7</b>	<b>739,7</b>	<b>793,6</b>	<b>780,8</b>
Par type :					
Total du recouvrement du RPC	260,9	208,1	228,1	231,3	220,2
Total du recouvrement de l'a.-e.	543,9	510,6	511,6	562,3	560,6

Revenus non disponibles					
(en millions de dollars)	2004-2005 <sup>1</sup>				
	Recettes réelles 2003-2004 <sup>2</sup>	Budget principal des revenus	Recettes prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Soutien du revenu					
Remboursement des dépenses liées aux avantages sociaux des employés (RASE) du RPC		15,0	17,1	16,5	16,5
Frais d'utilisation : Recherches sur les banques de données du RPC et SV		0,1	0,1	0,1	0,1
		15,1	17,2	16,6	16,6
Inclusion et participation					
Remboursement RASE du RPC		5,3	6,0	5,9	5,9

**Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles  
(suite)**

Innovation en matière de services					
Remboursement des dépenses liées aux RASE de l'a.-e.		4,6	4,6	5,0	4,9
Remboursement des dépenses liées aux avantages sociaux des employés (RASE) du RPC		0,1	0,1	0,1	0,1
Frais d'utilisation : Frais pour le remplacement des cartes d'assurance sociale		1,9	1,9	1,9	1,9
		6,6	6,6	7,0	6,9
Services ministériels efficaces					
Remboursement des dépenses liées aux avantages sociaux des employés (RASE) du RPC		3,0	3,4	3,3	3,3
Remboursement des dépenses liées aux RASE de l'a.-e.		44,3	44,4	48,3	47,4
Frais d'utilisation: Demandes d'accès à l'information		-	-	-	-
Ajustement aux crédateurs des exercices précédents					1,8
Divers					1,6
		47,3	47,8	51,6	54,1
<b>Total des revenus non disponibles</b>	<b>87,3</b>	<b>74,3</b>	<b>77,6</b>	<b>81,1</b>	<b>83,5</b>
Par type :					
Total du remboursement des dépenses liées aux avantages sociaux des employés (RASE) du RPC	27,5	23,4	26,6	25,8	25,8
Total du remboursement des dépenses liées aux RASE de l'a.-e.	54,1	48,9	49,0	53,3	52,3
Total des frais d'utilisation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres	3,7	-	-	-	3,4
<b>Total des revenus disponibles et non disponibles</b>	<b>892,1</b>	<b>793,0</b>	<b>817,3</b>	<b>874,7</b>	<b>864,3</b>

1 Les données financières pour 2004-2005 ont été redressées afin de reporter les figures sur les six résultats stratégiques, conformément au Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

2 La répartition des recettes non disponibles entre RHDC et DSC, telle que publiée dans le Rapport ministériel sur le rendement pour 2003-2004, a été mise à jour pour refléter la bonne répartition. De plus, les détails par résultats stratégiques ne sont pas disponibles pour les revenus disponibles et non disponibles de l'année fiscale 2003-2004.

**Tableau 6 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Développement social Canada compte un certain nombre de programmes de paiements de transfert qui ont pour objet d'aider les particuliers, les collectivités, le secteur privé et le secteur bénévole et d'autres ordres de gouvernement à atteindre des objectifs communs de développement humain. Le Ministère est assujéti à la version révisée de la Politique sur les paiements de transfert qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2000 et qui stipule que les ministères doivent présenter des rapports sur les programmes de paiements de transfert d'au moins 5 millions de dollars. Ce faisant, DSC témoigne de la saine gestion des paiements de transfert, du contrôle qu'il exerce sur eux et des comptes qu'il rend à leur sujet.

Conformément à cette politique, DSC a produit de la documentation sur chaque programme, notamment les objectifs, les résultats attendus et les grandes étapes de la réalisation des objectifs. Le tableau qui suit dresse la liste des programmes actifs de paiements de transfert. On trouvera dans les pages suivantes une fiche technique sur chacun des programmes de plus de 5 millions de dollars.

Les chiffres réels reflètent les coûts des programmes, à l'exclusion des ressources de fonctionnement nécessaires à leur mise en œuvre.

---

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.1 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Sécurité de la vieillesse : pensions de Sécurité de la vieillesse (programme législatif)

Date de mise en œuvre : 1952	Date de clôture : s.o.	Financement ministériel total : Les pensions de Sécurité de la vieillesse sont financées à même les recettes fiscales générales du gouvernement du Canada.
------------------------------	------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Description du programme de paiement de transfert : La pension de la Sécurité de la vieillesse est une prestation mensuelle versée, sur demande, à la plupart des Canadiens et des Canadiennes âgés d'au moins 65 ans qui répondent aux exigences relatives à la résidence. Les antécédents professionnels du requérant ne sont pas un facteur pour déterminer l'admissibilité, et il n'est pas nécessaire d'être à la retraite. Les pensionnés de la Sécurité de la vieillesse paient de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu. Les pensionnés à revenu élevé remboursent également une partie ou la totalité de leurs prestations par l'entremise du régime fiscal.

Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) : Revenu de base pour la plupart des aînés qui le demandent et qui répondent aux exigences de la SV.

Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, des prestations de SV totalisant 21 364 millions de dollars ont été versées à 4 098 785 pensionnés.

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme : Soutien du revenu						
Total des subventions	19 822,6	20 696,8	21 553,0	21 364,0	21 364,0	189,0
Total des contributions						
Total des autres paiements de transfert						
<b>Total pour l'activité de programme</b>	<b>19 822,6</b>	<b>20 696,8</b>	<b>21 553,0</b>	<b>21 364,0</b>	<b>21 364,0</b>	<b>189,0</b>
<b>Total des PPT</b>	<b>19 822,6</b>	<b>20 696,8</b>	<b>21 553,0</b>	<b>21 364,0</b>	<b>21 364,0</b>	<b>189,0</b>

Commentaires sur les écarts : L'écart total de 189 millions de dollars s'explique par une baisse du taux moyen des prestations mensuelles, qui sont passées de 453,34 \$ à 449,50 \$ (0,8 %). En contrepartie, le nombre moyen de bénéficiaires est passé de 4 093 128 à 4 098 785 (0,1 %), pour une hausse correspondante de 31 millions de dollars, qui a été compensée par une somme de 31 millions de dollars récupérée auprès des bénéficiaires à revenu plus élevé qui ont remboursé leurs prestations de la SV.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation sommative de la SV est en cours et devrait être terminée en décembre 2007.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.2 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Sécurité de la vieillesse : Supplément de revenu garanti (programme législatif)

Date de mise en œuvre : 1967	Date de clôture : s.o.	Financement ministériel total : Le Supplément de revenu garanti est financé à même les recettes fiscales générales du gouvernement du Canada.
------------------------------	------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Description du programme de paiement de transfert : Le Supplément de revenu garanti est une prestation mensuelle versée aux résidents du Canada qui reçoivent une pension de base (intégrale ou partielle) de la Sécurité de la vieillesse et dont le revenu est faible.

Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) : Soutien du revenu pour les aînés à faible revenu.

Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, 36,23 % des pensionnés de la SV ont touché le SRG en moyenne, soit 1 484 834 personnes. Les paiements ont totalisé 6 038,2 millions de dollars.

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme : Soutien du revenu						
Total des subventions	5 470,6	5 792,0	5 949,0	6 038,2	6 038,2	(89,2)
Total des contributions						
Total des autres paiements de transfert						
<b>Total pour l'activité de programme</b>	<b>5 470,6</b>	<b>5 792,0</b>	<b>5 949,0</b>	<b>6 038,2</b>	<b>6 038,2</b>	<b>(89,2)</b>
<b>Total des PPT</b>	<b>5 470,6</b>	<b>5 792,0</b>	<b>5 949,0</b>	<b>6 038,2</b>	<b>6 038,2</b>	<b>(89,2)</b>

Commentaires sur les écarts : Le taux mensuel moyen a augmenté, passant de 336,32 \$ à 338,87 \$ (0,8 %), ce qui s'est traduit par une hausse de 45 millions de dollars. Le nombre moyen de bénéficiaires est passé de 1 474 058 à 1 484 834 (0,7 %), ce qui s'est traduit par une hausse de 44 millions de dollars.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation sommative du SRG et de l'Allocation a été menée à bien en mars 2005. Le rapport n'a pas encore été publié.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Sécurité de la vieillesse : Allocation (programme législatif)						
Date de mise en œuvre : 1975	Date de clôture : s.o.		Financement ministériel total : L'Allocation est financée à même les recettes fiscales générales du gouvernement du Canada.			
Description du programme de paiement de transfert : L'Allocation est une prestation mensuelle versée aux conjoints, conjoints de fait ou survivants des pensionnés de la SV qui ont entre 60 et 64 ans, qui résident au Canada et qui ont un faible revenu.						
Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) : Soutien du revenu pour les conjoints, conjoints de fait ou survivants de personnes âgées à faible revenu qui ont entre 60 et 64 ans.						
Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, environ 93 748 conjoints, conjoints de fait ou survivants de personnes âgées à faible revenu qui avaient entre 60 et 64 ans ont reçu du soutien sous la forme de l'Allocation. Les paiements ont totalisé 468,8 millions de dollars.						
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme : Soutien du revenu						
Total des subventions	399,2	413,6	438,0	468,8	468,8	(30,8)
Total des contributions						
Total des autres paiements de transfert						
<b>Total pour l'activité de programme</b>	<b>399,2</b>	<b>413,6</b>	<b>438,0</b>	<b>468,8</b>	<b>468,8</b>	<b>(30,8)</b>
<b>Total des PPT</b>	<b>399,2</b>	<b>413,6</b>	<b>438,0</b>	<b>468,8</b>	<b>468,8</b>	<b>(30,8)</b>
Commentaires sur les écarts : Le taux mensuel moyen a augmenté, passant de 377,80 \$ à 416,90 \$ (10,3 %), ce qui a représenté une hausse de 43 millions de dollars. En contrepartie, le nombre moyen de bénéficiaires a diminué, passant de 96 611 à 93 748 (3,0 %), pour une baisse de 12 millions de dollars.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation sommative du SRG et de l'Allocation a été menée à bien en mars 2005. Le rapport n'a pas encore été publié.						

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Programme de partenariats pour le développement social						
Date de mise en œuvre : avril 2003	Date de clôture : en cours <sup>1</sup>	Financement ministériel total : 61,7 millions de dollars <sup>2</sup>				
Description du programme de paiement de transfert : Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) accorde des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif qui s'emploient à répondre aux besoins en matière de développement social des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles et d'autres groupes vulnérables ou exclus au Canada.						
Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) :						
Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ accroître l'efficacité du secteur social sans but lucratif pour qu'il réponde mieux aux besoins et aux aspirations en matière de développement social des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles et d'autres groupes vulnérables ou exclus;</li> <li>❖ améliorer la qualité des politiques et programmes sociaux du gouvernement et les rendre plus réceptifs.</li> </ul>						
Les objectifs plus immédiats du programme, en vertu desquels il sera évalué, sont les suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ promouvoir la production, la diffusion et l'application de connaissances sur les nouveaux problèmes sociaux, les solutions novatrices et les pratiques exemplaires, ainsi que sur les résultats socioéconomiques des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles et d'autres groupes vulnérables ou exclus;</li> <li>❖ favoriser la collaboration et la formation de partenariats, d'alliances et de réseaux pour faire progresser des priorités et objectifs sociaux communs;</li> <li>❖ renforcer la capacité du secteur social sans but lucratif au niveau de la gouvernance, de l'élaboration de politiques et de programmes, de l'extension des services à la collectivité, de l'administration et de la gestion organisationnelles.</li> </ul>						
Résultats obtenus et progrès réalisés : Les fonds consentis par le PPDS sous forme de subventions et de contributions ont permis de mieux faire connaître et comprendre les enjeux sociaux, ont contribué à l'élaboration de politiques et ont permis d'appliquer des solutions et des pratiques exemplaires; d'accroître la collaboration avec les intervenants internes et externes afin d'atteindre des objectifs communs; et de mettre en valeur la capacité des organismes sociaux nationaux sans but lucratif lorsqu'il s'agit de promouvoir le développement social et l'inclusion.						
Le financement consenti par le PPDS continue de démontrer la capacité du programme d'aider les organismes du secteur sans but lucratif et du secteur bénévole à répondre plus efficacement aux besoins et aux aspirations de leurs commettants en matière sociale. Les résultats du travail financé par le programme contribuent à l'acquisition et à la diffusion des connaissances et à l'élaboration de politiques judicieuses au niveau de la collectivité et au niveau national.						
						<b>Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles</b>
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Dépenses réelles 2002-2003</b>	<b>Dépenses réelles 2003-2004</b>	<b>Dépenses prévues 2004-2005</b>	<b>Autorisations totales 2004-2005</b>	<b>Dépenses réelles 2004-2005</b>	
Activité de programme :						
Collectivités dynamiques						
Total des subventions	6,8	7,0	14,1	9,7	9,7	4,4
Total des contributions	23,4	25,5	18,1	20,1	19,5	(1,4)
Total des autres paiements de transfert						
Total pour l'activité de programme	30,2	32,5	32,2	29,8	29,2	3,0
Total des PPT	30,2	32,5	32,2	29,8	29,2	3,0

**Tableau 6.4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert  
(suite)**

Commentaires sur les écarts : L'écart total de 3 millions de dollars s'explique principalement du fait que le Budget de 2004 a reciblé le financement de Comprendre la petite enfance (6 M\$) et de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (3 M\$) sur les années à venir et/ou l'a affecté en fonction des besoins opérationnels. En contrepartie, il y a eu des transferts en provenance d'autres ministères se rapportant principalement à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (1 M\$) et réaffectation interne pour financer la composante destinée aux personnes handicapées (5 M\$).

---

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une évaluation de programme a été réalisée en 2003-2004.

<http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/evaluation/page00.shtml>

Le cadre d'évaluation du programme renouvelé était presque achevé à la fin de 2004-2005.

Une évaluation sommative du programme doit avoir lieu en 2006-2007.

---

Nota : Les fonds de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, de Comprendre la petite enfance et des Collectivités de langue officielle en situation minoritaire sont administrés en vertu des modalités d'application du PPDS.

1 Les modalités d'application actuelles arrivent à échéance en mars 2008.

2 Total des dépenses entre avril 2003 et mars 2005.

---

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Fonds d'intégration pour les personnes handicapées						
Date de mise en œuvre : avril 1997	Date de clôture : en cours <sup>1</sup>	Financement ministériel total : 192,9 millions de dollars <sup>2</sup>				
Description du programme de paiement de transfert : Le Fonds d'intégration est conçu pour aider les personnes handicapées à retourner au travail. Les personnes qui s'identifient comme personnes handicapées, qui sont sans emploi et qui ne sont pas normalement admissibles aux programmes d'emploi en vertu de la Partie II de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> peuvent s'adresser au Fonds d'intégration. Une aide financière à l'égard d'activités admissibles peut être accordée aux demandeurs admissibles sous forme de contributions.						
Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ aider les personnes handicapées à se préparer à travailler et à trouver un emploi, ou à devenir travailleur indépendant, ainsi qu'à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour conserver ce nouvel emploi;</li> <li>❖ soutenir un éventail d'activités efficaces et novatrices qui consistent, entre autres, à encourager les employeurs à embaucher des personnes handicapées et à leur faire acquérir une expérience de travail, à aider les personnes handicapées à accroître leurs compétences professionnelles et à les aider à lancer une entreprise;</li> <li>❖ travailler en partenariat avec des organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées, notamment avec le secteur privé, afin de soutenir des démarches novatrices visant à intégrer les personnes handicapées à l'emploi ou au travail indépendant et à éliminer les obstacles qui entravent leur participation au marché du travail.</li> </ul>						
Résultats obtenus et progrès réalisés : En période 12 (2004-2005), le Fonds d'intégration a été utilisé pour fournir des services reliés à l'emploi à 4 507 personnes handicapées admissibles, par l'entremise de 701 ententes de contribution et d'autres ententes conclues directement avec des personnes handicapées admissibles. Parmi ces clients, 4 085 (91 %) ont vu leur employabilité s'améliorer et 1 231 (27 %) ont décroché un emploi ou se sont établis à leur compte. Les statistiques de la période 14 devraient être publiées sous peu et on pense que les trois résultats se seront améliorés.						
En 2003-2004, 3 873 clients avaient été desservis. De ce nombre, 2 435 (63 %) ont vu leur employabilité s'améliorer et 1 579 (41 %) ont décroché un emploi ou se sont établis à leur compte. En 2002-2003, 3 566 clients avaient été desservis. De ce nombre, 2 539 (71 %) ont vu leur employabilité s'améliorer et 1 794 (50 %) ont décroché un emploi ou se sont établis à leur compte.						
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme						
Total des subventions						
Total des contributions	21,9	20,3	26,7	25,3	24,0	2,7
Total des autres paiements de transfert						
Total pour l'activité de programme	21,9	20,3	26,7	25,3	24,0	2,7
Total des PPT	21,9	20,3	26,7	25,3	24,0	2,7

**Tableau 6.5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert  
(suite)**

Commentaires sur les écarts : L'écart total de 2,6 millions de dollars comprend une somme de 1,5 million réaffectée à la Composante personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social et une somme de 1,2 million attribuable à la réduction des besoins en vertu du Fonds d'intégration. L'excédent a été sensiblement réduit en 2004-2005 en raison d'efforts significatifs de la part des conseillers de programme à l'échelle nationale et dans les régions et de mécanismes de contrôle plus stricts. De plus, en 2002-2003 et en 2003-2004, 3 millions de dollars ont été accordés au Bureau des relations avec les Autochtones pour des programmes d'emploi à l'intention de personnes handicapées autochtones.

---

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une deuxième évaluation sommative du Fonds d'intégration est en cours. Les travaux sur le terrain devaient commencer en juillet 2005. Les résultats de la Partie I seront prêts en février 2006 et ceux de la Partie II en août 2007. On trouvera les résultats de la première évaluation sommative sur le site <http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/evaluation/page00.shtml>

---

1 Les modalités d'application actuelles arrivent à échéance en mars 2007.

2 Total des dépenses entre avril 1997 et mars 2005.

---

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.6 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées

Date de mise en œuvre : avril 2004	Date de clôture : en cours <sup>1</sup>	Financement ministériel total : 211,8 millions de dollars <sup>2</sup>
---------------------------------------	--------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Description du programme de paiement de transfert : Les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) ont remplacé l'initiative précédente, Aide à l'employabilité des personnes handicapées, le 1<sup>er</sup> avril 2004. En vertu des EMTPH, le gouvernement du Canada accorde des fonds aux programmes et services provinciaux dont l'objet est d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées en renforçant leur employabilité, en augmentant les possibilités d'emploi qui s'offrent à elles et en misant sur leurs connaissances.

Le Budget de 2004 a ajouté 30 millions de dollars à l'engagement annuel du gouvernement du Canada envers l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, qui était de 192 millions de dollars; le budget annuel des EMTPH est donc de 222 millions de dollars (ce qui ne comprend pas une somme de 1 million de dollars pour les frais de fonctionnement).

Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) : Le principal résultat recherché est l'amélioration de la situation d'emploi des personnes handicapées. Mesurer les indicateurs des programmes et indicateurs sociétaux, présenter des rapports à leur sujet et faire des évaluations, voilà autant d'éléments qui permettront de déterminer les progrès au chapitre de l'amélioration de l'efficacité des programmes et, en fin de compte, de l'amélioration de la situation d'emploi des personnes handicapées.

En vertu des ententes, des rapports sont publiés sur certains indicateurs sociétaux (revenu d'emploi, niveau de scolarité et taux d'emploi des personnes handicapées d'âge actif) et les indicateurs de programme suivants :

- Nombre de participants aux programmes et aux services;
- Nombre de participants qui terminent un programme ou se prévalent d'un service, dans les cas où l'intervention a une durée déterminée;
- Nombre de participants qui ont obtenu ou conservé un emploi dans les cas où cela correspond à l'objet du programme ou du service.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le 3 décembre 2004, les gouvernements ont publié des rapports de référence sur les EMTPH, et notamment sur les objectifs de programme, les descriptions, les populations cibles, les dépenses prévues et les indicateurs sociétaux.

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme : Inclusion et participation						
Total des subventions						
Total des contributions						
Total des autres paiements de transfert	189,2 <sup>3</sup>	189,2 <sup>3</sup>	222,0	218,3	211,8	10,2
Total pour l'activité de programme	189,2 <sup>3</sup>	189,2 <sup>3</sup>	222,0	218,3	211,8	10,2
Total des PPT	189,2 <sup>3</sup>	189,2 <sup>3</sup>	222,0	218,3	211,8	10,2

**Tableau 6.6 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert  
(suite)**

Commentaires sur les écarts :

L'écart total de 10,2 millions de dollars s'explique par une réduction des besoins de l'ordre de 6,5 millions en vertu des EMTPH en 2004-2005 ainsi que par une somme de 3,7 millions qui avait été mise de côté pour les territoires, mais qui n'a pas été utilisée et qui a été réaffectée à la Composante personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social.

---

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Comme c'était la première année d'existence des EMTPH, il n'y a pas encore eu d'évaluation.

---

1 Les ententes en cours expirent en mars 2006.

2 Total des dépenses entre avril 2004 et mars 2005.

3 Les chiffres de 2002-2003 et de 2003-2004 concernent l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), initiative qui a précédé les EMTPH.

---

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 6.7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Nom du programme de paiement de transfert : programme Nouveaux Horizons pour les aînés						
Date de mise en œuvre : octobre 2004	Date de clôture : en cours <sup>1</sup>	Financement ministériel total : 5 millions de dollars <sup>2</sup>				
Description du programme de paiement de transfert : Ce programme appuie des projets communautaires dans toutes les régions du Canada qui permettent aux aînés de se livrer à des activités sociales, de mener une vie active et d'apporter une contribution à leur collectivité.						
Objectif(s) et résultat(s) prévu(s) :						
Le PNHA appuie une vaste gamme de projets communautaires dans toutes les régions du Canada qui permettent aux aînés de se livrer à des activités sociales, de mener une vie active et d'apporter une contribution à leur collectivité. Ses objectifs plus particuliers sont les suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ mettre en valeur les compétences, l'expérience et la sagesse des aînés pour leur bénéfice et celui de leur collectivité;</li> <li>❖ réduire le risque d'isolement social des aînés;</li> <li>❖ renforcer les assises sociales à l'échelle communautaire et investir dans le mieux-être social;</li> <li>❖ voir à ce que tous les aînés puissent profiter de la qualité de vie dans leur collectivité et y contribuer, en participant à des activités sociales et en menant une vie active;</li> <li>❖ élaborer des méthodes de gouvernance qui encouragent les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, de même que le secteur bénévole, le secteur de l'économie sociale et le secteur sans but lucratif à collaborer avec les collectivités afin d'aborder des enjeux existants ou émergents avec efficacité.</li> </ul>						
Les résultats escomptés du PNHA sont les suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ accroître la participation sociale, l'autonomisation et l'inclusion des aînés;</li> <li>❖ réduire l'isolement des personnes âgées vulnérables;</li> <li>❖ renforcer les réseaux et les associations entre les membres de la collectivité, les organisations communautaires et les gouvernements;</li> <li>❖ offrir davantage de possibilités de renforcement des capacités des collectivités et de partenariats communautaires afin de relever des défis sociaux existants ou nouveaux.</li> </ul>						
Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, DSC a collaboré avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole, les collectivités et des parties prenantes, y compris des organismes de personnes âgées, pour assurer la mise en œuvre réussie du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), qui est entré en vigueur officiellement le 22 octobre 2004. Le premier appel de demandes de financement, lancé le 25 octobre, a pris fin le 13 décembre 2004. Pendant cette période, nous avons reçu 1 452 demandes, dont 336 ont pu être financées, de sorte que le montant de 5 millions de dollars prévu pour l'exercice a été pleinement utilisé.						
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Autorisations totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart(s) entre les dépenses prévues et réelles
Activité de programme : Collectivités dynamiques						
Total des subventions	0,0	0,0	5,0	5,0	5,0	0,0
Total des contributions						
Total des autres paiements de transfert						
Total pour l'activité de programme	0,0	0,0	5,0	5,0	5,0	0,0
Total des PPT	0,0	0,0	5,0	5,0	5,0	0,0

**Tableau 6.7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert  
(suite)**

Commentaires sur les écarts : Sans objet.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Le CRGR du programme Nouveaux Horizons a été élaboré et il indique qu'une évaluation formative sera menée à bien d'ici le troisième trimestre de 2006-2007.

1 Les modalités d'application actuelles arrivent à échéance en septembre 2009.

2 Total des dépenses entre octobre 2004 et mars 2005.

**SECTION III – Renseignements supplémentaires**

	Années de planification										
	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008				
Type de frais (R) ou (A) <sup>1</sup>	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
<b>A. Frais d'utilisation</b>											
Recherches dans les banques de données du RPC et SV pour trouver des personnes	(A) <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		144	137	137	20 jours <sup>2</sup>	100 %	144	144	144	144
Demandes d'accès à l'information	(R) <i>Loi sur l'accès à l'information</i>		3	1	2	30 jours	88 %	3	2	3	2
Numéro d'assurance sociale Frais pour les cartes de remplacement	(R) <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		1 892	1 872	2 426	15 jours <sup>3</sup>	100 % <sup>4</sup>	1 872	2 426	1 872	2 426
<b>Total des frais d'utilisation</b>			<b>2 039</b>	<b>2 010</b>	<b>2 565</b>			<b>2 019</b>	<b>2 572</b>	<b>2 019</b>	<b>2 572</b>
<b>B. Date de la dernière modification :</b>											
<b>C. Autres renseignements :</b>											
1 Frais réglementaires (R) ou autres produits et services (A).											
2 Les recherches seront complétées au plus tard 20 jours ouvrables après la réception de la demande, selon le volume de recherche par requête.											
3 Une carte sera remplacée au plus tard 15 jours ouvrables après la réception de la demande.											
4 La norme de rendement a été introduite en 2004-2005 et est considérée la norme de service.											

**Tableau 7-B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation**

<b>A. Frais d'utilisation</b>	<b>Norme de service</b>	<b>Résultats liés au rendement</b>	<b>Consultation auprès des intervenants</b>
Recherches dans les banques de données du RPC et SV pour trouver des personnes	Les recherches sont complétées au plus tard 20 jours ouvrables après la réception de la demande à l'Unité des recherches nationales.	Norme de 20 jours ouvrables atteinte à 100 %.	s.o.

**B. Autres renseignements :**

La norme est une mesure interne établie en calculant la vitesse du traitement de la demande par l'analyste.

La norme peut varier selon le nombre de recherches ou de demandes.

Cette mesure de temps est considérée une norme acceptable puisque le nombre de demandes de recherche est imprévisible.

<b>A. Frais d'utilisation</b>	<b>Norme de service</b>	<b>Résultats liés au rendement</b>	<b>Consultation auprès des intervenants</b>
Demandes d'accès à l'information	La demande est complétée au plus tard 30 jours après la réception, l'ouverture du dossier et la reconnaissance de la demande.	Norme de 30 jours ouvrables atteinte à 88 %.	31 consultations auprès des intervenants en 2004-2005.

**B. Autres renseignements :**

<b>A. Frais d'utilisation</b>	<b>Norme de service</b>	<b>Résultats liés au rendement</b>	<b>Consultation auprès des intervenants</b>
Numéro d'assurance sociale Frais pour les cartes de remplacement	Une carte est remplacée au plus tard 15 jours ouvrables après la réception de la demande.	Norme de 15 jours ouvrables atteinte à 100 %.	s.o.

**B. Autres renseignements :**

La norme a été établie par la Direction des opérations de Bathurst et par le personnel de gestion du programme de NAS à la RCN.

La réévaluation de la norme est présentement en cours.

### Tableau 8 : Introduction aux comptes à fins déterminées

Les comptes à fins déterminées constituent des catégories spéciales de revenus et de dépenses. Ils présentent les opérations de certains comptes dont les lois constitutives exigent que les revenus soient affectés à une fin particulière, et que les paiements et dépenses connexes soient imputés à ces revenus. Les opérations propres à ces comptes doivent être comptabilisées séparément. Développement social Canada a la responsabilité de l'administration d'un compte de ce type, soit le Régime de pensions du Canada (RPC).

Le RPC est un compte à fins déterminées, mais **il n'est pas consolidé** dans les états financiers du gouvernement du Canada. Il est contrôlé conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. Le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement, en tant qu'administrateur, se limite au solde du Régime.

L'information qui suit est une mise à jour des prévisions relatives au RPC présentées dans la *Partie III du Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005* de Développement social Canada<sup>23</sup>, qui exposait des données financières pluriannuelles et de l'information d'ordre général. On trouvera un complément d'information sur le rendement et les données de fin d'exercice aux adresses électroniques fournies dans cette section.

#### Régime de pensions du Canada

Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers du Régime de pensions du Canada (RPC) entre 2002-2003 et 2004-2005. En 2002-2003, le Gouvernement du Canada a délaissé la méthode de comptabilité d'exercice modifiée pour adopter la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Cette nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement et les états financiers ont été redressés en conséquence.

De plus, par suite de l'adoption du projet de loi C-3 pendant l'exercice 2003-2004, les obligations provinciales, territoriales et fédérales, autrefois évaluées à la valeur au coût, sont désormais évaluées à la valeur marchande. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les états financiers ont été redressés en conséquence.

Pour de plus amples renseignements sur l'exercice 2004-2005, on peut consulter les états financiers du RPC qui apparaissent dans les Comptes publics du Canada de 2005, volume 1, section 6<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> Voir le site [http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/SDC-DSC/SDC-DSCr45\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/SDC-DSC/SDC-DSCr45_f.asp).

<sup>24</sup> Voir le site <http://www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/home-f.html>.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

### RPC – Sommaire

(en millions de dollars)	2002-2003 <sup>3</sup>	2003-2004	2004-2005	
	Dépenses réelles – Redressées		Prévisions <sup>4</sup>	Dépenses réelles
<b>Recettes</b>				
Contributions	25 203	28 029	29 328	28 941
Revenu de placement				
Régime de pensions du Canada	2 910	2 682	2 303	2 070
Office d'investissement du RPC <sup>1</sup>	(4 152)	7 209	-	4 983
Fonds d'investissement du RPC <sup>2</sup>	193	357	-	(945)
Total du revenu de placement	(1 049)	10 248	2 303	6 108
<b>Total des recettes</b>	<b>24 154</b>	<b>38 277</b>	<b>31 631</b>	<b>35 049</b>
<b>Dépenses</b>				
Paiements de prestations	21 575	22 607	23 806	23 763
Frais d'administration	422	410	392	386
<b>Total des dépenses</b>	<b>21 997</b>	<b>23 017</b>	<b>24 198</b>	<b>24 149</b>
<b>Augmentation</b>	<b>2 157</b>	<b>15 260</b>	<b>7 433</b>	<b>10 900</b>
<b>Solde de fin d'année</b>	<b>57 251</b>	<b>72 511</b>	<b>79 944</b>	<b>83 411</b>

1 Les montants réels concernant l'Office d'investissement du RPC sont basés sur les états financiers vérifiés de l'Office. Celui-ci investit principalement sur le marché des actions. Les revenus des placements sont déterminés par les changements dans la valeur marchande des placements.

2 Le Fonds d'investissement du RPC est composé d'obligations provinciales, territoriales et fédérales. Depuis le 31 mars 2004, ces obligations sont évaluées à la valeur marchande. Les revenus provenant de ce Fonds sont composés des intérêts produits par les obligations ainsi que des changements dans la valeur marchande des placements. Les revenus d'intérêts du Fonds d'investissement sont présentés sous la rubrique « Régime de pensions du Canada » de la présente section.

3 Les données de 2002-2003 ont été redressées pour refléter les changements attribuables à la nouvelle méthode d'évaluation des obligations provinciales, territoriales et fédérales adoptées en 2003-2004, qui ne repose plus sur la valeur au coût, mais bien sur la valeur marchande.

4 Les montants de prévisions de 2004-2005 ont été reportés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006.

**Tableau 9 : Sommaire des prestations mensuelles maximales**
**Rapports législatifs annuels**
**Sécurité de la vieillesse**

Le programme de Sécurité de la vieillesse est l'une des pierres angulaires du système de revenu de retraite du Canada. Les prestations versées comprennent la pension de Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation. Le programme est financé à même les recettes fiscales générales du gouvernement du Canada.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information sur les prestations mensuelles, les bénéficiaires et les paiements, par province ou territoire.

(dollars) Exercice	Pension de base	Supplément de revenu		Allocation		Augmen- tation
		Célibataires	Personnes mariées	ordinaire	de survivant	
<b>Prestations mensuelles selon l'exercice</b>						
<b>2004-2005, chiffres réels</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2005	471,76	560,69	365,21	836,97	924,04	0,0 %
1 <sup>er</sup> octobre 2004	471,76	560,69	365,21	836,97	924,04	1,1 %
1 <sup>er</sup> juillet 2004	466,63	554,59	361,24	827,87	913,99	0,7 %
1 <sup>er</sup> avril 2004	463,39	550,73	358,73	822,12	907,64	0,2 %
<b>2004-2005, estimations</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2005	471,77	560,70	365,22	836,99	924,06	0,2 %
1 <sup>er</sup> octobre 2004	470,83	559,58	364,49	835,32	922,22	0,9 %
1 <sup>er</sup> juillet 2004	466,63	554,59	361,24	827,87	913,99	0,7 %
1 <sup>er</sup> avril 2004	463,39	550,73	358,73	822,12	907,64	0,6 %
<b>2003-2004, chiffres réels</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2004	462,47	549,63	358,01	820,48	905,83	0,2 %
1 <sup>er</sup> octobre 2003	461,55	548,53	357,30	818,85	904,03	0,0 %
1 <sup>er</sup> juillet 2003	461,55	548,53	357,30	818,85	904,03	1,2 %
1 <sup>er</sup> avril 2003	456,08	542,03	353,06	809,14	893,31	0,6 %
<b>Moyenne pour l'exercice (prestations annuelles)</b>						
2004-2005, chiffres réels	5 620,62	6 680,10	4 351,17	9 971,79	11 009,13	1,7 %
2004-2005, estimations	5 617,86	6 676,80	4 349,04	9 966,90	11 003,73	2,3 %
2003-2004, chiffres réels	5 524,95	6 566,16	4 277,01	9 801,96	10 821,60	2,9 %

**Tableau 10 : Nombre de bénéficiaires des prestations de Sécurité de la vieillesse, par province ou territoire, et par type de prestations**

Province ou territoire	Mars 2004				Mars 2005			
	Pension de Sécurité de la vieillesse (SV)	Supplément de revenu garanti (SRG)	Allocation	SRG en % de la SV	Pension de Sécurité de la vieillesse (SV)	Supplément de revenu garanti (SRG)	Allocation	SRG en % de la SV
Terre-Neuve	66 611	44 165	4 357	66,30	68 079	44 246	4 275	64,99
Île-du-Prince-Édouard	18 732	9 344	612	49,88	18 993	9 150	593	48,18
Nouvelle-Écosse	129 251	57 996	4 445	44,87	130 968	58 051	4 441	44,32
Nouveau-Brunswick	101 856	52 143	4 164	51,19	103 348	51 968	4 221	50,28
Québec	998 167	478 665	31 132	47,95	1 019 463	480 043	31 802	47,09
Ontario	1 504 986	435 392	25 000	28,93	1 537 943	438 245	26 989	28,50
Manitoba	156 166	59 805	3 402	38,30	156 598	58 739	3 594	37,51
Saskatchewan	145 589	58 078	3 287	39,89	145 745	57 561	3 499	39,49
Alberta	320 319	115 818	7 334	36,16	328 045	115 469	7 372	35,20
Colombie-Britannique	529 899	175 731	9 501	33,16	542 962	179 703	10 852	33,10
Yukon	1 939	658	43	33,94	2 016	678	48	33,63
Territoires du Nord-Ouest <sup>a</sup>	2 554	1 520	152	59,51	2 668	1 539	160	57,68
Autres pays <sup>b</sup>	74 296	9 036	82	12,16	76 554	8 898	82	11,62
<b>Total</b>	<b>4 050 365</b>	<b>1 498 351</b>	<b>93 511</b>	<b>36,99</b>	<b>4 133 382</b>	<b>1 504 290</b>	<b>97 928</b>	<b>36,39</b>

a. Y compris les données du Nunavut.

b. Personnes recevant des prestations de SV du Canada en vertu d'ententes de sécurité sociale conclues avec d'autres pays.

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

**Tableau 11 : Paiements de Sécurité de la vieillesse, par province ou territoire, et par type de prestations, exercice 2004-2005**

Province ou territoire	Pension de Sécurité de la vieillesse (SV)	Supplément de revenu garanti (SRG)	Allocation	Total
Terre-Neuve	378 841 564	167 341 907	22 073 517	568 256 988
Île-du-Prince-Édouard	105 976 153	35 038 877	2 691 707	143 706 737
Nouvelle-Écosse	728 838 127	209 005 901	19 701 050	957 545 078
Nouveau-Brunswick	575 030 878	190 863 574	20 386 223	786 280 675
Québec	5 606 954 939	1 833 807 493	139 446 088	7 580 208 520
Ontario	8 215 393 603	1 888 987 200	136 057 151	10 240 437 954
Manitoba	869 121 933	219 766 914	17 747 384	1 106 636 231
Saskatchewan	819 316 715	214 027 606	18 039 583	1 051 383 904
Alberta	1 765 989 125	467 922 059	37 003 661	2 270 914 845
Colombie-Britannique	2 866 612 392	774 628 895	54 078 302	3 695 319 589
Yukon	10 996 622	2 649 440	240 676	13 886 738
Territoires du Nord-Ouest <sup>a</sup>	14 723 617	7 065 134	1 039 431	22 828 182
Autres pays <sup>b</sup>	151 390 646	27 050 039	278 533	178 719 218
<b>Total</b>	<b>22 109 186 314</b>	<b>6 038 155 039</b>	<b>468 783 306</b>	<b>28 616 124 659</b>
<b>Impôt de récupération de la SV</b>	<b>-745 144 027</b>			<b>-745 144 027</b>
<b>Total y compris l'impôt de récupération de la SV</b>	<b>21 364 042 287</b>	<b>6 038 155 039</b>	<b>468 783 306</b>	<b>27 870 980 632</b>

a. Y compris les données du Nunavut.

b. Personnes recevant des prestations de SV du Canada en vertu d'ententes de sécurité sociale conclues avec d'autres pays.

**Tableau 12 : Principales initiatives réglementaires**

Réglementation	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Règlement sur le Régime de pensions du Canada – rétablissement automatique des prestations d'admissibilité :</p> <p>En janvier 2005, des modifications au Règlement sur le RPC ont été approuvées pour que DSC puisse mettre en œuvre les nouvelles mesures de rétablissement automatique prévues dans le <i>Projet de loi C-30, Loi d'exécution du Budget de 2004</i>. Les nouvelles dispositions établissent des limites de temps et précisent l'information et les preuves qui doivent être fournies au Ministre en même temps que la demande de rétablissement des prestations d'invalidité en vertu du nouvel article 70.1 du RPC.</p>	<p>On prévoit que ces nouvelles dispositions inciteront les bénéficiaires du RPC-I* qui veulent essayer de travailler de le tenter sans risquer de perdre leurs prestations. Elles seront particulièrement importantes pour les personnes dont l'invalidité est cyclique.</p>	<p>Un cadre est en train d'être élaboré pour l'évaluation du rétablissement automatique.</p>	<p>Comme il s'agit de nouvelles dispositions, il n'y a pas de résultats à signaler pour l'instant.</p>

\* Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

**Tableau 13 : Réponses aux recommandations de comités parlementaires**

On trouvera dans les pages qui suivent un sommaire des activités entreprises par Développement social Canada pour répondre aux rapports de comités parlementaires qui concernaient le Ministère en tout ou en partie.

***Accroître l'alphabétisation des adultes : la nécessité d'une action pancanadienne. Le troisième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.***

Déposé en juin 2003.

Accessible à

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=3269&Lang=2&SourceId=101675>

***Réponse du gouvernement du Canada au troisième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées Accroître l'alphabétisation des adultes : la nécessité d'une action pancanadienne.***

Déposé en novembre 2003.

Accessible à

<http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/comm/rapports/alphabetsation/index.shtml>

**Contexte**

- ❖ Le rapport intitulé *Accroître l'alphabétisation des adultes : la nécessité d'une action pancanadienne* a été déposé par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées en juin 2003.
- ❖ Le rapport examine la question de l'alphabétisation des adultes et ses répercussions sur l'éducation, l'emploi, le revenu, la qualité de vie et la santé. De plus, il cible les populations auxquelles la politique de l'alphabétisation doit accorder une attention particulière, notamment les personnes handicapées.
- ❖ Le Comité signale que le niveau d'alphabétisation des personnes handicapées est inférieur à celui du reste de la population canadienne et que cela peut représenter un obstacle supplémentaire dans les tentatives de ces personnes pour relever leur niveau de scolarité et trouver et conserver un emploi adéquat.
- ❖ Trois recommandations concernaient Développement social Canada. Voici un compte rendu des mesures prises à l'égard de ces recommandations au cours de l'exercice 2004-2005.

**Le point sur les recommandations se rapportant aux personnes handicapées**

**Recommandation 14**

*Le Comité recommande qu'une partie des nouvelles ressources pour un financement stable du Secrétariat national à l'alphabétisation serve à des projets d'alphabétisation pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, en reconnaissance du fait que nombre de celles-ci ont besoin pour hausser leur degré d'alphabétisation d'une aide à long terme qui exige un financement pendant plusieurs années.*

**État des choses**

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) finance actuellement un projet sur les personnes handicapées et l'alphabétisation. Il conviendrait de demander formellement au SNA de fournir son apport.

Il faut encore un apport sur tout ce que le Bureau de la condition des personnes handicapées de DSC a fait avec le SNA conformément à l'esprit de la recommandation.

**Tableau 13 : Réponses aux recommandations de comités parlementaires**

(suite)

**Recommandation 15**

*Le Comité recommande que l'entente globale qui est en cours de négociation avec les provinces et les territoires en vue d'éliminer les obstacles à l'apprentissage des personnes handicapées et à leur participation au marché du travail prévoie nécessairement le relèvement du degré d'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul.*

**État des choses**

Le Cadre multilatéral fédéral-provincial et les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004. En vertu d'ententes bilatérales de deux ans avec toutes les provinces, le gouvernement du Canada accorde des fonds aux programmes et services provinciaux dont l'objet est d'améliorer la situation d'emploi des Canadiens et des Canadiennes handicapés en rehaussant leur employabilité, en augmentant les possibilités d'emploi à leur intention et en exploitant leurs connaissances.

Les programmes et services provinciaux du marché du travail financés dans le cadre des EMTPH doivent correspondre à au moins l'une des priorités suivantes : éducation et formation; participation à l'emploi; débouchés d'emploi; mise en rapport des employeurs avec les personnes handicapées; et acquisition de connaissances. Les programmes et services ayant pour objet d'améliorer l'alphabétisation et les capacités en matière de calcul pourraient être inclus.

Les provinces se chargent de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration des programmes et services financés en vertu des EMTPH. Les gouvernements disposent de la souplesse nécessaire pour déterminer des priorités et des approches afin de répondre aux besoins des personnes handicapées dans leur territoire respectif.

**Recommandation 16**

*Le Comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le budget (qui est de 23,8 millions de dollars en 2003-2004) du Fonds d'intégration des personnes handicapées de 5 millions \$ et consacre des fonds additionnels au relèvement du degré d'alphabétisation et à l'acquisition de capacités au calcul.*

**État des choses**

Afin d'accroître la cohérence de ses programmes du marché du travail destinés aux personnes handicapées, le gouvernement du Canada s'apprête à faire un examen du Fonds d'intégration (FI), qui se penchera sur une gamme d'options et de stratégies visant à renforcer le rôle du FI lorsqu'il s'agit de favoriser l'intégration des Canadiens et des Canadiennes ayant une invalidité à la vie de leurs collectivités. La souplesse nécessaire pour s'attaquer à un vaste éventail d'enjeux qui se répercutent sur l'engagement productif des personnes handicapées, comme l'alphabétisation et les capacités en matière de calcul, seront un élément important des progrès réalisés.

**Tableau 13 : Réponses aux recommandations de comités parlementaires**

(suite)

***À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du programme de prestations d'invalidité du régime de pensions du Canada. Le cinquième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.***

Déposé en juin 2003

Accessible à :

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=3269&Lang=2&SourceId=37533>

**Réponse du gouvernement du Canada au cinquième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées *À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du programme de prestations d'invalidité du régime de pensions du Canada.***

Déposé en novembre 2003

Accessible à :

<http://www.dsc.gc.ca/fr/psr/pub/rpc/invalidite/5erapport/5epg1.shtml>

**État des choses**

Le 28 avril 2005, après l'exercice 2004-2005, le ministre du Développement social a déposé le premier rapport d'étape sur les engagements pris par le gouvernement du Canada dans sa réponse au rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, *À l'écoute des Canadiens : une première vision de l'avenir du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.*

Le rapport d'étape exposait les progrès significatifs accomplis par Développement social Canada et le gouvernement depuis le dépôt de la réponse du gouvernement en novembre 2003. Il faisait notamment ressortir le rôle des prestations d'invalidité du RPC pour améliorer la fourniture des prestations aux Canadiens et aux Canadiennes et les travaux systématiques qui sont effectués pour simplifier et améliorer le processus de demande.

Le rapport d'étape faisait état entre autres de l'adoption de mesures législatives régissant le rétablissement automatique des prestations d'invalidité du RPC, qui sont entrées en vigueur le 31 janvier 2005, ainsi que des progrès accomplis dans les domaines connexes de la simplification et de la rationalisation du processus de demande, y compris un projet pilote visant à simplifier ce processus.

Le rapport présentait aussi les nouveautés en matière d'élaboration de politiques, notamment l'engagement du gouvernement de collaborer avec les provinces et territoires pour examiner les options qui permettraient de régler les enjeux concernant les cotisants de longue date et la période d'attente pour les malades en phase terminale. Un examen des dossiers a été réalisé pour déterminer les répercussions des critères actuels d'admissibilité sur les cotisants de longue date et la possibilité d'éliminer la période d'attente pour les malades en phase terminale. L'examen a permis de dresser un profil de ces cotisants et de mieux comprendre comment les critères actuels d'admissibilité ont influencé leur demande.

Conformément à un autre engagement que le gouvernement avait pris dans sa réponse, une évaluation exhaustive des prestations d'invalidité du RPC a été amorcée. Son objet sera de valider les objectifs du programme et de déterminer dans quelle mesure le programme est dispensé de façon appropriée aux clients et aux parties prenantes. Le gouvernement a mobilisé ses partenaires provinciaux et territoriaux et constitué un groupe de travail sur l'interface client qui relève du Comité du RPC et dont la mission est d'améliorer les mécanismes de coordination pour les clients.

**Tableau 13 : Réponses aux recommandations de comités parlementaires (suite)**

***Le supplément de revenu garanti à la portée de tous : un devoir.*** Le sixième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.

Déposé en décembre 2001.

Accessible à

<http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/1/HUMA/Studies/Reports/HUMARP6-f.HTM>.

**Réponse du gouvernement du Canada au sixième rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées *Le supplément de revenu garanti à la portée de tous : un devoir.***

Déposée le 1<sup>er</sup> mai 2002.

Accessible à

<http://www.dsc.gc.ca/fr/psr/pub/sv/6erapport/6etabmat.shtml>.

Le 4 décembre 2001, le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a déposé son sixième rapport, intitulé *Le Supplément de revenu garanti à la portée de tous : un devoir*, dans lequel il reconnaissait que le Supplément de revenu garanti (SRG) est un programme essentiel pour les personnes âgées à revenu faible ou moyen et recommandait que le Ministère poursuive ses efforts pour identifier les personnes âgées qui peuvent être admissibles au SRG et communiquer avec elles. Le 1<sup>er</sup> mai 2002, l'ancien Développement des ressources humaines Canada a déposé une réponse officielle à ce rapport intitulée *À l'écoute des Canadiens depuis 75 ans*. Depuis, le Ministère a entrepris les mesures suivantes pour mieux faire connaître le SRG et encourager les personnes âgées à présenter une demande.

Recommandation du Comité	Depuis mai 2002, DSC a...	État des choses
❖ La simplification et l'automatisation des processus de demande et de renouvellement ( <i>Recommandations 1, 2 et 6</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ collaboré avec l'ARC pour intégrer la demande de renouvellement du SRG au système de déclarations de revenu</li> <li>❖ collaboré avec l'ARC pour rejoindre les clients du SRG qui ne produisent pas de déclarations de revenu et les encourager à le faire</li> <li>❖ simplifié les formulaires pour les personnes qui doivent encore les remplir, et notamment collaboré avec l'ARC à l'élaboration d'un formulaire prérempli pour les personnes qui présentent une première demande</li> <li>❖ communiqué par la poste chaque année avec certains aînés à faible revenu qui n'ont pas présenté de demande mais qui, selon le système fiscal, pourraient être admissibles</li> <li>❖ simplifié les politiques</li> </ul>	Voir le <i>Résultat stratégique 5 : Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens</i>

**Tableau 13 : Réponses aux recommandations de comités parlementaires**  
(suite)

<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Une importante campagne de sensibilisation du public (Recommandation 5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ effectué des envois postaux ciblés de formulaires et d'information accompagnant 4,5 millions de feuillets T4</li> <li>❖ lancé une campagne de publicité nationale sur le SRG à la télévision, à la radio et dans des hebdomadaires communautaires</li> <li>❖ mené des activités systématiques de sensibilisation du public</li> <li>❖ par l'entremise de l'ADRC, envoyé une lettre à des personnes à faible revenu de plus de 65 ans qui avaient produit une déclaration d'impôt sans présenter de demande de SV et/ou de SRG</li> </ul>	<p>Sensibilisation du public par l'entremise d'activités systématiques d'approche dans les bureaux locaux</p> <p>L'ARC continue d'envoyer des lettres aux personnes produisant une déclaration de revenu qui sont peut-être admissibles à une pension publique</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Un rapport public faisant état du progrès accompli par le gouvernement pour résoudre le problème de sous-inscription (Recommandation 7)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rapport ministériel sur le rendement 2002-2003 de DRHC</li> <li>❖ Rapport ministériel sur le rendement 2003-2004 de DSC</li> </ul>	<p>En cours</p>

À mesure que nous progressons, les activités et les réalisations qui ont pour effet de relever le taux d'inscription au SRG seront examinées parallèlement à nos efforts pour moderniser la fourniture de nos programmes et services à l'intention de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. (Voir le *Résultat stratégique 5 : Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens.*)

**Tableau 14 : Vérifications et évaluations**

Développement social Canada (DSC) est fermement déterminé à prendre les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles de ses programmes, politiques et services, et ce, de façon efficace et efficiente. Le Ministère peut s'assurer qu'il y parvient en faisant des vérifications et des évaluations.

Les vérifications fournissent à la direction des évaluations objectives et des assurances au sujet d'aspects clés des pratiques de gestion, des systèmes de contrôle et de l'information utilisés aux fins de la prise de décision et des rapports financiers. Elles représentent également l'un des outils dont se sert la direction pour déterminer les endroits où le Ministère est le plus vulnérable au risque ainsi que les mesures correctives appropriées qui peuvent être prises.

Les évaluations, quant à elles, examinent tous les éléments d'un programme, depuis les procédures et les politiques qui ont servi à sa conception et à sa mise en œuvre jusqu'à ses résultats et impacts, prévus ou non. Les évaluations fournissent des preuves crédibles et objectives de l'efficacité des programmes et politiques et des améliorations qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Même si les fonctions d'évaluation et de vérification sont distinctes, les deux contribuent à faire en sorte que DSC dispose en temps opportun d'une information stratégique objective et reposant sur des données probantes au sujet de ses pratiques de gestion et du rendement de ses politiques, programmes et services, afin de produire les meilleurs résultats possibles pour les Canadiens et les Canadiennes.

L'exercice 2004-2005 a été une année de transformation pour Vérification interne et Évaluation qui s'est caractérisée par la réorganisation du Ministère, la création de Service Canada et les initiatives du Bureau du contrôleur général, qui devraient se traduire par une nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne. Tous ces facteurs ont eu de profondes répercussions, et plus particulièrement sur la fonction de vérification interne. Dans ce contexte, la Direction de la vérification et de l'évaluation a adopté des plans pluriannuels de vérifications et d'évaluations axées sur le risque pour veiller à ce que les ressources ciblent les programmes, services et priorités de premier plan du Ministère.

Conformément à l'orientation du Bureau du contrôleur général, les vérifications internes ont compris la cartographie et l'analyse des cadres de contrôle des programmes dont on estime qu'ils présentent un plus grand risque. De plus, de grands efforts ont été consacrés à l'attestation des états financiers et ainsi qu'aux capacités des systèmes et à la sécurité. L'exercice 2004-2005 a été très productif lorsqu'il s'agissait de poser une solide fondation pour le maintien des services d'assurance.

En dépit des changements importants qui se sont produits dans son environnement, les rapports hiérarchiques au sein de la Direction de la vérification et de l'évaluation sont demeurés stables et clairs à l'interne; le personnel était au fait des méthodes et outils modernes de vérification et la procédure externe d'assurance de la qualité a donné des résultats montrant clairement le bien-fondé des approches et produits de vérification et a contribué à l'amélioration systématique de la fonction.

Le plan de vérification pour 2004-2005 était ambitieux et sa concrétisation reposait sur un certain niveau de ressources. Les changements dans le personnel qui se sont produits tout au long de l'exercice et les pénuries que se sont ensuivies dans les ressources se sont répercutés sur le calendrier des travaux prévus et par conséquent, certains projets de vérification sont en retard.

Au cours de l'exercice 2004-2005, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'évaluations conjointes, dont la plus importante a été une évaluation exhaustive de la Prestation nationale pour enfants. Ce fut une réalisation importante au chapitre du partenariat et de la reddition des comptes. De plus, des spécialistes de l'évaluation ont participé étroitement à l'élaboration d'un cadre d'évaluation global de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui a été assurée conjointement par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial de l'évaluation.

**Tableau 14 : Vérifications et évaluations**

**(suite)**

Le travail d'évaluation a également porté sur les programmes de subventions et de contributions, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et les programmes de la sécurité du revenu. La planification de diverses évaluations des programmes de sécurité du revenu a été amorcée, y compris les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse.

DSC publie les résultats de ses vérifications et évaluations et les met à la disposition des Canadiens et des Canadiennes. Le tableau qui suit énumère, en fonction des objectifs stratégiques du Ministère, les vérifications, examens et évaluations qui ont été publiés, qui ont été achevés ou qui étaient en cours en 2004-2005. Les sommaires, les observations, les recommandations et les plans d'action de la direction se trouvent sur les sites Internet de DSC<sup>25</sup>.

<b>Vérifications et évaluations</b>	
<b>Assurer aux Canadiens et aux Canadiennes :</b>	<b>Comme le montrent les constatations des documents suivants :</b>
<b>Un Canada où la qualité de vie des aînés et leur inclusion sont améliorées et où la pauvreté est réduite au moyen de pensions, de prestations et de soutiens gouvernementaux durables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>État consolidé des charges administratives imputées au Régime de pensions du Canada par DRHC, 31 mars 2003 (terminé)</i></li> <li>❖ <i>Vérification d'attestation des charges administratives imputées au Régime de pensions du Canada pour l'exercice terminé au 31 mars 2004 (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Supplément de revenu garanti : analyse et cartographie des mesures de contrôle des processus (en cours)</i></li> </ul>
<b>Un Canada où la participation sociale et économique des personnes handicapées est rehaussée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Vérification du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation du programme de réadaptation professionnelle du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (publiée)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes âgées conclue avec le Manitoba (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes âgées conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation axée sur la démonstration du projet de recherche sur les personnes handicapées du Manitoba (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (en cours)</i></li> </ul>

<sup>25</sup> Les évaluations récentes et études spéciales se trouvent sur le site <http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/evaluation/page00.shtml> et les vérifications et examens récents sur le site <http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/verification/page00.shtml>.

<b>Vérifications et évaluations</b>	
<b>(suite)</b>	
<p><b>Un Canada où des collectivités dynamiques et inclusives répondent aux besoins de la population en matière de développement social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Vérification du Programme de partenariats pour le développement social (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (publiée)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation de la Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM) (publiée)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative des Initiatives pour l'intégration communautaire (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation sommative du Programme de partenariats pour le développement social (en cours)</i></li> </ul>
<p><b>Un Canada où les capacités des particuliers, des enfants, des familles et des collectivités sont renforcées afin de promouvoir l'inclusion sociale, la participation et le bien-être</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Premier examen de la mise en œuvre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation fédérale-provinciale-territoriale de la Prestation nationale pour enfants (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Évaluation de la subvention fédérale accordée aux Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques inc. (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (en cours)</i></li> </ul>
<p><b>Un Canada où la prestation des services est axée sur les besoins des citoyens</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Vérification de la gestion de la distribution des logiciels à l'échelle nationale (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Vérification intégrée de la sécurité de la technologie de l'information (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Rapport annuel (2003) de vérification des systèmes en cours d'élaboration : système des prêts et bourses aux étudiants, Programmes de la Sécurité du revenu et renouvellement de la technologie de l'information (terminé)</i></li> <li>❖ <i>Vérification de la gestion des services en réseau (terminée)</i></li> <li>❖ <i>Vérification de l'élaboration d'applications (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Vérification d'un système en cours d'élaboration – Renouvellement de la technologie de l'information des programmes de sécurité du revenu (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Vérification d'un système en cours d'élaboration – Portail électronique (en cours)</i></li> <li>❖ <i>Modernisation du service pour les Canadiens – Évaluation de la Phase I (terminée)</i></li> </ul>
<p><b>Des services ministériels efficaces</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Examen des états financiers de DRHC – au 31 mars 2003 (terminé)</i></li> <li>❖ <i>Vérification de la gestion des renseignements personnels (publiée)</i></li> <li>❖ <i>Vérification des paiements prioritaires (en cours)</i></li> </ul>

### Tableau 15 : Stratégie de développement durable

Après la réorganisation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) en décembre 2003, la stratégie de développement durable 2004-2006 de DRHC a été déposée au Parlement pour le compte de Développement social Canada (DSC) et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Même si les buts de cette stratégie avaient été adoptés avant la constitution de DSC, le Ministre s'est engagé à déposer d'ici 2006 une nouvelle stratégie ministérielle dont les buts, objectifs et cibles en matière de développement durable correspondraient à son mandat.

Au cours de la période visée par le rapport, DSC s'est employé à remplir ses engagements en matière de développement durable dans le cadre de son mandat. DSC administre des services ministériels partagés pour son propre compte et pour RHDC.

---

#### Principaux buts et objectifs

La stratégie actuelle de développement durable compte quatre buts et chacun est assorti de plusieurs objectifs :

- But 1: Renforcer la capacité de DRHC de progresser vers le développement durable**
- ❖ **Objectif 1.1** : Assurer un engagement horizontal envers le développement durable
- But 2: Soutenir nos opérations internes**
- ❖ **Objectif 2.1** : Promouvoir l'application de principes écologiques dans les transports à DRHC
  - ❖ **Objectif 2.2** : Réduire la quantité de déchets destinés à l'élimination
  - ❖ **Objectif 2.3** : Accroître l'achat de produits autochtones par DRHC pour soutenir des collectivités durables
  - ❖ **Objectif 2.4** : Réduire l'incidence environnementale de nos achats
- But 3: Pousser plus loin les dimensions sociales et les dimensions se rapportant au marché du travail du développement durable à DRHC**
- ❖ **Objectif 3.1** : Appuyer la création d'une société favorisant le développement durable en sensibilisant les gens à l'importance d'avoir des mesures et des services de soutien efficaces pour les enfants et les familles
  - ❖ **Objectif 3.6** : Continuer à favoriser une meilleure compréhension du développement durable pour les politiques et programmes sociaux de DRHC
- But 4: Intégrer le développement durable dans la culture organisationnelle du Ministère**
- ❖ **Objectif 4.1** : Accroître la sensibilisation au développement durable
  - ❖ **Objectif 4.2** : Améliorer la fourniture de services aux clients

Même si les buts de cette stratégie avaient été adoptés avant la constitution de DSC, ils demeurent pertinents pour le Ministère parce qu'ils appuient l'intégration de considérations favorables au développement durable dans ses activités. De plus, ils sont à la base du mandat du Ministère et de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

---

**Tableau 15 : Stratégie de développement durable****(suite)****Cibles et progrès réalisés au cours de la période visée par le rapport**

Le tableau qui suit montre les cibles de développement durable qui devaient être atteintes au cours de la période de référence et les progrès réalisés jusqu'à maintenant pour répondre aux engagements. Lorsqu'il est indiqué « réalisation en cours », c'est qu'il y a eu des retards à la suite des transformations que le Ministère a subies au cours de l'exercice écoulé.

<b>Cibles pour la période de référence</b>	<b>Progrès réalisés</b>
<p><b>Cible 1.1.1</b> Élaborer une vision de DRHC en matière de développement durable (DD) qui définisse clairement le rôle de DRHC dans la poursuite du DD et fournisse un cadre à long terme et une orientation pour les objectifs de DRHC en matière de DD, d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 1.1.1</b> Réalisation en cours La version préliminaire d'une vision a été rédigée et elle intègre le développement durable au nouveau mandat. Les travaux visant à atteindre cette cible sont menés parallèlement au travail sur un cadre ministériel de politique sociale.</p>
<p><b>Cible 2.1.1</b> Établir des données repères concernant l'utilisation de l'éthanol dans les véhicules du parc ministériel d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 2.1.1</b> Cible atteinte Les données repères reposent sur l'utilisation des combustibles en 2004-2005 : l'éthanol constitue 1 % des achats de combustibles (5 162 litres) dans l'Ouest du Canada et à l'administration centrale.</p>
<p><b>Cible 2.1.2</b> Accroître l'utilisation de l'éthanol dans les véhicules du parc ministériel au-delà des données repères de 2005, soit de 10 % d'ici le 31 mars 2006</p> <p><b>Nota</b> : Les cibles seront établies une fois les niveaux repères déterminés.</p>	<p><b>Cible 2.1.2</b> Réalisation en cours L'utilisation accrue se fonde sur l'amélioration de l'exactitude des données des fournisseurs de combustible et sur une sensibilisation accrue aux postes d'essence qui vendent des mélanges d'éthanol. Par rapport au niveau repère de 2005, l'utilisation d'éthanol aura augmenté de 10 % d'ici le 31 mars 2006 et de 20 % d'ici le 31 mars 2007.</p>
<p><b>Cible 2.1.3</b> Élaborer une stratégie d'options pour les navetteurs (avec l'aide de Transports Canada) à l'intention de DRHC, d'ici le 31 décembre 2004</p>	<p><b>Cible 2.1.3</b> Réalisation en cours La version préliminaire de la stratégie était prête à la date limite. Elle doit encore être passée en revue et alignée sur la stratégie gouvernementale que Transports Canada est en train d'élaborer.</p>
<p><b>Cible 2.1.4</b> Promouvoir des options pour les navetteurs en élaborant et en lançant les documents d'orientation, outils, sites Web, etc., nécessaires, d'ici le 31 décembre 2005</p>	<p><b>Cible 2.1.4</b> Réalisation en cours Une stratégie de communication, un site Web et d'autres produits sont en train d'être élaborés. Le programme de laissez-passer de transport en commun a été lancé et un système de déductions à la source a été mis en place.</p>

## SECTION III – Renseignements supplémentaires

<b>Tableau 15 : Stratégie de développement durable</b>		<b>(suite)</b>
<b>Cible 2.2.1</b> Mener une étude pilote pour évaluer la faisabilité de recycler des cartouches d'imprimante et de toner dans tout le Ministère, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.2.1. Réalisation en cours</b> Un projet-pilote a été mis en œuvre et les résultats montrent qu'il est possible de recycler les cartouches de toner et d'imprimante. Des procédures pour le recyclage au Ministère ont été élaborées.	
<b>Cible 2.2.2</b> Mener une étude pilote pour évaluer la faisabilité de recycler des batteries dans tout le Ministère, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.2.2. Réalisation en cours</b> Une étude-pilote a été réalisée et les résultats montrent qu'il est possible de recycler les batteries dans la Région de la capitale nationale. L'étude-pilote servira à évaluer la faisabilité du recyclage des batteries dans les régions.	
<b>Cible 2.3.1</b> Élaborer une stratégie propre à DRHC qui appuierait la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), d'ici le 31 décembre 2004	<b>Cible 2.3.1. Réalisation en cours</b> Une version préliminaire de la stratégie a été rédigée.	
<b>Cible 2.3.2</b> Offrir des séances d'information sur la SAEA au personnel de l'administration centrale (AC) chargé de la gestion du matériel de DRHC, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.3.2. Cible atteinte</b>	
<b>Cible 2.3.3</b> Offrir des séances d'information sur la SAEA à 50 % du personnel régional chargé des activités de gestion du matériel de DRHC, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.3.3. Cible atteinte</b>	
<b>Cible 2.4.1</b> Élaborer une stratégie propre à DRHC qui appuierait l'initiative d'achats verts, d'ici le 31 décembre 2004	<b>Cible 2.4.1. Réalisation en cours</b> Une version préliminaire de la stratégie a été rédigée et passée en revue par la direction.	
<b>Cible 2.4.2</b> Offrir des séances d'information sur les achats verts à 50 % du personnel de l'AC (administration centrale) chargé de la gestion du matériel de DRHC, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.4.2. Cible atteinte</b>	
<b>Cible 2.4.3</b> Offrir des séances d'information sur les achats verts à 50 % du personnel régional chargé de la gestion du matériel de DRHC, d'ici le 31 mars 2005	<b>Cible 2.4.3. Cible atteinte</b>	

**Tableau 15 : Stratégie de développement durable**

**(suite)**

<p><b>Cible 3.6.1</b> En préparation des évaluations stratégiques de l'environnement (ESE), examiner les propositions de politiques, de plans ou de programmes afin de sélectionner celles qui pourraient faire l'objet d'une ESE, d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 3.6.1</b> Réalisation en cours L'examen est terminé. Aucune des propositions de politiques, de plans ou de programmes n'avait d'impacts environnementaux.</p>
<p><b>Cible 3.6.2</b> Dépasser les limites définies dans la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politique, de plan et de programme pour mener au moins deux analyses préliminaires des ESE (et des évaluations ultérieures au besoin) sur des propositions de politique, de plan ou de programme pertinentes au développement durable au sein de DRHC, d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 3.6.2</b> Réalisation en cours Un processus formel a été mis en place pour faire en sorte que des évaluations environnementales stratégiques soient menées partout au Ministère en vue de déterminer la pertinence pour le développement durable.</p>
<p><b>Cible 4.1.1</b> Voir à ce qu'on parle du développement durable dans les documents d'orientation et de perfectionnement des compétences en gestion élaborés par la Direction générale des ressources humaines de DRHC, d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 4.1.1</b> Réalisation en cours Le développement durable a été intégré au matériel d'orientation. La révision du matériel de formation au leadership a été entreprise.</p>
<p><b>Cible 4.1.2</b> Afficher des documents sur le développement durable dans la trousse d'orientation en ligne des employés, d'ici le 31 mars 2005</p>	<p><b>Cible 4.1.2</b> Réalisation en cours Une trousse d'orientation du personnel où il est notamment question du développement durable est en voie d'élaboration. La révision du matériel de formation au leadership a été entreprise.</p>
<p><b>Cible 4.1.3</b> Élaborer et offrir des déjeuners-conférences à l'AC sur le développement durable, d'ici 31 décembre 2004 (élaboration du programme)</p>	<p><b>Cible 4.1.3</b> Réalisation en cours Le programme de déjeuners-conférences a été élaboré.</p>
<p><b>Cible 4.1.4</b> Préparer une trousse à l'intention des représentants écologiques pour aider les régions dans leurs efforts de sensibilisation, d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2004</p>	<p><b>Cible 4.1.4.</b> Réalisation en cours La version préliminaire d'un guide de sensibilisation a été rédigée.</p>

### Tableau 16 : Approvisionnement et marchés

Ministère/Organisme :

Points à examiner :

Commentaires de l'organisation

1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans l'exécution des programmes

Selon l'initiative de réforme des acquisitions du secrétaire parlementaire et le comité chargé de l'examen des dépenses, les approvisionnements jouent un rôle critique dans le rendement global d'une organisation et c'est un élément de premier plan de la fourniture efficace et efficiente des programmes ministériels.

Au sein de la Direction générale des ressources humaines et des services financiers et administratifs, les personnes qui détiennent les pouvoirs fonctionnels relatifs à l'approvisionnement et à la passation de marchés travaillent en collaboration avec les clients en vue de les aider à satisfaire aux exigences des programmes, en donnant conseils, orientation et encadrement et en offrant de la formation et des services d'approvisionnement et de passation de marchés afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs opérationnels tout en respectant le cadre législatif du gouvernement du Canada.

Cela inclut également des conseils, une orientation et de la formation pour les employés de la Gestion du matériel de DSC, y compris le personnel des régions, qui ont besoin, pour desservir efficacement leurs clients, de conseils spécialisés sur les processus d'approvisionnement et l'application des politiques et procédures connexes. On offre en outre de l'apprentissage continu, des cours et des présentations aux gestionnaires ayant des pouvoirs délégués en matière de passation de marchés de même qu'à leurs employés administratifs.

2. Aperçu de la façon dont le ministère administre sa fonction d'approvisionnement

À DSC, la Gestion du matériel offre des services ministériels à DSC ainsi qu'à RHDCC. Ces deux groupes clients se voient fournir des biens ainsi que des services en matière d'approvisionnement et de passation de marchés par l'entremise de deux organisations :

1. Gestion ministérielle du matériel;
2. Services d'affaires.

**Gestion ministérielle du matériel** assure un leadership fonctionnel pour tous les clients des ministères en fournissant :

1. des orientations en matière de gestion du matériel;
2. des politiques, des lignes directrices et un suivi ainsi que des rapports;
3. de la formation professionnelle au personnel chargé de la gestion du matériel;
4. des conseils en matière de gestion du matériel.

La section de la gestion du matériel des **Services d'affaires** dispense des services transactionnels aux deux ministères sous forme de :

1. services d'approvisionnement et de passation de marchés;
2. services de gestion des biens.

**Tableau 16 : Approvisionnement et marchés****(suite)**

3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement
- L'initiative de renouvellement de la gestion du matériel à DSC est une démarche délibérée de gestion du changement en vue de transformer la façon dont nous menons nos activités afin de devenir une organisation axée sur la clientèle et les résultats. Cette initiative de renouvellement comprend un cadre de gestion du matériel composé d'une compilation de politiques, procédures, lignes directrices, pratiques exemplaires et initiatives. En outre, la Direction générale des services financiers et administratifs veille à ce que ses activités s'inscrivent dans le programme général du gouvernement pour la gestion du matériel et participe à différents comités et initiatives interministériels (Comité consultatif sur les marchés du CT, initiative de réforme des acquisitions du secrétaire parlementaire, Marché en direct du gouvernement du Canada, renouvellement de la politique sur les approvisionnements écologiques, Stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, etc.).

Voici quelques réalisations en matière de renouvellement de la Gestion du matériel accomplies jusqu'à maintenant :

- ❖ DSC est le cinquième ministère agissant au premier chef pour l'élaboration de l'initiative Marché en direct du gouvernement du Canada;
- ❖ rapatriement des activités de gestion du matériel sous une autorité fonctionnelle intégrée;
- ❖ élaboration d'un processus d'examen par une tierce partie afin de garantir l'équité et la transparence des approvisionnements;
- ❖ mise en œuvre d'un cadre ministériel de planification et d'examen des approvisionnements en vue d'aider le Ministère à renforcer ses pratiques de gestion moderne et à planifier efficacement ses ressources financières;
- ❖ mise en place de comités de supervision formés de cadres supérieurs et d'experts en la matière (Comité d'examen des approvisionnements);
- ❖ dépassement constant des objectifs ministériels en ce qui concerne les approvisionnements auprès des Autochtones;
- ❖ consolidation des partenariats avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en vue de la mise en place d'un arrangement pangouvernemental en matière d'approvisionnement pour le soutien en service et d'autres mécanismes d'approvisionnement;
- ❖ collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor relativement au projet d'accréditation du perfectionnement professionnel.

**Tableau 17 : Initiative d'amélioration des services**

Entre 2001 et 2003, l'ancien Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a mené des enquêtes sur la satisfaction des clients à partir des cinq facteurs de la satisfaction de l'Outil de mesures communes du Secrétariat du Conseil du Trésor, soit la rapidité de réponse, la courtoisie, l'équité, la compétence et le résultat. L'enquête auprès des clients de la SV et du RPC qui a été menée à l'été de 2001 a révélé des cotes de satisfaction positives et l'information recueillie dans le cadre de l'enquête a servi à la mise sur pied de plans et d'initiatives d'amélioration des services. En 2004-2005, l'amélioration des services continue de revêtir une importance fondamentale pour DSC. Les efforts entrepris en vertu de l'initiative de modernisation du service pour les Canadiens et les Canadiennes et au-delà ont reflété la philosophie « centrée sur les citoyens » du Ministère, tout en constituant une base solide pour l'initiative Service Canada annoncée dans le Budget de 2005.

---

**Résultats obtenus par DSC**

**1.1 Niveaux de base de satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction**

- ❖ Selon l'enquête de 2001 sur la satisfaction de la clientèle :
  - ❖ 93 % des répondants se sont dits satisfaits de la qualité des services qu'ils recevaient dans les bureaux de DRHC, et 70 % étaient très satisfaits;
  - ❖ 80 % se sont dits satisfaits de la qualité des services qu'ils recevaient lorsqu'ils téléphonaient à DRHC, et plus de la moitié était très satisfaite.

**1.2 Normes de service pour tous les services clés destinés au public : établir des normes de rendement**

- ❖ En 2004-2005, DSC a continué d'élaborer des indicateurs de rendement qui serviront de repères pour établir les attentes à l'interne et à l'externe et permettront d'améliorer le rendement pour les Canadiens et les Canadiennes et de mesurer les avantages à long terme que les Canadiens et les Canadiennes retirent des programmes et services dispensés par le Ministère.

**1.3 Principales réalisations au chapitre de l'amélioration des services du point de vue des citoyens**

- ❖ **Services en ligne** : DSC a pris l'engagement de dispenser à la population un service rapide et efficace, par divers moyens, dont voici des exemples :
  - ❖ Grâce à la fonction **Visualisation et mise à jour des renseignements personnels**, les prestataires du RPC et de la SV peuvent visualiser leurs prestations mensuelles et mettre à jour des données comme leur adresse et leur numéro de téléphone et la destination de leur chèque ou du dépôt direct de leurs prestations;
  - ❖ Grâce à la fonction **État de compte du cotisant**, les cotisants disposent d'un moyen rapide, facile et sécurisé de visualiser en ligne et d'imprimer une version à jour de l'état de leurs cotisations au RPC.
- ❖ **Accessibilité du Supplément de revenu garanti (SRG)** : DSC a pris l'engagement d'accroître la sensibilisation de la population au SRG et de simplifier les processus de demande et de renouvellement. Dans cette veine, le Ministère a entrepris divers efforts pour communiquer avec des personnes âgées qui sont peut-être admissibles, mais qui n'ont pas présenté de demande. En voici des exemples :
  - ❖ Chaque année, des brochures accompagnant les 4,5 millions de feuillets T4 de la SV fournissent des renseignements importants au sujet de la SV et du Régime de pensions du Canada, notamment sur le SRG et la façon de présenter une demande.

**Tableau 17 : Initiative d'amélioration des services****(suite)**

- ❖ Simplification et automatisation des processus : Des échanges annuels de données avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont permis au Ministère de renouveler automatiquement les prestations de SRG de 1,3 million des 1,5 million de bénéficiaires, sans que ceux-ci aient besoin de remplir une nouvelle demande; DSC a pu envoyer des demandes de SRG préremplies à des bénéficiaires de la SV qui, selon leur déclaration de revenu, pourraient être admissibles au SRG. Les 200 000 autres bénéficiaires de la SRG, dont la plupart ne produisent pas de déclaration de revenu, reçoivent un formulaire de renouvellement par la poste.
- ❖ L'ARC fournit également du soutien dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBI). L'an dernier, plus de 16 100 bénévoles ont aidé un demi-million de Canadiens et de Canadiennes à remplir leur déclaration d'impôt pendant la période de production des déclarations. Ces bénévoles ont reçu une formation leur permettant d'identifier les contribuables qui profiteraient des programmes et services de DSC, en particulier la SV et le SRG.

DSC est fier des nombreuses améliorations qui ont été apportées au service depuis cinq ans et est convaincu que les progrès prévus pour l'avenir se réaliseront. Outre les efforts qui ont été consacrés à l'amélioration, le Ministère a géré de façon dynamique la Passerelle pour les Canadiens du Site du Canada; il a réussi à harmoniser les centres d'appel et à consolider les 170 sites Web de DSC et de RHDCC; et il a fermement appuyé la position du Canada à titre de chef de file pour la fourniture de services électroniques et de services en ligne à ses citoyens. En tant que partenaire de premier plan de l'initiative Service Canada, DSC continuera de rechercher des occasions de transformer encore plus profondément la fourniture des services en collaboration avec des organismes partenaires.

---

### **SECTION III – Renseignements supplémentaires**

---

#### **Tableau 18 : Politiques sur les voyages**

Développement social Canada respecte et utilise les paramètres des politiques du Secrétariat du Conseil de Trésor sur les voyages.

---

**Tableau 19 : Initiatives horizontales**

Prestation nationale pour enfants  
Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance  
Cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants  
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Les renseignements concernant les initiatives horizontales de Développement social Canada serviront à alimenter la Base de données sur les résultats des initiatives horizontales sur le site [http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp).

---

### **SECTION III – Renseignements supplémentaires**

---

**Autres sujets d'intérêt****Politique 2004-2005****Le cadre de responsabilisation de gestion**

- ❖ Le cadre de responsabilisation de gestion (CRG) est un cadre de gestion exhaustif conçu par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) afin d'harmoniser les attentes en matière de gestion avec les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Il constitue pour les gestionnaires de la fonction publique, et particulièrement pour les administrateurs en chef, un modèle exhaustif et intégré de gestion et d'amélioration de la gestion.
- ❖ En 2004-2005, Développement social Canada a travaillé avec le SCT afin de s'acquitter de ses obligations pour l'exercice en cours en ce qui concerne le CRG, y compris la rédaction d'un énoncé de mandat et la définition de priorités et d'objectifs stratégiques pour le nouveau Ministère; l'élaboration de sa première Architecture des activités de programme (AAP) et son utilisation aux fins du Rapport ministériel sur le rendement et du Rapport sur les plans et les priorités; et le lancement du cadre de la politique sociale pour répondre à un besoin reconnu du Ministère, celui de disposer d'un cadre stratégique général et intégrateur. Le SCT a souligné les efforts systématiques de DSC pour intégrer le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique à ses activités.

**La gestion du risque à DSC**

Ces dernières années, les attentes du gouvernement fédéral en matière de bonne gouvernance ont mis en lumière la nécessité de prendre en considération la gestion globale du risque dans toutes les activités de planification et de mise en œuvre au niveau stratégique et au niveau opérationnel. En avril 2001, le Secrétariat du Conseil du Trésor a diffusé un cadre de gestion intégrée du risque pour aider les ministères fédéraux à incorporer la gestion intégrée du risque (GIR) à leurs pratiques de gestion à l'échelle du ministère ou de l'organisation. Grâce à la GIR, les ministères ont une perspective d'ensemble explicite et systématique de la gestion des risques au niveau stratégique et opérationnel et au niveau des projets par rapport à leurs objectifs. Ils peuvent ainsi exploiter de nouvelles possibilités et améliorer le rendement et la prévisibilité au chapitre de la réalisation des résultats.

L'inclusion de la gestion intégrée du risque à tous les aspects de la prise de décisions et de la planification est un processus évolutif qui tend à la maturité. Et dans le contexte de la GIR, la maturité nécessite des changements dans la culture, une application systématique, de bonnes communications, des stratégies de mobilisation, et surtout, l'appui de la haute direction.

Développement social Canada a mis en œuvre son cadre de responsabilisation de la gestion et fait une évaluation du risque à l'échelle ministérielle afin de déterminer les principaux risques auxquels il est exposé et pour poser les jalons de l'élaboration de stratégies globales d'atténuation. Les risques auxquels le Ministère est exposé se classent dans les quatre domaines prioritaires suivants :

**PREMIÈRE PRIORITÉ** : La capacité de DSC d'assurer un leadership en matière de politiques et de programmes à l'appui des engagements du gouvernement du Canada afin d'améliorer la sécurité du revenu et le mieux-être des Canadiens et des Canadiennes, par exemple l'initiative de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, les prestations du Supplément de revenu garanti et la question de la rétroactivité pour les aînés à faible revenu.

**DEUXIÈME PRIORITÉ** : Le continuum des politiques, programmes et services de DSC. De nouvelles structures de gouvernance et de reddition des comptes sont essentielles pour assurer l'orientation fonctionnelle des activités et la transmission bidirectionnelle de l'information et du savoir entre DSC et l'initiative Service Canada.

**TROISIÈME PRIORITÉ** : La capacité de DSC de démontrer de meilleurs résultats en matière de reddition des comptes, une saine gestion financière et la capacité d'harmoniser ses structures de gouvernance, ses ressources et son personnel pour répondre à son mandat changeant et aux nouvelles exigences découlant de la fonction de contrôleur, de la loi, de la modernisation des ressources humaines, des rapports et de la TI.

**QUATRIÈME PRIORITÉ** : La capacité de DSC de se doter d'un rôle de leadership en matière de politique sociale au niveau fédéral et d'exercer une plus vaste influence par l'entremise de partenariats stratégiques, afin d'accroître la cohérence d'un programme stratégique évolutif — en assumant divers rôles, seul ou par le biais de partenariats, ou un rôle de facilitateur. Cela comprend notamment notre capacité d'élaborer des politiques reposant sur des éléments probants, par l'entremise du cadre de la politique sociale, du cadre des indicateurs sociaux, d'un plan du savoir et d'autres instruments de politique.

Notre profil de risque organisationnel renferme plus de détails au sujet de ces risques et des stratégies d'atténuation.

Des analyses du risque et des stratégies d'atténuation ont été également été élaborées en fonction d'une gamme importante de nouvelles priorités en matière de politiques et de programmes, dont les suivantes :

- ❖ Une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comprenant des investissements de 5 milliards de dollars sur cinq ans, y compris des activités pour les enfants des Premières nations dans les réserves, et les attentes connexes concernant des cadres fédéraux-provinciaux-territoriaux de gestion, de reddition des comptes et de rapports;
- ❖ Une expansion de 68 millions de dollars de l'initiative Comprendre la petite enfance;
- ❖ L'engagement de favoriser l'économie sociale;
- ❖ Une augmentation des prestations du Supplément du revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu (investissements correspondants de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans pour un total de 1,6 million de bénéficiaires du SRG);
- ❖ Une augmentation du financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (qui passera de 10 à 25 millions de dollars par année) pour promouvoir des activités bénévoles par et pour les aînés;

- ❖ La création d'un Secrétariat national pour les aînés à DSC qui servira de point de convergence des efforts visant à relever les nouveaux défis qui se posent aux aînés (investissements de 13 millions de dollars sur cinq ans), ainsi que l'élaboration d'un plan d'action national pour les aînés;
- ❖ L'établissement d'un plan d'action décennal pour les personnes handicapées en collaboration avec les parties prenantes et les collectivités;
- ❖ De nouvelles mesures fiscales pour les personnes handicapées et les soignants et l'élaboration de politiques connexes;
- ❖ Une subvention de 6 millions de dollars à l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) pour améliorer l'accessibilité de l'information et favoriser la culture de l'écrit pour les personnes handicapées incapables de lire les imprimés (et notamment la numérisation de collections clés).

De plus, l'initiative Service Canada annoncée dans le Budget de 2005 représente une importante innovation dont la gestion se fondera sur l'analyse du risque.

### **Relations internationales**

La Division des initiatives horizontales et des relations internationales a joué un rôle central en ce qui concerne les activités internationales de Développement social Canada pendant la période visée par le rapport. Elle a fourni des conseils stratégiques sur les relations internationales, géré les relations bilatérales de DSC, pris part aux activités d'organisations internationales et participé à des événements internationaux, en plus de fournir du soutien stratégique et opérationnel aux ministres et à la haute direction en matière d'activités internationales. En voici des exemples :

- ❖ accueil de délégations étrangères provenant de la Russie, de l'Australie, de la Turquie, de la Corée, de l'Estonie, de la Nouvelle-Zélande et du Kazakhstan;
- ❖ participation à la réunion du comité spécial chargé de l'élaboration d'une Convention des Nations Unies pour les personnes handicapées;
- ❖ coordination de la participation des ministres ou de la haute direction à la Commission des Nations Unies pour le développement social, à l'Organisation de coopération et de développement économiques et à la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme;
- ❖ voyage du Ministre en Israël et dans les Territoires palestiniens;
- ❖ élaboration d'un cadre de politique à l'échelle internationale.

### **Analyse comparative entre les sexes**

Développement social Canada est déterminé à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à toutes ses activités de programme et de politique, afin que les répercussions de ses politiques et programmes qui peuvent se révéler différentes selon qu'elles s'exercent sur les femmes ou sur les hommes puissent être déterminées. En avril 2004, une section spécialisée de l'analyse comparative entre les sexes a été créée et chargée de soutenir l'intégration des questions touchant les hommes et les femmes dans le travail du Ministère. Pendant la période de référence, DSC a notamment fait partie de la délégation canadienne auprès de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme et a organisé un colloque sur la garde à l'enfance et l'égalité entre les sexes.

### **Collectivités de langue officielle en situation minoritaire**

Développement social Canada est déterminé à renforcer la vitalité des collectivités de langue officielle en situation minoritaire en prenant leurs besoins en considération au moment d'élaborer des politiques, des programmes et des initiatives. Le Ministère est aussi déterminé à favoriser la pleine reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans la société canadienne.

En avril 2004, une section a été créée au sein du Ministère et chargée de forger des liens avec les collectivités et de favoriser un dialogue ouvert. En vertu du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles, DSC a mis en œuvre deux initiatives pour soutenir les collectivités de langue officielle en situation minoritaire : un projet de recherche afin de mieux comprendre comment les services de garde en français influencent le développement culturel et linguistique des jeunes enfants; et une initiative ayant pour objet d'aider des organismes nationaux à renforcer leur capacité en matière de partage des connaissances au sujet du développement de la petite enfance et de promouvoir l'intérêt des collectivités de langue officielle en situation minoritaire.